Cette page se compose de deux parties :

- **Partie I** : Conditions personnelles de la succursale belge de Revolut Bank UAB.
- **Partie II** : Conditions personnelles de Revolut Bank UAB.

Si vous êtes un client de Revolut Bank UAB, veuillez faire défiler vers le bas pour voir les conditions pertinentes pour vous.

Partie I

Conditions personnelles de la succursale belge de Revolut Bank UAB

Sauf indication contraire, la présente version des conditions générales s'appliquera à compter du 2 décembre 2026. Veuillez cliquer ici pour consulter les conditions générales précédentes qui s'appliquent jusqu'au 2 décembre 2026.
Si vous vous êtes inscrit sur Revolut après le 4 avril 2025, cette version des conditions s'appliquera à vous une fois que vous aurez transféré avec succès vers la succursale belge. Nous vous informerons une fois que vous aurez été transféré. D'ici là, la Partie II : Conditions personnelles de Revolut Bank UAB s'applique à vous.
Si vous vous êtes inscrit sur Revolut auparavant et avez reçu un e-mail de notre part concernant le transfert vers la succursale belge, cette version de nos conditions s'appliquera à vous à partir de la date indiquée dans cet e-mail. Si vous souhaitez connaître les conditions applicables d'ici là, veuillez cliquer ici.

Mon compte Revolut

1. Importance de cette information

Ce document définit les conditions générales de votre compte personnel Revolut (votre compte) et ses services connexes. Il indique également d'autres éléments importants à savoir.
Les présentes conditions générales, ainsi que la page des frais, notre politique de confidentialité et nos autres conditions générales applicables à nos services,

constituent un contrat légal (dénommé ci-après « l'accord ») entre :

- vous, le titulaire du compte ; et
- nous, Revolut Bank UAB (société constituée en République de Lituanie sous le numéro d'immatriculation d'entreprise 304580906 et dont le siège social est sis Konstitucijos ave. 21B, 08105 Vilnius, République de Lituanie) agissant par l'intermédiaire de la succursale belge de Revolut Bank UAB dont le siège social est situé à Silver Square, Sq. de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique.

Ce contrat est à durée indéterminée. Cela signifie qu'il est valide jusqu'à ce que vous ou nous y mettions fin.
Revolut Bank est une banque constituée et agréée en République de Lituanie sous le numéro d'immatriculation d'entreprise 304580906 et le code d'autorisation LB002119 et dont le siège social est sis Konstitucijos ave. 21B, 08105 Vilnius, République de Lituanie. Nous sommes agréés et réglementés par la Banque de Lituanie et la Banque Centrale Européenne en tant qu'institution de crédit. Vous pouvez consulter notre licence sur le site internet de la Banque de Lituanie ici et nos documents de constitution et de société sur le site Internet du Registre lituanien des entités juridiques ici.
La Banque de Lituanie est la banque centrale et l'autorité de surveillance financière de la République de Lituanie dont l'adresse est Gedimino ave. 6, 01103 Vilnius, République de Lituanie, numéro de registre 188607684 (d'autres informations sur la Banque de Lituanie peuvent être obtenues sur son site Web à l'adresse : www.lb.lt, la Banque de Lituanie peut être contactée au numéro de téléphone +370 800 50 500).
Nous proposons nos services en Belgique par l'intermédiaire de notre succursale, Revolut Bank UAB – Succursale Belge, dont le siège social est situé Silver Square, Sq. de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique, et qui est enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0784.549.658.
Lorsqu'elle fournit des services en Belgique, la Succursale Belge est soumise au contrôle prudentiel de la Banque centrale européenne et de la Banque de Lituanie, et à la supervision en Belgique de la Banque nationale de Belgique et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).
Les dépôts détenus auprès de Revolut Bank UAB sont protégés par le système lituanien d'assurance-dépôts et d'investissement, conformément à la législation européenne applicable.
Certains autres services disponibles via l'application Revolut (notamment les services de cryptomonnaies, les services d'investissement, les matières premières et les séjours) sont fournis par d'autres entités du groupe Revolut, selon des conditions générales distinctes. Sauf indication contraire dans les présentes conditions, le présent contrat est conclu entre vous et Revolut Bank UAB, agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge.

Nous sommes également soumis au Code belge de droit économique qui régit nos activités et notre responsabilité, la fourniture de services de paiement, les droits et obligations de nos clients et les frais applicables. Afin de nous conformer à ce cadre réglementaire, nos services d'abonnement en Belgique sont structurés et proposés sous forme d'Adhésions (Memberships). Chaque fois que vous rencontrez le terme « Plan payant » ou « Paid Plan » (ou des références à des plans spécifiques tels que Plus, Premium, Metal ou Ultra) dans les présentes conditions générales, sur l'application Revolut, sur notre site web ou dans nos communications, ce terme doit être lu et interprété d'un point de vue juridique comme désignant une « Adhésion ».

Veuillez noter que lorsque nous parlons de jours ouvrables dans les présentes conditions générales, nous entendons les jours ouvrables Target2 (tout jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié Target2).

Il est important que vous compreniez comment fonctionne votre compte. Vous pouvez télécharger une copie de ces conditions générales à partir de l'application Revolut à tout moment. Pour utiliser toutes les fonctions de l'application Revolut, vous devez être connecté à Internet.
Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, vous pouvez consulter nos FAQ (mais ces FAQ ne font pas partie du contrat avec vous).
Vous trouverez ici l'Énoncé d'accessibilité de Revolut.

2. Quel type de compte est mon compte Revolut ?

Votre compte chez nous est un compte de paiement et l'argent qu'il contient est détenu par nous en tant que dépôt. Ce type de compte est communément appelé « compte courant ». Il s'agit d'un type de compte bancaire où vous pouvez stocker et retirer de l'argent et effectuer des paiements. Dans les présentes conditions générales, nous pouvons l'appeler le « compte Revolut », le « compte courant » ou le « compte ».
Vous ne devez pas l'utiliser à des fins professionnelles. Si vous souhaitez utiliser un compte Revolut à des fins professionnelles, vous devrez demander un compte Revolut Pro ou un compte Revolut Business.
Nous ne payons pas d'intérêts sur les dépôts de votre compte courant. Vous pouvez gagner des intérêts en déposant vos fonds dans l'un de nos produits porteurs d'intérêts que nous pouvons proposer de temps à autre.

3. Utiliser de l'argent sur votre compte

Une fois que vous avez de l'argent sur votre compte, vous pouvez utiliser nos services. Par exemple, vous pourrez effectuer les opérations suivantes :

- envoyer et recevoir de l'argent vers et depuis d'autres comptes Revolut et des comptes non Revolut ;
- convertir de l'argent en une devise différente (ce que nous appelons un change de devises). Les devises disponibles peuvent changer occasionnellement ;
- effectuer des paiements et retirer de l'argent à l'aide de votre carte Revolut ; et
- voir les informations relatives à votre compte et le gérer.

Nous proposons régulièrement de nouveaux services et fonctionnalités. Nous vous informerons de ces ajouts, conformément aux présentes conditions, via l'application Revolut.
La principale façon dont nous fournissons nos services est via l'application mobile Revolut. Cependant, nous fournissons également nos services d'autres manières, comme par le biais de pages Web, d'autres applications, d'API et d'autres moyens. Les présentes conditions s'appliquent chaque fois que vous accédez à nos services et quelle que soit la manière dont vous les utilisez. Cela signifie qu'elles s'appliquent à toutes les façons dont vous pouvez accéder à un service particulier, même si nous faisons référence au service auquel vous accédez par un moyen spécifique dans les présentes conditions. Les « paiements par carte Revolut », par exemple, incluent les paiements par carte physique et virtuelle, par carte dotée de Click to Pay ou par carte via Apple Pay ou Google Pay.

4. Puis-je ouvrir un compte Revolut ?

En acceptant les présentes conditions générales, vous confirmez que:

- vous avez reçu par courrier électronique les présentes conditions générales, les avez lues et comprises ;
- vous avez reçu par courrier électronique, lu et compris les informations standard pour l'assurance des dépôts de l'institution publique d'assurance des dépôts et des investissements (VŠĮ « Indėlių ir investicijų draudimas »), qui sont également disponibles ici ;
- vous avez lu, compris et accepté notre Politique de confidentialité ;
- vous avez fourni des informations de contact correctes et exactes (y compris une adresse électronique que vous vérifiez régulièrement) pendant le processus d'intégration;
- vous agissez en votre propre nom et disposez de la pleine autorité légale pour effectuer des transactions liées au compte ; et

- vous êtes le/la bénéficiaire effectif/ve de tous les fonds détenus sur le compte et avez fourni des informations exactes à cet égard.

Normalement, vous devez avoir au moins 18 ans et être légalement capable d'ouvrir un compte Revolut. Si vous avez moins de 18 ans et que nous vous permettons d'ouvrir un compte Revolut ou tout autre service, nous vous informerons des conditions sociales qui s'appliquent.

Lorsque vous nous demandez d'ouvrir un compte, nous ou un tiers agissant en notre nom demanderons des informations sur vous et l'origine de l'argent que vous placez sur votre compte. Nous procédons ainsi pour plusieurs raisons, notamment pour vérifier votre cote de solvabilité et votre identité, et pour répondre aux exigences réglementaires et légales. Notre politique de confidentialité explique plus en détail comment nous utilisons vos informations à ces fins. Ce n'est que lorsque nous disposerons des informations nécessaires que nous ouvrirons votre compte.

Vous ne pouvez pas :

- ouvrir plus d'un compte personnel Revolut pour votre usage personnel ;
- utiliser un compte personnel Revolut à des fins professionnelles; ou
- Représenter ou agir pour le compte de tout tiers dans le cadre de transactions effectuées via le compte. Il est strictement interdit de représenter ou d'agir en tant qu'agent pour une autre personne ou entité, et vous êtes seul(e) responsable de vos propres actions et transactions.

Si vous souhaitez utiliser un compte Revolut à des fins professionnelles, vous devrez demander un compte Revolut Pro en vertu des conditions du compte Revolut Pro, ou un compte Revolut Business en vertu de nos conditions commerciales.

5. Comment pus-je obtenir des informations sur les paiements effectués depuis et vers mon compte ?

Vous pouvez vérifier tous les paiements effectués depuis et vers votre compte via l'application Revolut dans l'historique de vos transactions et dans les informations de votre compte, qui comprennent les relevés mensuels et votre relevé annuel des frais. Nous ne modifierons pas les informations de votre compte et vous pourrez y accéder via l'application Revolut tant que vous êtes un client. Si vous avez besoin de conserver une copie de vos informations du compte après la clôture de votre compte, vous pouvez la télécharger pendant que votre compte est toujours actif. Si vous clôturez votre compte et que vous souhaitez obtenir ces informations, vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse support@revolut.com. Vous pouvez également télécharger des informations à tout moment depuis l'application.

Nous enverrons une notification sur votre téléphone portable après chaque paiement depuis ou vers votre compte. Vous pouvez désactiver ces notifications, via l'application Revolut mais, dans ce cas, vous devrez régulièrement vérifier vos paiements sur l'application Revolut. Il est important d'avoir connaissance des paiements entrant et sortant de votre compte. Nous vous recommandons donc de ne pas désactiver les notifications.

Communication avec vous
Nous vous contacterons généralement via l'application Revolut et le tout gratuitement. D'autres entités du groupe Revolut peuvent également communiquer avec vous via l'application Revolut si cela est convenu entre vous et cette entité. Sauf disposition contraire de la loi applicable, vous acceptez que nous communiquions avec vous dans la langue de votre téléphone ou en anglais.
Pour utiliser l'application Revolut, recevoir nos communications et garantir la sécurité de votre compte et de vos données, votre appareil mobile doit répondre à certaines exigences techniques et logicielles. Par conséquent, vous devez toujours :

- utiliser le système d'exploitation d'origine de votre appareil, pris en charge par le fabricant ;
- installer rapidement toutes les mises à jour logicielles et de sécurité officielles ;
- télécharger la dernière version du logiciel et de l'application Revolut.

Le contournement des fonctionnalités de sécurité standard de votre appareil ou l'installation de systèmes d'exploitation non officiels augmente considérablement le risque pour vos données. Si vous modifiez le système d'exploitation standard ou les autorisations de sécurité de votre appareil, nous ne serons pas responsables des failles de sécurité de l'appareil ni des pertes subies en conséquence.
Consultez notre Centre d'aide ici pour en savoir plus.
Nous l'utiliserons pour vous fournir des informations sur votre compte (y compris les relevés mensuels et votre relevé annuel des frais) et pour vous tenir informé des fraudes, ou suspicions de fraude, liées à votre compte. Le tableau de bord nous permet également de vous avertir des menaces de sécurité concernant votre compte. Veillez à vérifier régulièrement l'application Revolut afin d'obtenir ces informations.
Nous pouvons aussi vous contacter par SMS, appel téléphonique ou par e-mail. Pensez donc à vérifier régulièrement vos SMS et votre messagerie.
Vos consentements, approbations, acceptations et autres déclarations données à l'aide de l'application Revolut auront la même valeur juridique que votre signature sur un document écrit. Vos accords conclus avec nous via l'application Revolut seront réputés être des accords écrits conclus entre vous et nous. Toutes les instructions à Revolut pour la réalisation d'opérations et autres actions soumises/exécutées par vous

via l'application Revolut seront traitées comme soumises/exécutées par vous et valables comme des actions effectuées par vous.
Nous vous communiquerons généralement avec vous en anglais ou français ou en néerlandais. Nous pouvons convenir d'une autre langue de communication au cas par cas.
La langue d'affichage de l'application Revolut correspond aux paramètres de langue de votre appareil. Nous vous fournirons les messages dans l'application, les documents et les autres informations dans la langue de votre appareil si notre application la prend en charge. À défaut, ils vous seront fournis en anglais. Pour utiliser Revolut en français, il vous suffit de modifier les paramètres de langue de votre appareil.

Nous tenir informés
Tenez vos informations personnelles à jour et contactez-nous immédiatement si elles ont été modifiées. Si vos coordonnées changent, veuillez les mettre à jour dans l'application ou informer l'assistance qu'elles ont changé dès que possible.
Si nous découvrons une erreur, nous mettrons à jour vos informations.
Lorsque nous faisons référence à un « e-mail », nous entendons l'adresse e-mail que vous nous avez fournie pendant le processus d'inscription (excepté si vous avez mis à jour votre adresse e-mail ultérieurement). Il est important que vous fournissiez votre adresse e-mail principale et que vous la vérifiiez régulièrement. Si votre adresse e-mail change ou si vous rencontrez des difficultés à recevoir ou ouvrir des e-mails provenant de nous, vous devez nous en informer immédiatement. Sinon, vous acceptez que si un e-mail a été envoyé à votre adresse e-mail, vous devriez l'avoir lu, même si vous n'avez pas réussi à le faire pour une raison quelconque.
Afin de respecter nos exigences légales et réglementaires, nous pouvons occasionnellement vous demander de plus amples informations à votre sujet (par exemple, lors d'une augmentation de vos dépenses). Veuillez rapidement fournir lesdites informations afin de ne pas causer de perturbations au niveau de votre compte ou de nos services.

6. Comment puis-je clôturer mon compte ?

Vous pouvez clôturer votre compte, et mettre ainsi un terme au contrat, à tout moment en nous informant de votre souhait et ce avec effet immédiat, à moins qu'un délai de préavis d'un mois au maximum n'ait été convenu entre vous et nous dans d'autres conditions.. Vous pouvez le faire via l'application Revolut, en nous écrivant à notre siège social ou par e-mail à l'adresse support@revolut.com. La clôture de votre compte est gratuite.

Vous devez cependant payer les frais en cours (par exemple, si vous avez demandé une carte Revolut supplémentaire). Vous n'êtes tenu de payer les frais au prorata que jusqu'à la résiliation du contrat. Si vous avez payé ces frais à l'avance, vous recevrez un remboursement proportionnel.
Nous vous demanderons de retirer tout solde de compte restant dont vous disposez, y compris de liquider tout autre solde dont vous disposez sur d'autres comptes Revolut dans l'application (par exemple, tout solde sur un compte joint ou des actions sur un compte de trading). Lorsque vous aurez liquidé tout autre solde dont vous disposez sur d'autres comptes Revolut et que le solde de votre compte sera nul, nous clôturerons votre compte et vous perdrez l'accès à l'application, y compris les autres comptes, services et cartes Revolut que vous possédez.
Si votre compte a été temporairement restreint, il est possible que nous ne puissions pas le clôturer avant d'avoir terminé nos procédures.

Comment puis-je résilier le contrat ?
Vous pouvez vous rétracter du présent et ainsi y mettre fin dans les 14 premiers jours suivant l'ouverture d'un compte Revolut en nous en informant via l'application Revolut ou en nous envoyant un e-mail à l'adresse support@revolut.com. Vous avez le droit de vous rétracter sans payer de pénalités et sans avoir à indiquer de raison. En cas de résiliation du contrat, nous vous restituerons tout solde restant.

7. Que se passe-t-il après la clôture de mon compte ?

Nous retiendrons suffisamment d'argent pour couvrir tous les paiements que vous avez approuvés avant la clôture de votre compte. Vous nous devrez également l'argent que vous nous deviez pendant que votre compte était ouvert.

Comment puis-je avoir accès à mon argent après la clôture de mon compte ?
Pendant huit ans après la clôture de votre compte ou l'expiration de votre carte Revolut, vous pourrez contacter le service clientèle (support@revolut.com) et lui demander de vous envoyer l'argent que nous détenons encore pour vous.
Une fois votre compte clôturé, vous pouvez retirer votre argent dans la devise que vous détenez sur le compte à ce moment-là en le transférant sur un autre compte bancaire. Si vous devez effectuer un échange de devises avant le retrait, vous ne pourrez convertir l'argent que dans votre devise de base (la devise du pays dans lequel vous vivez).

Protéger mon compte

8. Comment mon argent est-il protégé ?

Votre argent est protégé dès qu'il arrive sur votre compte Revolut ou sur un compte de dépôt ouvert auprès d'un autre établissement de crédit participant au régime d'assurance des dépôts. Votre argent sera crédité sur votre compte Revolut dès que possible après son arrivée chez nous et dans tous les cas au plus tard le jour ouvrable suivant.
Par exemple, si vous ajoutez/transférez de l'argent vers/depuis votre compte Revolut un jour qui n'est pas un jour ouvrable, votre argent ne sera pas protégé par le régime d'assurance des dépôts jusqu'à ce qu'il atteigne votre compte Revolut ou un compte de dépôt ouvert dans un autre établissement de crédit participant au système d'assurance-dépôts. Néanmoins, votre argent sera protégé par d'autres moyens prescrits par la loi.
L'argent sur votre compte Revolut est protégé par l'assurance-dépôts lituanienne administrée par l'institution publique d'assurance des dépôts et des investissements (VŠĮ « Indėlių ir investicijų draudimas ») conformément aux conditions établies par la loi sur l'assurance des dépôts et des engagements envers les investisseurs de la République de Lituanie, qui sont disponibles ici. Il n'existe pas de mécanismes supplémentaires (nous les appelons « fonds de garantie ») en vertu des présentes conditions générales qui protègent votre argent sur votre compte Revolut.

9. Protéger vos données de sécurité et votre carte Revolut

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour garder votre argent en sécurité. Nous vous demandons de faire de même en gardant vos données de sécurité et votre carte Revolut en sécurité. Cela signifie que vous ne devez pas garder vos informations de sécurité près de votre carte Revolut, et que vous devez les déguiser ou les protéger si vous les écrivez ou les stockez. Ne partagez vos données de sécurité qu'avec un fournisseur de services bancaires ouverts ou un fournisseur tiers qui agit conformément aux exigences réglementaires. Pour en savoir plus sur les fournisseurs de services de banque ouverte et les fournisseurs tiers, reportez-vous à la section 9 des présentes conditions générales.
Il est parfois facile d'oublier de prendre les mesures nécessaires pour garder son argent en sécurité.
Voici quelques conseils:

- veillez à clôturer l'application Revolut lorsque vous ne l'utilisez pas ; et
- gardez votre téléphone portable et votre compte e-mail en sécurité et ne laissez pas d'autres personnes les utiliser.

- Contactez-nous via l'application Revolut, dès que possible, si votre carte Revolut est perdue ou volée, ou si votre carte Revolut ou vos données de sécurité pourraient être utilisées sans votre autorisation.
 Si vous le pouvez, vous devez, sans délai exagéré, également geler votre Carte Revolut en utilisant l'appli Revolut ou en appelant le numéro automatisé ci-dessous. Si vous réalisez par la suite qu'il n'y a pas de risque pour la sécurité de votre carte Revolut, vous pouvez la débloquer.

 Comment nous contacter
 Écrivez-nous:
- Silver Square, Sq. de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique
- Bloquer votre carte Revolut :
- +32460236581 (les tarifs standard de votre fournisseur de services de télécommunication s'appliquent).
- Nous informer de la perte ou du vol de votre carte Revolut ou de ses données de sécurité :
 - Envoyez-nous un message via l'application Revolut sur l'appareil d'une autre personne. Envoyez-nous un message sur les médias sociaux.
 - Envoyez-nous un email à support@revolut.com.

 Appelez-nous:
 - +370 5 214 3608 (les tarifs standard de votre fournisseur de services de télécommunications s'appliquent). Il s'agit d'une ligne téléphonique automatisée, qui ne peut pas vous mettre en relation avec un agent humain. Elle ne peut être utilisée que pour bloquer votre carte Revolut ou pour fournir des réponses générales automatisées.

10. Effectuer des paiements et accéder à des comptes à l'aide de l'option « open banking »

Vous pouvez utiliser l'option « open banking » pour accéder aux comptes que vous possédez auprès d'autres prestataires via l'application Revolut et pour permettre à d'autres prestataires d'accéder à votre compte Revolut.
Permettre à d'autres prestataires d'avoir accès à votre compte Revolut
Vous pouvez autoriser d'autres prestataires à accéder aux informations de votre compte ou à effectuer des paiements en votre nom. Ces prestataires sont souvent appelés « prestataires open banking » ou « prestataires tiers ».

Ces prestataires devront souvent être autorisés par un organisme de réglementation tel que la Banque nationale de Belgique ou par le régulateur de tout autre pays concerné. Si vous envisagez d'utiliser les services d'un prestataire open banking ou d'un prestataire tiers, nous vous conseillons de lui demander des informations sur son autorisation (s'il en a une) et de les vérifier vous-même (vous pouvez le faire en consultant le registre en ligne des sociétés autorisées de la Banque nationale de Belgique).
Lorsque vous accédez à votre compte Revolut par l'intermédiaire d'un prestataire open banking ou d'un prestataire tiers, nos conditions générales s'appliquent toujours à votre utilisation de votre compte Revolut.
Nous pouvons bloquer l'accès à votre compte pour un prestataire open banking ou un prestataire tiers (par exemple, si nous suspectons une fraude ou s'ils ne possèdent pas l'autorisation nécessaire, ou s'il existe des raisons légales ou réglementaires). Le cas échéant, nous essaierons de vous en informer au préalable ou dès que possible a posteriori. Nous le ferons par le biais de l'application Revolut ou par e-mail, à moins qu'il ne soit illégal de le faire ou qu'il n'y ait des raisons de sécurité valables pour lesquelles nous ne pouvons pas le faire. Nous débloquerons également l'accès du prestataire tiers dès que les raisons pour lesquelles l'accès lui a été refusé n'existeront plus.
Vous avez également le droit de bloquer l'accès d'un prestataire open banking ou d'un prestataire tiers à votre compte Revolut. Vous devez nous contacter si vous pensez qu'un prestataire tiers agit sans votre consentement.
Lorsque vous utilisez un prestataire open banking ou un prestataire tiers, vous les autorisez et leur donnez le consentement pour avoir accès aux données de votre compte Revolut ou effectuer des paiements à partir de votre compte Revolut en votre nom. La manière dont nous partageons vos données à ces fins et d'autres est décrite dans notre Politique de confidentialité.

Utilisation de l'application Revolut pour accéder aux comptes auprès d'autres prestataires

Vous pouvez également accéder à vos comptes auprès d'autres prestataires et initier des paiements à partir de ces comptes, via l'application Revolut. Nous les appelons nos « Services open banking ». Revolut est autorisée à fournir ces services.
Lorsque vous utilisez nos Services open banking pour consulter des informations sur un compte que vous détenez auprès d'un autre prestataire, vous devez nous autoriser à accéder à ce compte. Nous ne stockerons aucune des données de paiement sensibles que vous fournissez pour donner cette autorisation.
Une fois que vous nous avez autorisés à accéder au compte à des fins d'information sur:

- nous accéderons aux informations de votre compte en votre nom (c'est-à-dire des informations telles que les détails de votre compte, l'historique des transactions et les fonctionnalités de votre compte).
- nous analyserons ces informations pour vous fournir des informations sur les dépenses (par exemple en vous suggérant des moyens d'économiser de l'argent).

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment via l'application Revolut. La manière dont nous utilisons vos informations à ces fins et d'autres est décrite dans notre Politique de confidentialité.
Lorsque vous utilisez nos Services open banking pour initier un paiement à partir d'un compte que vous détenez auprès d'un autre prestataire, vous devez également nous autoriser à effectuer ce paiement. Nous ne conserverons aucune des données de paiement sensibles que vous fournissez pour donner cette autorisation. Nous considérerons que vous nous avez donné votre consentement et nous avez autorisé à effectuer des paiements à partir de ces comptes lorsque vous choisissez dans l'application Revolut d'utiliser un certain service de paiement et après avoir rempli toutes les informations nécessaires et demandées que vous soumettez sur l'application Revolut.

11. Est-ce que des restrictions s'appliquent à l'utilisation de l'application Revolut ou de la carte Revolut ?

Veuillez agir de manière raisonnable et responsable lorsque vous utilisez l'application Revolut ou la carte Revolut.
L'application Revolut et la Carte Revolut ne doivent pas être utilisées (directement ou indirectement) comme suit :

- à des fins illégales (par exemple, pour commettre une fraude) ;
- d'une façon qui pourrait raisonnablement nuire à notre capacité à fournir nos services ;
- pour transférer des fonds de façon abusive, utiliser nos produits, nos services ou notre support client de façon abusive, ou utiliser votre compte personnel à des fins non personnelles. Cela inclut des activités susceptibles de compromettre l'intégrité de nos services ou de menacer la sécurité et le bien-être de Revolut, ses représentants et ses clients ;
- uniquement pour transférer de l'argent depuis et vers le compte d'une carte de crédit ;

- pour toute transaction visant à recevoir de l'argent liquide autre qu'un retrait à un distributeur automatique de billets (DAB);
- pour contrôler ou utiliser un compte Revolut qui ne vous appartient pas ;
- pour donner une Carte Revolut à toute autre personne ;
- pour permettre à quiconque d'avoir accès ou d'utiliser votre compte ou votre application Revolut ;
- pour violer, exploiter ou contourner toute restriction d'utilisation fixée par un fournisseur de services auprès duquel votre Carte Revolut est enregistrée. Par exemple, vous ne devez utiliser qu'une seule carte Revolut pour un prestataire de services particulier qui offre une période d'essai ou un abonnement gratuit ; ou
- pour échanger des devises étrangères à des fins spéculatives (notamment pour exploiter une baisse ou une hausse prévue de la valeur de la devise) ou pour tirer profit des disparités du marché des changes.

Veuillez également faire preuve de respect envers nous et notre personnel d'assistance - nous sommes là pour vous aider.

Entrées et sorties d'argent

12. Ajouter de l'argent à votre compte

Vous pouvez ajouter de l'argent sur votre compte en procédant comme suit:

- En utilisant une carte de débit ou de crédit enregistrée chez nous (ce que nous appelons une carte stockée). Votre carte stockée doit être à votre nom.
- Virement bancaire. Lorsque vous ajoutez de l'argent par virement bancaire, vous devez utiliser les informations de compte indiquées dans l'application Revolut. Assurez-vous de suivre attentivement les instructions de l'application afin d'éviter tout retard. Les informations du compte que vous devez utiliser pour déposer de l'argent sur votre compte dépendent de la devise que vous ajoutez. Par exemple, si vous souhaitez déposer des euros (€) sur votre compte, vous devez utiliser les informations du « compte en Euro » indiquées dans l'application Revolut.
- En ajoutant de l'argent liquide. Dans certains cas, nous proposons différentes méthodes pour recharger votre compte en espèces. Cette fonctionnalité n'est pas disponible dans tous les pays.

Des frais peuvent s'appliquer lorsque vous ajoutez de l'argent à votre compte. Pour en savoir plus sur ces frais, consultez notre Page sur les frais.
Si vous transférez de l'argent depuis une carte stockée ou un compte bancaire dans une certaine devise vers votre compte qui utilise une devise différente, votre banque ou l'émetteur de votre carte peut vous facturer des frais.
Vous serez considéré comme ayant donné votre consentement et nous avoir autorisé à exécuter la transaction une fois que vous aurez soumis votre ordre de paiement sur l'application Revolut.
Davantage d'informations sur l'ajout d'argent sur votre compte sont disponibles dans notre FAQ.

Détenir de l'argent sur votre compte
Une fois que vous avez ajouté de l'argent sur votre compte, vous pouvez le transférer entre les différents types de sous-comptes que nous proposons. Par exemple, vous pouvez transférer votre argent entre des devises, ou le conserver dans un pocket personnel. Ce sont tous des sous-comptes de votre compte.
Toutes les règles qui s'appliquent à votre compte principal s'appliquent également à vos sous-comptes. Par exemple, ils sont accessibles aux agences de recouvrement de créances.
Dans certaines circonstances, il se peut que nous devions clôturer votre sous-compte. Si nous le faisons, nous vous en informerons à l'avance et vous pourrez transférer ou échanger les fonds que vous détenez sur le sous-compte avant sa clôture. Vous nous autorisez à convertir les fonds restants dans votre devise de base et à clôturer votre sous-compte.

Ne vous inquiétez pas si la balance de votre compte Revolut est trop basse
Nous savons qu'il est important de pouvoir effectuer des paiements depuis votre compte lorsque vous le souhaitez. Vous pouvez nous autoriser à ajouter un montant spécifique sur votre compte depuis votre carte stockée dès que la valeur en argent sur votre compte passe sous un certain seuil. Nous appelons cette fonctionnalité l'ajout automatique. Vous pouvez annuler un ajout automatique à tout moment via l'application Revolut ou en contactant votre fournisseur de carte.

Limites de paiement
Afin d'assurer notre conformité avec les lois anti-blanchiment d'argent et anti-financement du terrorisme, nous pourrons limiter les paiements entrants ou sortants sur votre compte ainsi que vos paiements ou retraits par carte Revolut. Ces limites peuvent évoluer de temps en temps et sont affichées dans l'application lorsque cela est possible.

Parfois, vous pourrez demander une augmentation de limite dans l'application et devrez à cette fin fournir des documents d'identité supplémentaires. Notre approbation sera soumise à nos vérifications de conformité. Nous pouvons aussi limiter la quantité de devises que vous pouvez convertir en une seule opération ou au cours d'une période. Ces limites sont susceptibles d'être modifiées occasionnellement. Pour en savoir plus sur ces limites, des informations sont disponibles ici.

Maintenez une cohérence de devise

Il est important que tous les paiements sur votre compte soient effectués dans la devise de votre compte. Autrement, ils seront convertis dans la devise de votre compte. Cela signifie que votre compte pourrait être crédité plus ou moins que prévu. Nous ne serons pas responsables de toutes pertes engendrées.

13. Transférer de l'argent entre des comptes Revolut

Vous pouvez envoyer et recevoir de l'argent vers et depuis d'autres comptes Revolut. Nous appelons ces paiements des « transferts instantanés ». Tous les transferts instantanés sont reçus immédiatement.

Vous pouvez effectuer un transfert instantané vers le compte d'un autre utilisateur Revolut en le sélectionnant dans la liste des contacts de l'application Revolut, en utilisant son nom d'utilisateur ou au moyen de toute autre méthode que nous fournissons pour l'identifier, puis en suivant les instructions.

Messenger Revolut

Vous pouvez également utiliser ce fil de discussion dans la section virement de l'application Revolut pour discuter avec vos contacts. Nous appelons cette fonction « Revolut Messenger ». Revolut Messenger est destiné à rendre votre utilisation de Revolut plus sociale en vous permettant de communiquer avec d'autres utilisateurs Revolut au sujet de vos activités sur l'application Revolut.

Pour utiliser Revolut Messenger :

- vous et l'utilisateur avec lequel vous souhaitez discuter devez tous deux avoir utilisé l'application Revolut et vous être inscrits à Revolut dans un pays qui prend en charge Revolut Messenger ; et
- soit vous devez avoir effectué avec succès un paiement à l'utilisateur par le passé ; soit
- vous devez tous les deux vous enregistrer mutuellement dans les contacts de votre appareil mobile et synchroniser ces contacts avec l'application Revolut ; ou

- vous devez tous deux avoir été ajoutés à une fonctionnalité de groupe dans laquelle Revolut Messenger est pris en charge (comme notre fonctionnalité Diviser la facture).

Si vous ne souhaitez pas recevoir de messages sur Revolut Messenger de la part d'un utilisateur, vous pouvez le bloquer. Si vous ne souhaitez pas du tout recevoir de messages sur Revolut Messenger, vous pouvez le désactiver complètement. Vous pouvez faire ces deux choses dans l'application Revolut.

Pour garantir la confidentialité de vos communications, Revolut Messenger est protégé par un cryptage de bout en bout. Cela signifie que Revolut ne peut en aucun cas accéder aux messages dans votre Revolut Messenger. Par exemple, si vous contactez notre équipe technique concernant une problème qui s'est produite sur Revolut Messenger, nous ne serons pas en mesure de voir votre fil de discussion. Cela signifie également que nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations sur les messages dans votre Revolut Messenger, même si vous nous en faites la demande.

Revolut Messenger ne fournit aucun stockage ou sauvegarde permanent des messages dans votre fil de discussion. Si vous supprimez et réinstallez l'application Revolut, ou si vous modifiez l'appareil que vous utilisez pour accéder à l'application Revolut, vos messages seront définitivement perdus.

Les virements instantanés affichés dans votre fil de discussion Revolut Messenger ne sont pas des messages, ne sont pas cryptés et sont stockés de manière permanente (de la même manière que toute autre donnée de transaction vous appartenant). Il ne s'agit que de rappels des paiements effectués entre vous et à la personne avec laquelle vous discutez. Ils apparaîtront dans votre fil de discussion même si vous changez d'appareil ou réinstallez l'application.

Notre règlement de la communauté s'applique chaque fois que vous utilisez Revolut Messenger. Si vous enfreignez le règlement de la communauté, nous pouvons restreindre ou supprimer votre accès à Revolut Messenger, ou clôturer complètement votre compte Revolut. Nous vous informerons de la suspension/suppression de votre accès et des raisons de cette suspension/suppression soit avant la suspension/suppression, soit, si une notification préalable n'est pas possible en raison des circonstances, rapidement après la suspension/suppression, à moins que la loi ne nous interdise de vous informer. Si vous pensez qu'une autre personne enfreint ce règlement (par exemple, si elle vous harcèle ou se fait passer pour quelqu'un d'autre), vous pouvez le signaler en contactant l'équipe technique. Cependant, n'oubliez pas que vos messages étant cryptés, nous ne pourrons pas les consulter.

Cela peut signifier que vous devrez fournir des captures d'écran à l'équipe echnique comme preuve de tout signalement que vous faites.

Groupe Pockets
Si vous êtes membre d'un groupe Pockets, vous pouvez envoyer des transferts instantanés vers ce coffre également.
Un groupe Pockets est un compte configuré et contrôlé par un utilisateur Revolut individuel. Tous les membres d'un tel groupe peuvent voir leurs propres transactions dans le groupe et le quitter à tout moment. Seul l'utilisateur Revolut qui a configuré le groupe Pockets (le propriétaire) peut automatiquement voir toutes les transactions du groupe, clôturer le groupe, ajouter ou supprimer d'autres membres, et permettre aux membres du groupe de retirer des fonds (ou de révoquer leur accès). Vous ne devez rejoindre un groupe Pockets, ou lui envoyer de l'argent, que si vous faites confiance au propriétaire qui détient les fonds. Si le propriétaire cesse à tout moment d'être titulaire d'un compte Revolut ou si son compte est verrouillé, vous ne pourrez pas accéder aux fonds dans le groupe.

Effectuer des achats en utilisant « Payer avec Revolut »
Vous pouvez également effectuer un virement instantané vers une entreprise qui utilise « Payer avec Revolut » pour recevoir des paiements. Cela peut se produire des deux manières suivantes :

- Vous pouvez nous demander d'effectuer un virement instantané pour un montant déterminé de votre compte Revolut à une entreprise, (par exemple, au lieu de payer par carte lors de la validation d'un panier). Nous appelons ces paiements « Paiements initiés par le client ».
- Vous pouvez consentir à ce qu'une entreprise puisse percevoir des virements instantanés à partir de votre compte Revolut à l'avenir (par exemple, si vous autorisez une entreprise à percevoir des paiements à partir de votre compte lorsque vous achetez quelque chose ou régulièrement, comme pour un abonnement). Nous appelons ces paiements « Paiements initiés par le commerçant ».

Paiements initiés par le client
Les Paiements initiés par le client correspondent à un montant défini et sont ponctuels. L'entreprise recevra seulement le montant que vous confirmez et l'entreprise ne pourra pas percevoir d'autres paiements sans votre permission.

Paiements initiés par le commerçant
Les Paiements initiés par le commerçant sont prélevés par l'entreprise sur la base de votre consentement précédent et peuvent donc correspondre à n'importe quel montant ou à n'importe quel intervalle. Si vous souhaitez arrêter un Paiement initié par le commerçant, vous devez contacter l'entreprise qui le facture pour annuler le

service. Vous pouvez également nous contacter pour retirer votre consentement (par messagerie instantanée) et nous traiterons votre demande d'ici la fin du jour ouvrable suivant.
Nous vous informerons dans l'application Revolut chaque fois qu'un Paiement initié par le client ou qu'un Paiement initié par le commerçant est effectué à partir de votre compte Revolut.

Protection lors de l'utilisation de « Payer avec Revolut »
« Payer avec Revolut » est un service que nous proposons aux entreprises pour vous permettre de les payer directement à partir de votre compte Revolut, sans devoir fournir des informations de carte bancaire. Cependant, nous voulons que « Payer avec Revolut » fonctionne pour vous ainsi que pour les entreprises. Nous avons donc créé une Politique de protection de l'acheteur qui s'applique lorsque vous effectuez un achat éligible à l'aide de « Payer avec Revolut ».

Remboursements des Paiements initiés par le commerçant
Les Paiements initiés par le commerçant sont prélevés de votre compte sur base du consentement que vous avez donné au préalable. Nous encourageons les entreprises à vous indiquer le montant de tout Paiement initié par le commerçant avant qu'elles ne le prélèvent. Toutefois, si vous pensez qu'un Paiement initié par le commerçant a été prélevé par erreur de votre compte, vous pouvez nous demander de le rembourser dans les 8 semaines suivant son paiement. Pour demander un remboursement, contactez-nous par messagerie instantanée et nous vous informerons si votre remboursement a pu être effectué dans les 10 jours ouvrables.

La section suivante s'applique à compter du 30 septembre 2026
Automatisation des transferts d'argent (en fonction du solde)
Dans l'application Revolut, vous pouvez avoir accès à une fonctionnalité vous permettant d'automatiser les transferts d'argent entre votre compte bancaire Revolut éligible et vos sous-comptes (comme les pockets) auprès d'une entité Revolut, déclenchés par le solde du compte de votre choix :

- **Déclencheur « baisse en dessous de »** : le solde du compte de votre choix baisse en dessous d'un montant défini, et vous définissez un montant de recharge. Lorsque cela se produit, vous nous donnez instruction de transférer immédiatement (d'exécuter un virement permanent interne) la totalité de l'excédent vers le compte de destination de votre choix.
- **Déclencheur « dépasse »** : le solde du compte de votre choix dépasse un montant défini. Lorsque cela se produit, vous nous donnez instruction de

transférer immédiatement (d'exécuter un virement permanent interne) la totalité de l'excédent vers le compte de destination de votre choix.

Vous devez configurer et confirmer les paramètres d'automatisation dans l'application Revolut pour autoriser cette instruction permanente. Vous pouvez également définir des limites de montant quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles applicables à votre automatisation, afin de plafonner le montant total transféré au fil du temps. Pour les comptes joints, l'un ou l'autre des cotitulaires peut configurer une automatisation. Lorsqu'une automatisation est créée, modifiée ou annulée sur un compte joint, nous en informerons l'autre cotitulaire.

Si votre compte d'origine/de destination exige que le paiement soit traité via un compte désigné, votre instruction nous autorise à exécuter un virement en plusieurs étapes via ce compte intermédiaire.

Vous pouvez suspendre ou annuler l'instruction permanente à tout moment pour les futurs déclenchements, depuis votre tableau de bord dans l'application.

Comme ces transferts sont exécutés instantanément dès que votre solde franchit un seuil de déclenchement, les transferts individuels ne peuvent pas être annulés ou arrêtés une fois initiés.

Vous pouvez configurer des automatisations impliquant un change de devises. Lors de la création d'une automatisation, vous verrez un aperçu du taux de change, des frais estimés et du coût total estimé. Le marché des devises étant fluctuant, le taux réel appliqué lors du déclenchement de votre automatisation peut différer de cet aperçu initial. La transaction finale inclura les frais applicables selon votre abonnement Revolut, le volume de devises échangé au cours du mois et le jour d'exécution de l'opération, notamment :

- **Frais le week-end** : appliqués aux opérations de change effectuées le week-end (entre le vendredi à 17 h 00 et le dimanche à 18 h 00, heure de l'Est)
- **Frais d'utilisation équitable** : appliqués si vous dépassez la limite mensuelle de change de votre abonnement.

Pour en savoir plus, consultez notre page Frais personnels.

Vous pouvez consulter à tout moment le taux de change exact et les frais finaux de toute automatisation finalisée dans votre historique des transactions.

14. Effectuer d’autres types de paiements

Vous pouvez envoyer de l'argent vers votre compte ou celui d'une autre personne en toute simplicité. Vous pouvez effectuer un paiement ponctuel ou configurer un paiement récurrent. Il vous suffit de saisir dans l'application Revolut un code de guichet et un numéro de compte (ou, pour les paiements internationaux, le numéro

IBAN) du compte vers lequel vous envoyez l'argent, puis de suivre les instructions. Nous pouvons vous demander d'autres informations.

Utiliser votre carte Revolut

Vous pouvez aussi payer ou retirer de l'argent à l'aide de votre carte Revolut. Vous pouvez le faire en saisissant les détails de votre Carte Revolut (le numéro de carte, la date d'expiration et le numéro CVC) ou votre code PIN. Nous examinerons ces actions lorsque vous donnerez votre consentement pour effectuer des paiements ou retirer de l'argent de votre compte Revolut. Vous donnez également votre consentement pour effectuer des paiements à partir de votre Carte Revolut :

- en passant votre carte Revolut sur le terminal (transaction sans contact) et en effectuant d'autres actions sur le lecteur de carte électronique. Aucun code PIN n'est requis pour les paiements sans contact jusqu'à un certain montant ;
- en signant pour l'achat sur le reçu émis par le lecteur de carte électronique ;
- en insérant votre Carte Revolut dans le lecteur de carte électronique et en accomplissant toute tâche supplémentaire que le lecteur de carte électronique demande sans saisir votre code PIN (par exemple, lorsque vous payez le péage, les frais de parking, etc.) ;
- en fournissant votre numéro de Carte Revolut et d'autres détails et en consentant à l'initiation d'ordres de paiement pour débiter votre compte lors de la conclusion d'un accord avec un commerçant ou un prestataire de services ; ou
- en fournissant votre numéro de Carte Revolut et d'autres détails à un commerçant ou prestataire de service et en authentifiant ce paiement au moyen d'une méthode 3D Secure. Il s'agit d'une étape que vous devrez suivre lorsque vous achetez en ligne à l'aide de votre Carte Revolut si un commerçant ou prestataire de service a mis en œuvre cette méthode. Le cas échéant, une fenêtre apparaîtra sur le site Web du commerçant ou du prestataire de service vous demandant de vérifier le paiement et vous recevrez une notification push sur votre Application Revolut. Vous devrez ouvrir votre application et confirmer la transaction pour finaliser le paiement.

Lorsque vous utilisez votre carte Revolut pour retirer de l'argent à un DAB ou pour effectuer un paiement (par exemple, dans un magasin ou un restaurant), nous considérerons que vous avez autorisé ce dernier, sauf si :

- vous nous informez que de l'argent a été volé sur votre compte ; ou
- si vous pensez que nous n'avons pas correctement suivi vos instructions.

Nous pouvons vous facturer des frais pour les retraits. Pour en savoir plus sur ces frais, consultez notre Page sur les frais.

Nous ne sommes pas responsables des pertes encourues lorsqu'un paiement est remboursé dans une autre devise

Lorsque vous nous demandez de transférer de l'argent vers le compte d'une autre personne, la somme n'est parfois pas versée et elle nous est renvoyée. Si nous avons dû procéder à une conversion de devises lors de l'envoi du paiement et que nous pouvons prouver que nous avons tout fait correctement, lorsque nous vous rendrons l'argent, nous vous le restituerons dans la devise d'origine. Cela signifie que le montant que vous recevez sur votre compte peut être inférieur au paiement que vous avez effectué (ou supérieur !). Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous subissez dans ce cas de figure.

Assurez-vous de saisir les informations sur le bénéficiaire de votre paiement

Lorsque vous entrez les informations sur le bénéficiaire de votre paiement, assurez-vous qu'elles soient exactes. Dans le cas contraire, votre paiement risque d'être retardé, voire perdu si vous l'envoyez sur le mauvais compte.

Assurez-vous de connaître la personne à laquelle vous versez de l'argent. Si un individu vous contacte pour vous demander de lui transférer de l'argent, mais vous ne connaissez ni son identité, ni le motif du paiement, vous êtes probablement victime d'une arnaque et nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer l'argent pour vous.

Si le bénéficiaire ne reçoit pas l'argent que vous lui avez versé, nous ne sommes pas responsables si nous avons effectué le paiement correctement, mais que vous avez fourni des informations erronées. Nous ferons notre possible pour tenter de récupérer l'argent si vous nous le demandez, mais l'opération peut être plus ou moins simple selon le pays.

Si vous contactez notre équipe technique via l'application Revolut, nous pouvons vous fournir des informations, y compris concernant la personne ayant reçu l'argent si nous en disposons, afin de vous aider à procéder au recouvrement.

L'EEE est constitué de tous les pays de l'Union européenne, ainsi que de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.

Prélèvements automatiques

Selon votre lieu de résidence, vous pouvez payer par prélèvement automatique depuis votre compte, en euros, vers des comptes bancaires détenus dans l'espace unique de paiements en euros (tous les pays de l'EEE plus la Suisse, Monaco et Saint-Marin). Il s'agit de prélèvements automatiques SEPA.

La banque détenant le compte vers lequel le prélèvement automatique est versé (la banque du bénéficiaire) est chargée de demander l'échéance du paiement.
Vous pouvez :

- limiter le montant et/ou la fréquence du prélèvement automatique sur votre compte ;
- annuler les prélèvements automatiques payés depuis votre compte ; et
- choisir d'autoriser les prélèvements automatiques provenant de certaines personnes uniquement.

Pour ce faire, contactez-nous via l'application Revolut.
Si vous avez configuré un prélèvement automatique, la banque du bénéficiaire soumettra la demande le jour ouvrable précédant l'échéance. Nous le verserons ensuite à la banque à la date prévue. Si la date de l'échéance n'est pas un jour ouvrable pour la banque du bénéficiaire (généralement, pendant le week-end ou un jour férié de la banque), elle recevra le prélèvement au prochain jour ouvrable.
Lorsqu'un prélèvement automatique sera dû, nous essaierons de l'encaisser dans l'ordre suivant :

- Nous commencerons par tenter d'encaisser le paiement dans la devise du prélèvement automatique (par exemple, en EUR pour les prélèvements automatiques SEPA).
- Si les fonds sont insuffisants pour couvrir la totalité de la somme, nous essaierons ensuite de recouvrer le paiement depuis votre compte principal (s'il est dans une devise différente de celle du prélèvement automatique).
- Enfin, si les fonds sont insuffisants pour couvrir la totalité de la somme, nous essaierons de recouvrer le paiement à partir d'une autre monnaie fiduciaire que vous détenez, en priorisant la devise dont le solde est le plus élevé.

Votre prélèvement automatique sera traité uniquement si vous avez des fonds suffisants pour couvrir la totalité de la somme dans une seule devise. Nous ne diviserons pas le paiement entre plusieurs devises.
Nous ne facturons aucuns frais pour ce service, et le change n'est pas pris en compte dans vos limites de change. Des taux de change classiques s'appliquent.

Paiements pour les services fournis par d'autres sociétés du groupe Revolut
L'application Revolut est plus qu'un simple compte courant. Il s'agit d'une plateforme où vous pouvez accéder à une gamme complète de services.
Tous ces services ne sont pas seulement fournis par nos soins (Revolut Bank UAB Succursale Belge). Certains sont fournis par d'autres sociétés au sein de notre

groupe. Lorsque c'est le cas, vous devez accepter des conditions générales distinctes avec ces sociétés, qui régiront ces services. Par exemple:

- Si vous utilisez des services de crypto-monnaie, ceux-ci sont fournis par Revolut Digital Assets Europe Limited ("**RDAEL**"), et sont régis par les Conditions générales de crypto-monnaie auxquelles vous aurez souscrit. Nous ne fournissons pas ces services et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de crypto-monnaie.
- Si vous utilisez des services de métaux précieux, ceux-ci sont fournis par Revolut Ltd et sont régis par les Conditions générales de métaux précieux auxquelles vous aurez souscrit. Nous ne fournissons pas ce service et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de métaux précieux.
- Si vous utilisez des services de courtage, ceux-ci sont fournis par Revolut Securities Europe UAB et sont régis par les Conditions générales de courtage auxquelles vous aurez souscrit. Nous ne fournissons pas ce service et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu de ces Conditions générales de courtage.
- Si vous utilisez des services de "Stays", ceux-ci sont fournis par Revolut Ltd, et sont régis par les Conditions générales de "Stays" auxquelles vous aurez souscrit. Nous ne fournissons pas ces services et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de "Stays".
- Tout autre service fourni par une autre société du groupe.

Bien que nous ne fournissions pas ces services, ils entraîneront en principe un paiement devant être effectué à destination ou en provenance de votre compte courant. Par exemple, lorsque vous achetez ou vendez des crypto-monnaies, un paiement sera prélevé ou effectué sur votre compte courant chez nous en crypto-monnaies. Lorsque c'est le cas, nous créditerons ou débiterons votre compte courant, comme demandé par d'autres sociétés du groupe Revolut, sur la base de vos conditions générales avec elles.
Parfois, nous pouvons créer un sous-compte dans votre compte courant si nécessaire pour ces services. Par exemple, si vous utilisez des services de courtage, vous verrez que vous disposerez d'un sous-compte que vous devez financer avant de pouvoir utiliser les services de courtage.

Virements par carte
Vous pouvez utiliser Revolut pour envoyer de l'argent sur une carte. Cela signifie un paiement envoyé via des systèmes de carte au lieu des systèmes de paiement

traditionnels. Le destinataire du paiement est identifié par son numéro de carte au lieu de son numéro de compte bancaire.
Les virements par carte sont envoyés instantanément et doivent arriver dans un délai de 30 minutes. Cela signifie qu'il n'y a aucune possibilité d'annuler ce type de paiement après l'envoi. Veuillez donc vous assurer que les informations que vous saisissez soient correctes.
N'oubliez pas que votre numéro de carte est un élément d'information précieux qui peut être utilisé pour commettre une fraude contre vous. La seule chose que vous avez besoin de communiquer à propos de votre carte pour effectuer un virement par carte est le numéro de la carte ; vous n'avez pas besoin de la date d'expiration et certainement pas du code de sécurité. Veuillez donc vous assurer de conserver ces informations en toute sécurité.

Données du compte bancaire local
Selon votre pays, nous pouvons vous fournir des coordonnées bancaires locales. Si nous vous fournissons des coordonnées bancaires locales dans l'EEE (par exemple, en PLN, RON ou autre), celles-ci sont considérées comme un sous-compte de votre compte principal, et les règles qui s'appliquent à votre compte principal s'appliquent également à ce sous-compte.
Si nous vous fournissons des informations de compte local en dehors de l'EEE (par ex. en GBP, USD ou similaire), chaque fois que vous recevez un paiement dans le compte avec ces informations, nous émettrons un montant équivalent en monnaie électronique. Lorsque nous le faisons, vous nous autorisez à transférer immédiatement cette monnaie électronique sur votre compte courant. Chaque fois que vous effectuez un paiement à partir de ces informations de compte, vous nous autorisez à prélever les fonds de votre compte courant, à émettre immédiatement un montant équivalent en monnaie électronique et à le verser immédiatement au destinataire conformément aux présentes conditions générales.

Effectuer des paiements en yuans chinois
Vous pouvez effectuer des paiements à partir de votre compte Revolut en yuans chinois.
Paiements avec un partenaire de paiement

Revolut peut faire appel à un ou plusieurs partenaires de paiement pour faciliter les paiements en yuans. Vous trouverez plus d'informations concernant ces partenaires dans l'application Revolut.
Si vous avez mené une activité liée aux crypto-monnaies avec une entité du groupe Revolut au cours des six derniers mois, il est possible que vous ne puissiez pas utiliser Revolut pour effectuer des paiements en yuans chinois auprès de notre

partenaire de paiement. Cela est dû aux restrictions mises en place par les partenaires auxquels nous faisons appel pour proposer ce service. Par « activité liée aux crypto-monnaies », nous comprenons :

- avoir détenu, acheté ou vendu des crypto-monnaies directement via l'application Revolut ; ou
- avoir envoyé ou reçu des actifs en crypto-monnaies provenant d'une plateforme d'échange de crypto-monnaies via votre compte Revolut.

La valeur maximum pour un paiement est de 50 000 CNY.
La réglementation chinoise impose des restrictions au niveau du montant des fonds et du nombre de transferts qu'un bénéficiaire détenant un compte associé à notre partenaire de paiement désigné peut recevoir en un mois ou en un an, en fonction du motif du transfert. En cas de dépassement de ces limites du côté du bénéficiaire, le paiement est annulé.
Pour pouvoir réaliser un tel paiement, vous devrez fournir les informations requises par nos partenaires de paiement, lesquelles sont précisées dans l'application Revolut.
Vous acceptez par ailleurs que certaines de vos données personnelles puissent être transférées aux banques de nos partenaires en Chine en cas de paiement en yuans chinois. Cela est nécessaire pour procéder au paiement. Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données personnelles, veuillez vous référer à notre Politique de confidentialité client (disponible ici).
Vous pourrez consulter le taux de change utilisé pour votre paiement en yuans dans l'application avant d'effectuer votre paiement. Ce taux est calculé de la même manière que pour tout autre change de devises sur Revolut et comptera également pour votre limite d'utilisation équitable.
Les paiements effectués avec nos partenaires de paiement sont exécutés quasiment en temps réel lorsqu'ils sont réalisés pendant un jour ouvrable. Les paiements effectués en dehors des jours ouvrables sont exécutés le jour ouvrable suivant.

Virements vers des Portefeuilles mobiles
Selon votre pays, vous pouvez utiliser l'application Revolut pour envoyer des paiements sortants à des titulaires de portefeuilles mobiles. Comme l'envoi de ce type de paiement ne se fait pas par l'intermédiaire d'un système de paiement traditionnel, vous n'avez pas besoin d'informations bancaires pour effectuer le virement. Votre destinataire sera identifié grâce au numéro de téléphone ou à l'adresse e-mail lié(e) au compte du Portefeuille mobile (numéro de téléphone ou e-mail).

Pour envoyer un paiement à l'aide de vos Portefeuilles mobiles, vous devez fournir un identifiant de portefeuille et des informations sur votre paiement.
Ces paiements sont normalement envoyés instantanément et devraient arriver sur le portefeuille de votre destinataire dans les 30 minutes. Cela peut prendre jusqu'à 24 heures dans de rares cas. Puisqu'il s'agit d'un paiement international, les frais de paiement internationaux habituels s'appliquent (veuillez consulter nos pages des frais ici pour accéder aux frais applicables). Aucuns frais supplémentaires ne s'appliquent à ces paiements.

15. Que se passe-t-il si un paiement est envoyé sur le mauvais compte, n'est pas envoyé ou est retardé ?

Nous essaierons toujours de réaliser votre paiement correctement et au moment opportun, mais une erreur peut toujours survenir. Il peut alors être retardé ou ne pas être reçu par la personne que vous souhaitez payer.
En cas d'erreur, si :

- la personne qui vous paye ;
- le compte bancaire auquel vous souhaitez verser l'argent ; ou
- le détaillant que vous payiez ;

est situé dans la zone EEE, veuillez nous en informer via l'application Revolut. Vous devez nous avertir dès que possible, et au plus tard sous 13 mois à compter du prélèvement du montant sur votre compte.
Si le compte du bénéficiaire n'a jamais reçu l'argent, nous vous rembourserons le paiement sur votre compte. Tous les intérêts et charges encourus à la suite de notre erreur seront également remboursés.
Si nous avons reçu un paiement en votre nom, mais que l'argent n'a pas été versé à temps sur votre compte, nous y créditerons immédiatement la somme adéquate.
Les présentes règles ne s'appliquent pas au change de devises.

Que faire si vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous devez toujours vérifier que vous avez saisi les coordonnées correctes de la personne que vous souhaitez payer avant d'effectuer un paiement. C'est toujours une bonne idée d'effectuer un paiement test d'un petit montant (par exemple, 1 €) pour vous assurer que les coordonnées du compte sont correctes. Vous devez toujours vous rappeler des éléments suivants :

- Assurez-vous de toujours connaître la personne à laquelle vous versez de l'argent. Si un individu vous contacte pour vous demander de lui transférer de

l'argent, mais vous ne connaissez ni son identité, ni le motif du paiement, vous êtes probablement victime d'une arnaque.

- Les contacts que vous voyez dans l'application Revolut proviennent des noms et numéros de téléphone que vous avez enregistrés sur votre propre téléphone. Ces noms et numéros ne sont pas vérifiés par nous ou par toute autre personne. Cela signifie que si vous avez enregistré le mauvais numéro ou le mauvais nom sur votre téléphone, vous paierez la mauvaise personne et vous risquez de perdre votre argent.
- Les noms d'utilisateur que vous voyez dans l'application Revolut peuvent ressembler à d'autres noms d'utilisateur et peuvent être modifiés par des utilisateurs individuels. Nous prenons des mesures pour supprimer tout nom d'utilisateur inapproprié, mais ces noms d'utilisateur ne sont pas vérifiés par nous ou par toute autre personne. Cela signifie que si vous n'êtes pas certain de l'identité de la personne, il est possible que vous transfériez des fonds à la mauvaise personne et que vous perdiez votre argent.

Nous ne sommes pas responsables si nous effectuons un paiement à la mauvaise personne parce que vous avez saisi un numéro de compte, nom d'utilisateur ou numéro de téléphone erroné. Ssi vous nous le demandez, nous essaierons de récupérer votre argent pour vous. Nous pouvons également essayer d'obtenir des informations sur le bénéficiaire afin que vous puissiez essayer de le récupérer vous-même (si la loi nous le permet). Bien que nous nous efforcions de prendre ces mesures, nous ne garantissons pas que nous le ferons, et dans certains cas, nous ne serons d'ailleurs pas en mesure de le faire.

Que faisons-nous si un paiement a été effectué par erreur, de manière frauduleuse ou fait l'objet d'une demande de retour de fonds ?

En acceptant ces conditions, vous nous autorisez à annuler un paiement crédité sur votre compte dans les cas suivants :

- Les fonds ont été crédités suite à une erreur du prestataire de services de paiement du payeur, d'un tiers ou de Revolut ; ou
- Nous recevons et approuvons une demande de retour de fonds justifiée (y compris les rappels SEPA) de la part d'une autre institution financière de l'EEE, signalant une suspicion de fraude ; ou
- Nous déterminons, grâce à nos procédures de sécurité internes, que les fonds ont été transférés depuis un autre compte Revolut en raison d'une suspicion de fraude, d'un accès non autorisé ou d'une activité criminelle ; ou
- Une demande de retour de fonds concernant un paiement erroné, en doublon, frauduleux, lié à une escroquerie ou autrement illicite (qu'elle soit soumise en

interne ou reçue d'une autre institution financière de l'EEE) a été examinée et approuvée par Revolut, conformément à la loi applicable et aux règles du système de paiement concerné.

Lorsque la loi le permet et que cela est possible sur le plan opérationnel, nous vous informerons avant ou immédiatement après l'annulation du paiement, et nous vous en expliquerons la raison. Si la personne qui a effectué le paiement par erreur sur votre compte fait valoir ses droits pour récupérer son argent par ses propres moyens, nous devrons peut-être lui communiquer vos coordonnées si la loi nous y autorise ou nous y oblige. Nous prenons votre vie privée et le secret bancaire très au sérieux. Nous ne partagerons vos informations que si nous y sommes légalement obligés ou si vous nous y autorisez explicitement.

Si vous pensez qu'un paiement a été annulé par erreur, veuillez contacter rapidement le support de notre application et fournir des justificatifs pour appuyer votre demande.

Vous acceptez que si nous préfinançons un paiement sur votre compte lorsque vous initiez une recharge en utilisant nos Services Open Banking ouverts comme décrit à la section 9, et que le paiement n'arrive pas, nous pouvons annuler le paiement ou le mettre en attente.

Pour ces raisons, vous devez toujours vérifier votre compte régulièrement pour vous assurer que tout est correct.

16. Envoyer et recevoir de l’argent via un lien de paiement

Vous pouvez facilement envoyer de l’argent à un ami qui n’a pas de compte Revolut, en créant un « lien de paiement » dans l’application Revolut. Un lien de paiement vous permet d’accepter de payer un certain montant sans saisir les informations du compte ou de la carte sur lequel/laquelle le paiement sera effectué. Au lieu de cela, vous choisissez le montant, partagez le lien et le destinataire saisit lui-même les coordonnées de son compte ou de sa carte.

Une fois que vous avez envoyé le lien à votre ami, il devra compléter le lien de paiement en saisissant les détails pertinents.

- Si vous envoyez de l’argent à l’aide d’un lien de paiement, votre ami devra saisir ses coordonnées bancaires ou numéro de carte dans le lien. Le paiement sera ensuite effectué sur son compte bancaire ou sa carte, comme si vous aviez saisi ces informations dans l’application vous-même. Parfois, en raison de la taille ou de la nature du paiement, il sera demandé à votre ami de contacter Revolut afin de finaliser la transaction. Une fois qu’il l’aura fait, le paiement sera effectué sur son compte Revolut.

- Si vous recevez de l'argent à l'aide d'un lien de paiement, votre ami devra saisir les informations de sa carte de débit ou de crédit, ou les détails d'une carte ajoutée à Apple Pay ou Google Pay, dans le lien. Le paiement sera alors effectué depuis sa carte. Nous pouvons imposer des limites au montant que vous pouvez demander à l'aide d'un lien de paiement, ce que nous vous montrerons dans l'application.

Parfois, nous pouvons être amenés à demander à votre ami d'ouvrir un compte Revolut avant qu'il puisse recevoir un paiement pour d'autres raisons également. S'il ne le fait pas, nous ne serons pas en mesure d'effectuer la transaction.
Tous les liens de paiement ont une limite de temps. Après cela, le lien expirera, et votre ami ne pourra plus effectuer ou recevoir votre paiement. Nous vous dirons quelle est cette limite de temps dans l'application lorsque vous créerez le lien.
N'oubliez pas que lorsque vous créez un lien de paiement pour envoyer de l'argent, vous acceptez d'effectuer un paiement sans saisir vous-même les informations du compte ou de la carte. Le paiement sera effectué à l'aide des détails saisis dans le lien. Assurez-vous d'être prudent lorsque vous partagez un lien et avec qui vous le partagez. Par exemple, si vous partagez un lien « envoyer de l'argent » sur le profil des réseaux sociaux de votre ami, quelqu'un d'autre pourrait cliquer sur le lien et réclamer l'argent lui-même. Si vous êtes inquiet à propos d'un lien de paiement que vous avez créé, vous pouvez l'annuler (avant qu'il ne soit finalisé) via l'historique des transactions dans l'application.

Revolut.Me
Vous pourrez peut-être envoyer à, ou recevoir des paiements d'autres personnes en utilisant les liens Revolut.Me. En communiquant votre lien Revolut.Me ou votre code QR, vous pouvez recevoir des paiements Revolut.Me de la part de toute personne disposant d'un moyen de paiement valide, où qu'elle se trouve. Toute personne disposant de vos informations Revolut.Me pourra vous envoyer un paiement Revolut.Me. Ils devront ajouter une description et indiquer le montant qu'ils souhaitent vous payer. S'ils ne terminent pas ce processus, vous ne serez pas payé.
Contrairement aux liens de paiement, les liens Revolut.Me sont une URL statique qui peut être utilisée pour recevoir des paiements de manière continue. Nous pouvons imposer des limites au montant que vous pouvez demander à l'aide du lien Revolut.Me que nous vous montrerons dans l'application.
La première fois que vous utiliserez Revolut.Me, nous générerons un nom d'utilisateur Revolut.Me pour vous. Ce nom s'affichera comme une partie de votre code QR ou dans votre lien Revolut.Me. Vous trouverez le code QR et votre lien Revolut.Me dans l'application Revolut.

Vous avez la possibilité de modifier votre nom d'utilisateur Revolut.Me si vous ne l'aimez pas.
Les règles de notre communauté s'appliquent à votre nom d'utilisateur Revolut.Me et à votre utilisation de Revolut.Me.

17. Quel taux de change applique-t-on ?

Pour de plus amples informations sur nos frais, consultez notre Page sur les frais.
Vous pouvez toujours consulter notre taux de change en cours dans l'application Revolut.
Tous les utilisateurs Standard et Plus peuvent effectuer un montant défini de changes à ce taux chaque mois. Le montant fixé dépend de votre devise de base et est indiqué sur notre Page sur les frais. Les utilisateurs Standard et Plus qui dépassent ce montant paient une commission d'utilisation raisonnable (ce n'est pas le cas pour les clients Premium, Metal et Ultra).
Une fois une devise convertie, le taux de change que nous appliquons s'affichera également dans votre historique de transaction sur l'application Revolut. Le taux de change peut varier entre le moment où vous nous avez dit que vous souhaitiez changer des devises et le moment où nous procédons réellement à la conversion. Cela signifie que si vous nous demandez de procéder à la conversion la devise, vous pourriez recevoir un peu plus ou un peu moins de remboursement que ce que vous attendiez.
Nous ne sommes pas responsables si :

- vous perdez de l'argent à la suite d'une conversion de devises ; ou
- vous payez des frais ou perdez de l'argent après avoir utilisé votre carte Revolut dans un autre pays et demandé au détaillant (ou à la banque du détaillant) d'effectuer la conversion. (Par exemple, imaginez que vous êtes un client lituanien voyageant au Japon. Lorsque vous payez votre facture dans un restaurant, vous acceptez de payer en euros plutôt qu'en yens. Cela signifie que vous avez demandé à la banque du détaillant de convertir la devise. Nous ne pouvons être tenus responsables si cette banque vous donne un taux de change moins avantageux ou vous facture des frais).

Suspension des opérations de change et des virements
Nous nous réservons le droit de suspendre ou d'interrompre temporairement le change d'une ou plusieurs devises à titre de contrôle préventif. Nous pouvons exercer ce droit si nous estimons raisonnablement :
(a) qu'il existe une volatilité extrême ou exceptionnelle du marché, ou d'autres anomalies ou perturbations ;

(b) que des contraintes de liquidité affectent la devise ou la paire de devises concernée ;
(c) qu'il n'est pas possible d'établir un taux de change suffisamment fiable ou précis pour la devise ou la paire de devises concernée ; ou
(d) que des défaillances techniques ou de systèmes échappent à notre contrôle raisonnable.
Pendant ces interruptions, les virements internes multidevises vers d'autres clients Revolut impliquant la devise concernée seront également temporairement suspendus. Si une devise est indisponible, nous l'indiquerons clairement dans l'application.
Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter d'une suspension. Toutefois, rien dans cette section n'exclut ni ne limite notre responsabilité pour les pertes causées par une fraude ou une négligence grave de notre part, ni toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.

18. Puis-je annuler un paiement ou un change de devises ?

Vous pouvez annuler un paiement (y compris un paiement régulier ou un prélèvement SEPA automatique) à tout moment jusqu'à la fin du dernier jour ouvrable avant la date d'échéance du prélèvement.
Vous ne pouvez pas annuler un prélèvement le jour même de l'échéance. Cela signifie que vous ne pouvez pas annuler les transferts entre des comptes Revolut. De plus, vous ne pouvez pas annuler une conversion de devises une fois que nous avons reçu votre demande.

Il est facile d'annuler un virement bancaire.
Vous pouvez annuler un virement bancaire via l'application Revolut.

19. Quel est le délai nécessaire pour un paiement ?

Nous comprenons que l'arrivée de vos paiements au moment prévu soit importante pour vous. Le temps d'arrivée d'un paiement dépend du moment où nous recevons l'instruction de l'envoyer, le moyen de paiement et la devise utilisée. Ce qui suit explique quand nous effectuerons les paiements. Veuillez noter que toutes les périodes indiquées dans les présentes conditions générales sont basées sur l'heure du Royaume-Uni, c'est-à-dire l'heure moyenne de Greenwich (GMT) d'octobre à mars et l'heure d'été britannique (BST) de mars à octobre.
Virements bancaires :

- **Virements SEPA instantanés (EUR) :**

Ces paiements peuvent être initiés à tout moment et seront traités sans délai. Les fonds devraient arriver sur le compte du bénéficiaire sous 10 secondes. Le service est disponible 24h/24 et 7j/7, 365 jours par an.

- **Virements SEPA (EUR) :**

Si nous recevons votre instruction de paiement avant 13 heures (heure britannique) un jour ouvré, les fonds devraient parvenir au bénéficiaire le jour même. Si l'instruction est reçue après cette heure limite ou un jour non-ouvré, le paiement sera traité le jour ouvré suivant.

- **Virements domestiques dans l'EEE (dans des devises autres que l'EUR, comme les PLN ou RON) :**

Les virements effectués dans d'autres devises valables dans l'EEE devraient parvenir au destinataire le jour ouvré suivant. Dans certains cas, cela peut prendre jusqu'à 4 jours ouvrés.

- **Virements internationaux :**

Les virements internationaux en dehors de l'EEE ou dans des devises non présentes dans l'EEE prennent généralement entre 0 et 2 jours ouvrés, mais peuvent prendre plus de temps en fonction des pays d'envoi et de destination, de la devise utilisée, du montant, des banques intermédiaires et des vérifications de conformité requises.

- **Autres moyens de paiement :**

Lorsque cela est possible, les paiements sont traités instantanément.

- **Paiements programmés ou récurrents :**

Tout paiement programmé à une date future sera traité ce jour-là (s'il s'agit d'un jour ouvré) ou le jour ouvré suivant (si ce n'est pas un jour ouvré).
Si le paiement comprend **une opération de change**, le montant du change vous sera crédité immédiatement.
Paiements par carte et virements vers des cartes :

- Les transactions par carte sont traitées au moment de l'achat. Cependant, le délai de crédit des fonds sur votre compte peut varier selon la banque acquéreuse du commerçant et les règles applicables des réseaux de carte.

20. Quand pouvons-nous refuser ou retarder un paiement?

Nous pouvons refuser d'effectuer un paiement (y compris les paiements entrants et sortants) dans les situations suivantes :

- des exigences légales ou réglementaires nous empêchent d'effectuer le paiement ou nous obligent à réaliser des vérifications supplémentaires.
- vous avez violé les présentes conditions générales et nous jugeons raisonnablement que cela justifie un refus de votre paiement.
- si nous estimons que la mise en œuvre de vos instructions enfreint les présentes conditions générales ou si lesdites instructions ne contiennent pas les informations requises pour effectuer correctement le paiement.
- si le montant dépasse ou entraînerait le dépassement de l'un des plafonds appliqués à votre compte, y compris ceux définis par vous. Ces limites sont définies ici.
- votre compte ne dispose pas de suffisamment de fonds pour effectuer le paiement et couvrir les charges.
- une procédure d'insolvabilité est ouverte vous concernant ou vous avez convenu d'un accord volontaire individuel avec vos créditeurs.
- même après avoir pris toutes les mesures raisonnablement possibles, nous ne parvenons pas à effectuer le paiement à temps.
- un tiers nous empêche d'effectuer le paiement (par exemple, MasterCard ou Visa n'autorise pas un retrait ou un paiement en espèces avec une carte Revolut).
- vous ne fournissez pas les informations importantes dont nous avons raisonnablement besoin et que nous vous avons demandées.
- nous avons suspendu votre compte.

Nous pouvons aussi refuser de vous envoyer une nouvelle carte Revolut si vous n'avez pas le montant nécessaire sur votre compte pour payer l'expédition.
Nous sommes susceptibles de retarder un paiement (y compris les paiements entrants et sortants) si des exigences légales ou réglementaires nous empêchent d'effectuer le paiement ou nous obligent à réaliser des vérifications supplémentaires.
LORSQUE NOUS REFUSONS D'EFFECTUER UN PAIEMENT, NOUS NOUS EFFORCERONS TOUJOURS (SAUF S'IL SERAIT ILLÉGAL OU TECHNIQUEMENT IMPOSSIBLE DE LE FAIRE) DE VOUS INFORMER DE CE REFUS, DES RAISONS DE CE REFUS (SI POSSIBLE) ET DE LA PROCÉDURE DE RECTIFICATION DES ERREURS FACTUELLES QUI MÈNENT À CE REFUS. LADITE NOTIFICATION VOUS SERA TRANSMISE DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LE REFUS.

Si nous le pouvons, nous utiliserons l'application Revolut pour vous informer de notre refus d'effectuer le paiement. Si vous voulez en savoir plus sur la raison de notre refus, et sur la façon de résoudre ce problème, veuillez nous contacter via l'application.
Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous subissez à la suite de notre refus ou du retard du paiement en application de la présente section.

21. Frais tiers encourus à l'envoi ou la réception de paiements

Nous essayons de préserver la gratuité de nos paiements. Cependant, nous devons parfois facturer des frais pour pouvoir fournir un service. Lorsque nous le faisons, nous tentons un maximum de maintenir nos frais aussi bas que possible. Nous vous indiquerons toujours les frais qui s'appliquent à un paiement dans l'application avant que vous n'effectuiez le paiement, et vous pouvez également consulter nos frais actuels sur notre Page des frais.
Nous ne facturons aucun frais pour la réception de paiements. Nous ne facturons pas non plus de frais pour l'envoi de paiements locaux dans votre devise de base. Si vous effectuez un paiement dans une autre devise ou dans un autre pays, nous pouvons facturer des frais de paiement transfrontaliers ou SWIFT. Ces frais sont présentés sur la Page sur les frais. Nous vous les communiquerons et nous vous indiquerons toujours à combien ils s'élèvent, dans l'application Revolut avant d'effectuer un paiement.
D'autres banques associées, notamment la banque du bénéficiaire de votre paiement ou des banques correspondantes ou intermédiaires (des banques qui facilitent les transferts entre d'autres banques) peuvent parfois prélever leurs frais des paiements que vous envoyez ou recevez. Le cas échéant, il est possible que vous, ou la personne que vous payez, reçoive moins d'argent que prévu. Par exemple, vous pouvez ne recevoir que 90 € sur un paiement de 100 € que quelqu'un vous envoie, car la banque de l'émetteur a facturé 10 € de frais.
Cela peut se produire dans les cas suivants :

- La banque du bénéficiaire ou de l'émetteur d'un paiement est située dans la zone EEE, et le paiement est effectué dans une devise qui n'est pas courante dans un état membre de l'EEE.
- Vous effectuez ou recevez un paiement d'une personne dont la banque est située hors de la zone EEE.

Nous précisons que nous ne facturons aucun frais pour la réception des paiements. Nous vous enverrons toujours l'intégralité de la somme que nous recevons d'une autre banque. De même, nous enverrons toujours l'intégralité de la somme que vous nous demandez d'envoyer, mais nous ne pouvons pas garantir

que la totalité sera versée sur le compte du bénéficiaire sans que sa banque ne prélève le moindre frais.

Si vous effectuez un virement par carte, des frais vous seront également facturés. Ces frais dépendront du montant que vous envoyez et de l'endroit où vous l'envoyez. Ces frais seront calculés en temps réel et vous seront présentés dans l'application avant que vous n'effectuiez le paiement.

Que faire en cas de problèmes

22. Que se passe-t-il lorsque de l'argent est volé sur mon compte ?

Contactez-nous dès que possible via l'application Revolut (au plus tard, sous 13 mois après la date du vol sur votre compte). Nous recouvrerons l'intégralité de la somme sur votre compte si l'une des conditions suivantes s'applique :

- Vous ne pouviez pas savoir que vos informations de sécurité ou votre carte Revolut étaient susceptibles d'être utilisées de manière abusive.
- Le paiement a été effectué à la suite d'une erreur commise par une personne dont nous sommes responsables.
- le paiement a été prélevé après que vous nous avez avertis qu'une tierce personne avait connaissance de la perte ou du vol de vos informations de sécurité ou de votre carte Revolut, ou si nous ne vous avons pas fourni de moyen de nous en informer ;
- la loi nous exige de vous faire suivre certaines instructions lorsque vous nous demandez d'effectuer le paiement et que nous ne l'avons pas fait ; ou
- vous avez effectué un paiement pour payer certains biens ou services achetés en ligne ou via une autre méthode qui n'est pas une transaction face à face (certains types de contrats peuvent ne pas être concernés, comme les contrats de location d'hébergement, mais nous pouvons vous fournir plus d'informations lorsque vous nous ferez part du problème).

Nous vous rembourserons également toutes les charges que vous avez payées à la suite du prélèvement du paiement sur votre compte.
Nous ne vous rembourserons pas si vous avez agi de manière frauduleuse, ou si vous n'avez pas protégé vos informations de sécurité ou votre carte Revolut de manière volontaire ou par négligence (sauf si vous nous avez informés de ces faits

avant le prélèvement sur votre compte). Par exemple, nous ne vous rembourserons pas si vous avez donné le code PIN de votre carte Revolut à une personne et que cette dernière l'a utilisée pour effectuer un paiement sans vous en avertir.

23. Lorsque nous pouvons bloquer votre compte ou votre carte Revolut

Nous accordons une grande importance à la sécurité de votre argent. Nous pouvons vous empêcher d'effectuer des paiements depuis votre compte ou avec votre carte Revolut si nous suspectons un problème de sécurité, ou une utilisation frauduleuse ou sans votre autorisation. Cette mesure se limite aux cas où votre compte est utilisé :

- à des fins non personnelles ;
- à des fins illégales (par exemple, pour commettre une fraude) ;
- pour enfreindre, exploiter ou contourner les restrictions d'utilisation définies par un prestataire de services associé à votre carte Revolut enregistrée ;
- pour échanger des devises étrangères à des fins spéculatives (notamment pour exploiter une baisse ou une hausse prévue de la valeur de la devise) ou pour tirer profit des disparités du marché des changes ;
- pour permettre à une autre personne d'accéder à votre compte Revolut, à l'application Revolut ou à votre carte Revolut, de les utiliser ou de les contrôler, ou pour utiliser un compte Revolut qui ne vous appartient pas.

Nous pouvons aussi bloquer votre compte ou votre carte Revolut afin de respecter nos obligations légales.
Nous vous avertirons via l'application Revolut en amont, ou a posteriori dès que possible, du blocage de vos paiements, de votre application ou de votre carte Revolut. Nous vous indiquerons également la raison de cette mesure, sauf si la communication de cette information est contraire à la loi ou restreinte par celle-ci, notamment en vertu des réglementations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous exécuterons vos paiements ou débloquerons votre compte ou votre carte Revolut dès que la ou les raisons du blocage auront disparu, sauf si cela compromet votre sécurité ou la nôtre, ou si cela est contraire à la loi.

24. Quand pouvez-vous suspendre ou clôturer mon compte ?

Nous pouvons clôturer ou suspendre votre compte immédiatement (y compris l'accès aux services fournis par les autres entités du groupe Revolut) et mettre fin à votre accès à notre site Web, dans des circonstances exceptionnelles. Cela comprend les situations suivantes :

- si nous avons de bonnes raisons de vous suspecter de commettre des actes frauduleux ou autrement criminels ;
- vous n'avez pas fourni (à nous ou l'un de nos représentants) les informations formellement demandées, ou nous avons des raisons de croire que ces dernières sont fausses ou inexactes.
- vous enfreignez sérieusement ou régulièrement nos conditions générales et vous n'avez pas résolu le problème dans une période raisonnable sur notre demande ;
- si nous avons des informations selon lesquelles votre utilisation de l'application Revolut peut nous nuire ou nuire à nos logiciels, nos systèmes ou notre matériel ;
- si vous effectuez des transactions entrantes et sortantes de façon abusive, que vous utilisez nos produits, nos services ou notre support client de façon abusive, que vous utilisez votre compte personnel à des fins non personnelles, ou que vous vous livrez à d'autres activités qui menacent la sécurité et le bien-être de Revolut et de ses clients ;
- nous avons de bonnes raisons de croire que votre utilisation continue de votre compte nuit ou a nui à notre réputation ou notre clientèle;
- nous vous avons demandé de payer vos dettes envers nous et vous ne l'avez pas fait dans le délai raisonnable qui vous a été dûment communiqué;
- vous avez été déclaré en faillite ; Ou
- nous devons y mettre fin en vertu d'une loi, d'une réglementation, d'une ordonnance de justice ou sur instruction d'une autorité locale (comme un arbitre financier, un médiateur ou autre).

Si nous fermons votre compte en raison de circonstances exceptionnelles, vous pourrez échanger des fonds dans votre devise de base, liquider votre compte de trading, vendre des actions, des matières premières ou d'autres actifs et envoyer de l'argent par virement bancaire externe uniquement avant la clôture du compte. Vous ne pourrez pas créditer le compte, effectuer des paiements par carte, retirer de l'argent à un DAB ou envoyer de l'argent vers d'autres comptes Revolut. Les paiements entrants seront rejetés et renvoyés à l'expéditeur.
Nous pouvons également décider de clôturer votre compte pour d'autres raisons, en vous informant au préalable et en vous indiquant le motif de cette clôture. Si tel

est le cas, nous vous contacterons via l'application Revolut et sur un support durable **au moins deux (2)** mois à l'avance.
La clôture de votre compte et l'annulation du contrat peuvent également mettre fin à d'autres contrats que vous avez avec nous ou par notre biais. Vous pouvez obtenir plus d'informations via l'application Revolut ou en nous contactant.

Si nous décidons de clôturer votre compte avec préavis :

- Nous vous donnerons un préavis d'au soixante (60) jours pour retirer tout solde de compte restant, sauf s'il existe des raisons d'empêcher le transfert ou si nous décidons de clôturer votre compte immédiatement comme expliqué ci-dessus. À partir du moment où nous vous donnons un préavis, vous aurez un accès limité à l'application.
- Pour le retrait du solde restant du compte, nous facturerons nos frais habituels en fonction de votre abonnement, sous réserve d'un montant de transfert minimum de 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut).

Si vous souhaitez retirer votre argent dans une devise différente de celle que nous détenons pour vous, nous la convertirons en utilisant le taux applicable à ce moment-là, puis nous prélèverons nos frais habituels avant de vous envoyer l'argent.
Enfin, si votre solde restant est inférieur ou égal à 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut) à la fin de la période de soixante (60) jours, ou s'il passe en dessous de ce montant à tout moment pendant cette période, le solde restant sera automatiquement débité et votre compte sera clôturé. Vous pouvez conserver un accès limité en lecture seule à l'application pour obtenir des relevés de compte et d'autres informations relatives à votre compte.

Si vous disposez encore d'un solde sur votre compte lorsque nous le clôturons :

- Si soixante (60) jours se sont écoulés depuis que nous vous avons informé(e) que nous allions clôturer votre compte, nous clôturons quand même votre compte même si vous disposez encore d'un solde. Si vous disposez d'un abonnement payant, nous vous déclasserons vers un abonnement Standard.
- Nous conserverons suffisamment d'argent pour couvrir tous les paiements que vous avez approuvés avant la clôture de votre compte. Vous nous devrez également toujours l'argent que vous nous deviez pendant que votre compte était ouvert.

Comment accéder à mon argent après la clôture de mon compte ?

Pendant une période de huit ans après la clôture de votre compte ou l'expiration de votre carte Revolut, vous pourrez contacter le service client (à l'adresse support@revolut.com) et lui demander de vous envoyer l'argent que nous détenons encore pour vous et vous pourrez peut-être toujours le retirer via l'application si votre accès est maintenu. Cela n'affecte pas votre droit légal de réclamer les fonds restants, ni les délais de prescription légaux applicables.
Nous avons indiqué ci-dessous comment vous pouvez récupérer le solde de votre compte après sa clôture.
Vous pouvez retirer votre argent dans n'importe quelle devise que vous détenez sur votre compte à ce moment-là en le transférant sur un autre compte bancaire. Si vous devez effectuer du change de devises avant d'effectuer un retrait, vous ne pourrez convertir l'argent que dans votre devise de base (la devise du pays dans lequel vous vivez) et nos frais de change s'appliqueront.
Si vous souhaitez que nous vous envoyions de l'argent dans une devise différente de celle que nous détenons pour vous, nous la convertirons en utilisant le taux applicable à ce moment-là, puis nous prélèverons nos frais habituels avant de vous envoyer l'argent.
Pour le retrait du solde restant du compte, nous facturerons nos frais d'abonnement standard habituels, sous réserve d'un montant de transfert minimum de 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut).

Frais de gestion

Si nous clôturons votre compte, mais qu'il présente encore un solde positif, vous conserverez l'accès limité à l'application Revolut pour retirer l'argent restant que nous détenons pour vous. **Si votre compte dispose toujours d'un solde positif après la fin de la période de préavis de soixante (60) jours, nous commencerons à facturer des frais de gestion mensuels. Nos frais habituels pour les virements sortants** (le cas échéant et comme expliqué ci-dessus) s'appliqueront également lorsque vous effectuez un virement sortant. Les frais de gestion sont indiqués dans les Pages des frais. Ces frais seront appliqués pour couvrir nos coûts de détention et d'administration de vos fonds restants, tout en les rendant disponibles en toute sécurité pour que vous puissiez les retirer via l'application et recevoir toute l'assistance requise de notre part. Nous vous informerons lorsque ces frais seront dû et commenceront à s'appliquer afin que vous puissiez retirer votre solde restant. Si le solde restant du compte clôturé est inférieur au montant des frais de gestion, le montant résiduel sera débité et vous perdrez l'accès à l'application Revolut.
Nous ne facturerons pas ces frais si votre compte n'a pas de fonds et cela n'entraînera jamais un solde négatif de votre compte.

Les dispositions de la présente section sur les frais de gestion restent applicables même après la fin du contrat jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fonds sur le compte clôturé.

25. Nous pouvons modifier ces conditions

Nous pouvons occasionnellement modifier ces conditions. Nous vous enverrons toujours la dernière version des conditions par e-mail au moins deux mois avant l'entrée en vigueur de la modification.
Nous supposerons que vous êtes d'accord avec les modifications, à moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez clôturer votre compte avant que la modification n'entre en vigueur.
Si nous ajoutons un nouveau produit ou service qui ne modifie pas les conditions générales de votre compte, nous pouvons ajouter le produit ou service immédiatement et vous informer avant que vous ne l'utilisiez.

26. Vos droits en matière de remboursement des paiements par Carte Revolut et prélèvements SEPA automatiques

Paiements par carte Revolut
Vous pouvez nous demander le remboursement d'une somme prélevée sur votre compte si toutes les conditions suivantes s'appliquent :

- Vous avez accepté un prélèvement, mais vous n'avez pas accepté le montant réel du paiement.
- Le montant prélevé est plus élevé que ce à quoi vous vous attendiez raisonnablement, compte tenu de toutes les circonstances (y compris vos schémas de dépenses).
- Le bénéficiaire du paiement est dans la zone EEE.
- Vous n'avez pas validé le paiement directement avec nous.
- Nous, et la personne que vous avez payée, ne vous avons pas fourni d'informations au sujet du paiement durant les quatre semaines précédant le prélèvement.
- Vous nous avez demandé le remboursement sous huit semaines à compter du prélèvement sur votre compte.

Par exemple, vous pouvez bénéficier d'un remboursement si vous avez autorisé un hôtel à utiliser votre carte Revolut pour payer tout ce que vous prenez dans le

mini-bar, mais que la facture de ce dernier dépasse vos attentes légitimes que vous aviez au moment d'accorder l'autorisation.
Nous pouvons vous demander de plus amples informations dans le cadre de notre enquête. Nous vous rembourserons, ou nous vous informerons si nous ne pouvons pas vous rembourser, sous 10 jours ouvrables après avoir fourni les informations que nous vous avons demandées.

Prélèvements SEPA automatiques
Si vous avez effectué un prélèvement SEPA automatique, les circonstances énumérées ci-dessus ne doivent pas s'appliquer. Vous disposerez d'un droit à remboursement inconditionnel si vous nous contactez sous huit semaines à compter de la date du prélèvement.

Reverser des remboursements
Après le remboursement, si nous découvrons que celui-ci était indu, vous devrez nous restituer ce montant.

27. Êtes-vous responsable si un problème survient avec mon compte, ma carte Revolut ou l'application Revolut ?

Nous ferons tout notre possible dans la mesure du raisonnable afin de garantir la continuité et l'accessibilité de nos services à une vitesse raisonnable. Toutefois, nous ne pouvons vous promettre que ce sera toujours le cas et que nos services ne rencontreront aucun problème. Nous dépendons également de certains tiers pour vous fournir des services, ce qui peut parfois perturber nos services. Nous nous efforcerons toujours de résoudre les problèmes que rencontrent nos services, quelle qu'en soit la cause.
Si vous possédez une carte Revolut, nous vous informerons de tout changement de notre système qui affectera votre capacité à utiliser la carte.
Nous ne serons pas responsables des pertes engendrées si nous ne parvenons pas à respecter nos obligations de paiements vers et depuis votre compte en raison :

- d'une exigence réglementaire ou légale ;
- d'événements imprévisibles échappant à notre contrôle et inévitables à ce moment-là ;
- d'actes criminels ou autres actes illégaux de tiers entraînant des dommages pour vous ou toute autre personne (sauf stipulation contraire des présentes conditions générales), ou

- du blocage de votre compte lors de la mise en œuvre des exigences légales, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Si vous ne pouvez pas utiliser votre carte Revolut pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité se limitera au remplacement de votre carte.

Nous ne serons responsables que des pertes prévisibles.

Si nous enfreignons le contrat, nous serons responsables de toutes les pertes que nous aurions pu prévoir au moment de la conclusion du contrat, ou de la perte qui découle de notre fraude ou de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable, ou d'une négligence grave.

Nous ne sommes pas responsables à votre égard pour les situations suivantes découlant directement ou indirectement des présentes conditions d'utilisation, ou s'y afférant :

- Perte de revenus ou de profits
- Perte de clientèle ou atteinte à votre réputation
- Perte d'opportunités ou de contrats commerciaux
- Perte d'économies futures
- Perte consécutive

Rien dans ces conditions générales n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de mort ou de blessure personnelle découlant de notre négligence ou de fraude ou de demandes et déclarations frauduleuses, ou toute autre responsabilité qui ne peut être restreinte ou exclue en vertu de la loi applicable.

28. Comment vous pourriez nous devoir de l'argent

Vous ne pouvez pas emprunter d'argent sur votre compte, sauf si vous bénéficiez d'un de nos produits de crédit. Votre compte ne fournit pas de facilité de découvert.

Si votre solde devient négatif, parce que vous n'avez pas les fonds nécessaires pour couvrir les frais ou autres sommes qui nous sont dues en rapport avec votre compte, ou pour toute raison autre qu'un produit de crédit pré-approuvé, vous devez recharger immédiatement votre compte avec le montant nécessaire.

Si vous ne rechargez pas et ne ramenez pas votre solde à zéro, ou si vous nous devez des frais (autres que des frais de tiers pour effectuer ou recevoir un paiement) ou tout autre montant, nous pouvons, à tout moment, sans préavis ni demande, prélever le montant que vous nous devez sur tout montant que nous sommes tenus de vous payer, y compris de tout autre compte que vous détenez chez nous, seul ou conjointement. Il s'agit de notre droit à compensation. Nous

pouvons également retirer l'argent de votre compte dans la devise du pays dans lequel vous vivez (votre devise de base) ou la valeur équivalente de votre compte dans une autre devise, jusqu'à ce que votre solde négatif ait été entièrement compensé.
Revolut vous informera immédiatement lorsque le solde de votre compte devient négatif. Revolut vous informera également vingt-quatre (24) heures à l'avance avant d'exercer son droit de compensation.
Si vous ne disposez pas d'un solde suffisant sur votre compte pour couvrir vos frais ou autres dettes envers nous, nous pouvons prendre d'autres mesures pour recouvrer notre créance, comme expliqué ci-dessous et nous vous en informerons avant de le faire :

1. en récupérant la somme due sur votre carte stockée ;
2. en prenant d'autres mesures pour récupérer l'argent que vous nous devez, telles que :

- demander à une agence de huissier de justice de vous contacter ;
- initier une procédure judiciaire à des fins d'exécution ;
- informer les agences de prévention de la fraude lorsque cela est autorisé ; ou
- vendre, transférer ou attribuer le montant que vous nous devez à un tiers.

Si l'une ou la totalité de ces mesures est prise, nous sommes susceptibles de vous facturer des frais dans la mesure du raisonnable pour ce faire. Vous pouvez également être tenu de régler des frais supplémentaires tels que les frais de supplément de recharge, les majorations des taux de change le week-end, les frais d'engagement d'une agence de recouvrement de créances ou nos frais juridiques encourus.
Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez nous contacter via la messagerie instantanée de l'application pour obtenir de l'aide.
Vous pouvez être responsable du paiement de taxes et de coûts qui s'appliquent aux paiements que vous effectuez ou recevez via votre compte et que nous ne sommes pas responsables de collecter. Par exemple, si vous êtes résident légal de République d'Irlande et si vous retirez de l'argent via un DAB en République d'Irlande, nous pouvons collecter le montant approprié en droit de timbre au maximum légal comme requis par les Irish Revenue Commissioners. Ce faisant, votre solde peut devenir négatif (si nécessaire). Vérifiez donc par vous-même !

29. Cas où vous pouvez être tenu responsable de nos pertes

Vous pouvez être tenu responsable envers nous de certaines pertes

Si vous avez enfreint les présentes conditions générales ou que cela a engendré une perte de notre part, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- vous serez responsable de toutes les pertes prévisibles que nous subissons en conséquence de votre action (nous essaierons de minimiser les pertes) ; et
- Vous serez également responsable de tout coût légal raisonnable découlant de nos pertes.

30. Comment effectuer une réclamation

Si vous n'êtes pas satisfait de nos services, nous essaierons de résoudre les différents problèmes
Nous faisons toujours tout notre possible, mais nous savons qu'il peut arriver que tout ne se passe pas comme prévu. Si vous avez une réclamation, veuillez nous contacter. Nous accepterons et examinerons toute réclamation que vous nous aurez envoyée. Notre réponse finale à votre réclamation, ou une lettre expliquant pourquoi la réponse finale n'a pas été complétée, vous sera fournie dans les 15 jours ouvrables suivant la réclamation et, dans des circonstances exceptionnelles, dans les 35 jours ouvrables (et nous vous informerons si c'est le cas).

Effectuer une réclamation
Si vous souhaitez uniquement faire part d'un problème qui vous préoccupe, veuillez nous contacter via le chat disponible dans l'application Revolut. Le chat de l'application est notre outil d'assistance à la clientèle, et nos réponses aux questions que vous avez posées via le chat de l'application ne sont pas soumises aux délais de traitement des réclamations indiqués ci-dessus. Nous pouvons généralement résoudre les problèmes rapidement via l'application. Vous devrez probablement nous fournir les informations ci-dessous.
Si vous souhaitez déposer une plainte officielle, vous pouvez le faire à l'aide de ce formulaire. Vous pouvez nous envoyer un e-mail à formalcomplaints@revolut.com.
Si vous exprimez le souhait de présenter une réclamation dans le cadre de votre communication avec nous, nous vous fournirons un formulaire de plainte, ou nous pouvons vous soumettre le formulaire de réclamation formel et demander à nos agents d'analyser votre dossier en tant que réclamation formelle.
Pour traiter votre demande, nous aurons besoin des quelques informations suivantes :

- votre prénom et votre nom de famille ;
- le numéro de téléphone et l'adresse e-mail que vous utilisez pour votre compte ;

- en quoi consiste le problème ;
- quand le problème est survenu ; et
- comment vous souhaiteriez que le problème soit réglé.

Nous examinerons votre réclamation et vous répondrons par e-mail. Nous communiquerons avec vous en français, en néerlandais, en allemand ou en anglais, sauf indication contraire de notre part.
Indépendamment de ce qui précède, vous avez toujours le droit de contacter les autorités de résolution extrajudiciaire des litiges mentionnées ci-dessus en relation avec toute réclamation concernant notre service. Vous avez également le droit de vous adresser à toute juridiction compétente si vous pensez que nous avons enfreint la loi.

Autorité de résolution extrajudiciaire des litiges pour les réclamations liées aux services financiers

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont nous avons traité votre réclamation, vous pouvez la soumettre au Service de mediation des services financiers, également appelé l'Ombudsfin. Veuillez noter que l'Ombudsfin agit uniquement en tant que médiateur dans les litiges entre consommateurs et prestataires de services financiers. Il peut émettre des avis non contraignants, mais ne constitue pas une autorité de règlement extrajudiciaire des litiges.
Veuillez noter qu'il y a des conditions à remplir:

- Les plaintes ne sont recevables que si le plaignant a d'abord déposé une plainte auprès de Revolut;
- Il s'agit d'une procédure écrite : les plaintes ne peuvent être déposées que par courrier, par e-mail ou par le biais du formulaire de plainte en ligne. Vous devez envoyer des copies de la correspondance et de tous les documents utiles;
- Il doit s'agir d'une plainte concernant une institution financière affiliée au service de médiation (tous les membres de Febelfin). Une liste est disponible sur le site web;
- La plainte ne porte pas sur la politique commerciale de l'institution financière;
- Vous êtes un particulier agissant pour votre propre compte (exception : les personnes morales pour les plaintes concernant un paiement transfrontalier d'un montant maximal de 12 500 €, - dans ce cas, une redevance de 50 € doit être payée);
- Votre plainte ne concerne pas un cas de surendettement pour lequel l'institution financière n'est pas en faute;
- Le litige ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire.

Si vous remplissez les conditions et êtes prêt à suivre la procédure, vous pouvez contacter l'Ombudsfin:
Médiateur en matière de conflits financiers
North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 1,
1000 Bruxelles
Tél : +32 2 545 77 70
Fax : +32 2 545 77 79
E-mail :ombudsman@ombfin.be
Website : http://www.ombudsfin.be
Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site web suivante.

Vous pouvez également déposer une réclamation auprès des autorités de résolution extrajudiciaire des litiges qui traitent les réclamations des consommateurs dans votre pays en ce qui concerne les services financiers que nous fournissons. La liste de ces autorités est disponible ici.

Autorité de résolution extrajudiciaire des litiges pour les réclamations liées au traitement des données à caractère personnel
Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données. Vous trouverez ici une liste des différentes autorités de protection des données.

Informations supplémentaires
Cliquez ici pour en savoir plus sur notre procédure de gestion des réclamations.

31. Que se passe-t-il en cas de décès ?

En cas de décès, il revient à vos héritiers et/ou bénéficiaires, ainsi qu'à vos mandataires ou éventuels co-titulaires, de nous informer sans délai à l'adresse e-mail support@revolut.com.

Aucune faute ne peut nous être imputée si nous exécutons, avant d'avoir été informés de votre décès, des ordres donnés par vous avant votre décès ou, même après votre décès, par les co-titulaires de votre compte ou les représentants de votre compte, dans les limites des pouvoirs qui leur ont été conférés.

Les héritiers et/ou bénéficiaires doivent nous communiquer l'acte de dévolution successorale établi par le receveur des droits de succession ou par un notaire, établissant la dévolution de la succession, et/ou tout autre document que nous jugeons nécessaire ou utile, par exemple, l'autorisation du juge de paix si elle est

légalement requise. Nous nous réservons le droit d'exiger un certificat ou un acte de dévolution successorale établi par un notaire si nous le jugeons nécessaire.

Nous sommes définitivement libérés si nous remettons les actifs aux personnes indiquées dans ce certificat ou acte de dévolution successorale, ou sur leurs instructions. Lors de l'examen de l'authenticité, de la validité, de la traduction ou de l'interprétation de ce document, nous ne pouvons être tenus responsables qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle, notamment dans le cas de documents d'origine étrangère.

Les héritiers et/ou bénéficiaires supportent solidairement et indivisiblement les frais occasionnés par l'ouverture de la succession.

Les accords conclus entre vous et nous se poursuivent avec vos héritiers et/ou légataires universels ou à titre universel, en leur nom conjoint, sauf si l'une des parties décide de les résilier.

32. Protection des données et confidentialité

Pour fournir des services dans le cadre du contrat, nous devons collecter des informations sur vous. Pour plus d'informations sur la façon dont nous utilisons vos informations personnelles, consultez notre Avis de confidentialité du client (accessible ici).
En concluant le contrat, vous comprenez et reconnaissez que nous recueillions et stockions vos informations à caractère personnel dans le but de vous fournir nos services. Cela n'affecte aucun droit et obligation que vous comme nous avons selon la loi relative à la protection des données.
Vous pouvez nous retirer votre autorisation en clôturant votre compte, ce qui mettra un terme au contrat que nous avons passé. Si vous faites cela, nous cesserons d'utiliser vos informations dans le but de fournir nos services, mais nous pouvons les conserver pour des raisons juridiques.

Confidentialité
En concluant le présent contrat, vous nous autorisez à divulguer à d'autres entités au sein du groupe Revolut (y compris Revolut Ltd), à des tiers qui nous fournissent des services (ou à d'autres entités au sein du groupe Revolut) et à des sous-traitants de ces tiers, les informations suivantes :

- le fait que vous êtes notre client ;
- les services que nous vous fournissons ;

- le numéro de compte ;
- le(s) solde(s) de votre compte ;
- les opérations effectuées ou en cours en votre nom ;
- vos obligations de dette envers nous ;
- les circonstances de notre prestation des services financiers ;
- votre situation financière et vos actifs ;
- d'autres informations commerciales que vous nous avez fournies lors de l'ouverture du compte ; et
- vos activités, abonnements, obligations de dette ou transactions avec d'autres personnes.

Les informations ci-dessus peuvent être divulguées aux destinataires susmentionnés lorsque :

- cela est nécessaire pour l'exécution de la comptabilité financière, d'audit ou d'évaluation des risques ;
- nous utilisons des systèmes d'information ou des équipements techniques courants (serveurs) ;
- cela est nécessaire pour la prestation des services que vous avez demandés ;
- il est nécessaire de développer ou d'améliorer les services que nous fournissons au sein du groupe Revolut;
- il est nécessaire de vous fournir des informations consolidées sur différentes entités du groupe Revolut ; ou
- vous avez consenti à recevoir du contenu promotionnel ou que nous vous le fournissons pour d'autres raisons juridiques.

Nous pouvons également divulguer les informations ci-dessus à un tiers à qui nous cédons, confions ou transférons, ou avons l'intention de céder, confier ou transférer (toute partie de) nos activités, droits, réclamations ou obligations découlant d'un contrat conclu avec vous.
Nous appelons tout ce qui précède un « secret client », que nous devons protéger conformément aux réglementations applicables. Nous veillerons à ce que les tiers à qui les informations ci-dessus sont divulguées soient liés par une obligation contractuelle ou légale de confidentialité, sauf disposition contraire de la loi.
Le secret client peut être divulgué lorsque la loi l'exige, notamment à la demande des autorités chargées de l'application de la loi, des autorités réglementaires, fiscales ou autres autorités publiques et de l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Dans chaque situation où nous devons partager vos données personnelles, nous nous engageons à le faire conformément aux lois pertinentes en matière de protection des données.
Certaines des fonctionnalités que nous mettons à disposition dans l'application Revolut sont de nature sociale. En concluant l'accord, vous comprenez et confirmez que, si vous n'avez pas modifié vos préférences en matière de confidentialité dans l'application Revolut, d'autres utilisateurs de Revolut peuvent voir des informations limitées vous concernant (telles que votre nom, votre photo de profil et l'abonnement Revolut que vous avez souscrit). Par exemple, si un client recherche votre nom d'utilisateur dans l'application, il verra votre nom complet et votre photo de profil. Vous pouvez modifier vos paramètres de confidentialité dans l'application Revolut à tout moment.

33. Notre propriété intellectuelle

Toute la propriété intellectuelle de nos produits (par exemple, le contenu de notre application et de notre site Web, notre logo et nos conceptions de cartes) est détenue par notre société mère, Revolut Ltd (société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro d'immatriculation d'entreprise 08804411, dont le siège social est sis 30 South Colonnade, London, E14 5HX, Royaume-Uni) et utilisée par nous et d'autres sociétés du groupe Revolut. Il est interdit d'utiliser cette propriété intellectuelle comme si elle vous appartenait, hormis pour profiter de nos produits. Il est également interdit de procéder à des opérations d'ingénierie inversée sur nos produits (c'est-à-dire les reproduire après analyse détaillée de leur construction ou composition).

34. Éléments légaux supplémentaires

Notre contrat avec vous
Vous et nous sommes les seuls ayants droit en vertu du contrat.
Vous ne pouvez transférer aucun droit ou obligation à qui que ce soit.

Notre droit de transfert et de cession
Vous acceptez et nous autorisez à fusionner, réorganiser, scinder, transformer ou exécuter toute autre forme de réorganisation ou de restructuration de notre société ou de notre entreprise et/ou à transférer ou céder tous nos droits et obligations en vertu des présentes conditions générales à tout tiers.
Nous ne transférerons nos ou vos droits ou obligations en vertu du contrat que si cela n'a aucun effet négatif important sur vos droits en vertu des présentes

conditions générales ou si nous devons le faire pour respecter une exigence légale ou réglementaire, ou si cela est fait à la suite de la mise en œuvre d'une réorganisation (ou d'un processus similaire). Vous pourrez résilier votre compte dès la notification de la cession, de la fusion, de la réorganisation ou de toute autre notification similaire.
Revolut est dégagée de toute responsabilité à l'issue du transfert.

Le droit belge s'applique
Les présentes conditions générales et le contrat sont régis par la législation du Royaume de Belgique. Vous pouvez toutefois vous appuyer sur les règles obligatoires de protection des consommateurs du pays de l'EEE dans lequel vous résidez.

Les versions néerlandaise et française de la convention s'appliquent
Si les présentes conditions générales sont traduites dans une autre langue, la traduction est fournie à titre de référence uniquement et les versions néerlandaise et française s'appliquent. En cas de divergences d'interprétation entre ces versions, la version néerlandaise prévaut.
Sous réserve des cas où les tribunaux compétents sont désignés par des dispositions légales impératives, et notamment pour les litiges avec des consommateurs (c'est-à-dire des personnes physiques agissant à des fins non professionnelles), nous, en tant que demandeur ou défendeur, sommes autorisés à soumettre tout litige relatif à nos relations commerciales avec le Client devant les tribunaux de Bruxelles ou ceux dans le ressort desquels est situé notre siège social, avec lequel ces relations sont entretenues directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale ou d'une agence. Cet accord est réputé conclu à l'endroit où vous résidez au moment de sa conclusion.

Notre droit d'appliquer l'accord
Si vous avez rompu l'accord passé entre vous et nous et que nous n'appliquons pas nos droits, ou que nous ne les appliquons pas immédiatement, rien ne nous empêche de les appliquer ou d'appliquer tout autre droit à une date ultérieure.

Prendre des mesures juridiques contre nous
Toute action en justice relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales ne peut être intentée que devant les tribunaux du Royaume de Belgique.

35. Communications légalement requises au CCP

Certaines de vos données, ainsi que celles des personnes physiques effectuant des transactions financières en votre nom, sont communiquées par nos soins au **Point de Contact Central** (ci-après dénommé "CCP"). Le CCP est géré par la Banque Nationale de Belgique (située Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles), qui est responsable du traitement du CCP conformément à la **Loi du 8 juillet 2018** organisant un point de contact central pour les comptes et contrats financiers, et prolongeant l'accès au fichier central des avis de saisie, délégation, cession, règlement collectif de dettes et de protêt, ainsi qu'à l'article 322, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992.

Dans les limites fixées par la Loi du 8 juillet 2018, nous sommes tenus de communiquer les informations suivantes :

- Si vous êtes une personne physique, votre numéro d'identification au Registre national des personnes physiques ou, à défaut, votre numéro d'identification à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale ou, en l'absence de ces numéros, votre nom de famille, votre premier prénom officiel, votre date de naissance (ou, si la date exacte est inconnue, l'année de naissance), votre lieu de naissance (si connu) et votre pays de naissance.
- Si vous êtes une personne morale, votre numéro d'enregistrement à la Banque-Carrefour des Entreprises ou, à défaut, votre dénomination sociale, forme juridique et pays d'établissement.
- L'ouverture ou la clôture de chaque compte bancaire ou de paiement dont vous êtes titulaire ou co-titulaire, l'octroi ou la révocation de procurations sur vos comptes, l'identité des mandataires, la date et le numéro de ces comptes, ainsi que les soldes périodiques de ces comptes.
- L'existence d'une ou plusieurs transactions financières impliquant des espèces, effectuées en votre nom ou pour votre compte, y compris, dans ce dernier cas, l'identité de la personne physique ayant réellement déposé ou retiré des espèces, ainsi que les dates des transactions.

L'existence ou la fin de relations contractuelles avec vous, ainsi que la date, pour chacun des contrats financiers type suivants :

- Location de coffres-forts;
- Contrats d'investissement et/ou aux services auxiliaires, incluant la détention de dépôts à vue ou de dépôts à terme renouvelables pour vos besoins, en attente d'affectation à l'acquisition d'instruments financiers ou à un remboursement. Nous communiquons également périodiquement le montant total en euros pour l'ensemble de ces différents contrats ;

- Crédit hypothécaire ;
- Prêts à tempérament ;
- Tout autre accord en vertu duquel nous mettons des fonds à votre disposition en tant que personne physique, y compris des facilités de découvert non autorisées sur un compte, ou nous engageons à mettre des fonds à la disposition d'une entreprise à condition qu'ils soient remboursés en temps voulu, ou qu'ils soient remboursés sur une période donnée, ou agissons en tant que garant pour l'ouverture d'un crédit à une entreprise.

Les soldes des comptes bancaires ou de paiement et le montant global des contrats d'investissement et/ou de services auxiliaires sont clôturés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et transmis au CCP au plus tard un mois après.

La période de conservation des données enregistrées dans le CCP est la suivante :

- Données relatives au statut de titulaire, co-titulaire ou représentant autorisé d'un compte bancaire ou de paiement : dix ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle nous avons informé le CCP de la fin de ce statut.
- Soldes et montants globaux : dix ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont été établis?
- Données relatives soit à l'existence d'une transaction financière en espèces effectuée en votre nom, soit au statut de la personne physique qui effectue ou reçoit effectivement des espèces en votre nom dans le cadre de cette transaction : dix ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle nous avons informé le CCP de l'existence de cette transaction financière en espèces.
- Données relatives à l'existence d'une relation contractuelle concernant une certaine catégorie de contrats financiers : dix ans à compter de la fin de l'année civile durant laquelle nous avons communiqué au CCP la fin de la relation contractuelle concernant la catégorie de contrats financiers concernée.
- Données d'identification : à la fin de la dernière année civile d'une période ininterrompue de dix années civiles durant laquelle aucune donnée indiquant l'existence d'un compte bancaire ou de paiement, d'une transaction financière en espèces ou d'une relation contractuelle concernant l'une des catégories de contrats financiers mentionnées ci-dessus n'a été enregistrée dans le CCP en relation avec vous.

À l'expiration de la période de conservation mentionnée ci-dessus, les données expirées sont supprimées de manière irrévocable. La Banque Nationale de Belgique conserve pendant cinq ans la liste des demandes d'information provenant du CCP, soumises par des personnes habilitées à recevoir ces informations. Les données enregistrées dans le CCP peuvent être utilisées pour le contrôle et la collecte des revenus (non) fiscaux, l'enquête et la poursuite des infractions pénales, les enquêtes de solvabilité avant la collecte des sommes saisies par les tribunaux, dans le cadre de méthodes exceptionnelles de collecte de données par les services de renseignement et de sécurité, par les huissiers de justice dans le cadre de la saisie conservatoire de comptes bancaires, pour les recherches notariales dans le cadre de l'établissement de déclarations de succession et pour la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de crimes graves, conformément aux conditions imposées par la loi précitée du 8 juillet 2018.

Vous avez le droit d'obtenir de la Banque Nationale de Belgique des informations sur les données enregistrées à votre nom par le CCP. Vous pouvez soumettre une demande écrite à la Banque Nationale de Belgique. Vous avez également le droit de nous demander, ou de demander à la Banque Nationale de Belgique, de rectifier ou de supprimer les données inexactes enregistrées à votre nom par le CCP. Ce droit s'exerce de préférence auprès de nous lorsque nous avons communiqué les données concernées au CCP.

36. Communications légalement requises au Registre ENR

Conformément à un accord avec la Banque Nationale de Belgique, les données vous concernant, en tant que personne physique, ainsi que vos contrats de crédit et autres engagements financiers et les défauts de paiement associés, sont enregistrées dans le *Fichier des enregistrements non régis* (le "Registre ENR"), tenu par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont, 14, 1000 Bruxelles).

Le terme "contrats de crédit et autres engagements financiers" fait référence, en particulier, à tout contrat de crédit non autorisé ou facilité de découvert sur un compte. Les données mentionnées ci-dessus sont uniquement communiquées au Registre ENR de la Banque Nationale de Belgique en cas de défaut de paiement de votre part. Les clients concernés sont exclusivement des personnes physiques, qu'elles résident ou non en Belgique.

L'objectif de cet enregistrement dans le Registre ENR est de prévenir le surendettement des individus en fournissant aux prêteurs des informations sur les contrats de crédit et autres engagements financiers pour lesquels un défaut de paiement est enregistré.
Le Registre ENR conserve les données aux fins mentionnées ci-dessus pour :

- Douze mois à partir de la date de régularisation du contrat de crédit ou de l'engagement financier ;
- Dix ans maximum à partir de la date du défaut de paiement, que le contrat ou l'engagement financier ait été régularisé ou non.

Toute personne dont les données sont enregistrées dans le Registre ENR dispose d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification. Vous avez le droit d'accéder aux données vous concernant dans le Registre ENR en joignant une photocopie recto-verso de votre document d'identité à votre demande. Cette demande ne peut être effectuée que par écrit (Banque Nationale de Belgique, Centrale des crédits aux particuliers, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et en aucun cas par téléphone.

Vous avez également le droit de rectifier ou de supprimer toute donnée erronée enregistrée à votre nom, à condition de fournir tout document justifiant votre demande. Le droit d'accès, de rectification ou de suppression des données erronées doit être exercé soit personnellement, soit par un avocat, un officier de justice ou un représentant légal, dans le cadre de l'exécution du contrat de crédit ou de l'engagement financier.

37. Communications légalement requises relatives à l'échange automatique d'informations financières avec des pays étrangers

La loi du 16 décembre 2015, « régissant la communication d'informations relatives aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique d'informations au niveau international et à des fins fiscales » (connue sous le nom de « loi AEOI »), transpose dans le droit belge les textes européens et internationaux organisant un système d'échange automatique d'informations financières avec des pays étrangers à des fins fiscales. Cela inclut notamment :

- Le système établi par la norme commune de déclaration (CRS) de l'OCDE ;

- Le système mis en place par l'accord intergouvernemental entre la Belgique et les États-Unis concernant la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (FATCA).

Pour chaque personne physique ou entité détentrice ou co-détentrice d'un ou plusieurs comptes, ainsi que les personnes ayant un contrôle sur ces entités et devant être déclarées (c'est-à-dire la « personne concernée » dont la résidence fiscale est située dans un État autre que la Belgique participant au système d'échange automatique d'informations avec la Belgique), nous devons, en vertu de cette loi, communiquer aux autorités fiscales belges certaines informations financières liées à ces comptes, qui seront ensuite transmises aux autorités fiscales de l'État de résidence fiscale de la personne concernée.

Pour déterminer si une communication d'informations financières doit avoir lieu, nous devons établir si vous êtes une personne déclarable ou non, conformément aux principes d'identification définis par la loi du 16 décembre 2015, notamment sur la base d'indices. À cet effet, nous pouvons vous demander :

- Dans quel État se trouve votre résidence fiscale ;
- De fournir des documents prouvant cette résidence fiscale ;
- De compléter et signer des documents spécifiques requis par les règlements applicables ou l'accord intergouvernemental.

En cas de refus ou d'omission de fournir les informations ou de remplir les documents requis, nous serons obligés de vous considérer comme une « personne non documentée » (par exemple, une « personne américaine non documentée » selon les règlements FATCA) et de transmettre les informations requises aux autorités compétentes désignées par ces règlements ou accords. De plus, nous nous réservons le droit de résilier tout ou partie de la relation contractuelle avec vous.

Les informations que nous transmettons aux autorités fiscales belges sont ensuite transférées aux autorités fiscales étrangères concernées à des fins fiscales (évaluation et/ou collecte des impôts). Toutefois, les autorités fiscales belges peuvent également autoriser, de manière générale et sous réserve de réciprocité, la juridiction étrangère à utiliser ces informations comme preuve devant des tribunaux pénaux, si elles contribuent au lancement de poursuites pénales pour fraude fiscale.

Vous acceptez expressément la transmission de ces informations.

Les informations transmises aux autorités fiscales belges comprennent :

- L'identité de chaque (co-)titulaire (personne physique ou entité) des comptes financiers (comptes courants, à terme, d'épargne, de titres et de liquidités liés aux comptes titres, etc.), ainsi que celle des personnes ayant un contrôle sur les entités concernées ;
- Le numéro des comptes financiers déclarables ;
- Le solde des comptes financiers au 31 décembre de chaque année (ou toute autre période de référence appropriée) ; si le compte a été clôturé pendant l'année, la date de clôture ou, pour les États-Unis, le dernier solde ou la valeur avant la clôture ;
- Le cas échéant, les revenus (intérêts, dividendes, etc.) et les produits de cession (vente, rachat et remboursement) liés aux actifs (y compris les titres) détenus sur ces comptes.

Si vous êtes une personne physique, les informations ci-dessus vous seront fournies :

- Par relevé de compte ou tout autre support que nous jugeons approprié, au plus tard le jour précédant la date à laquelle ces informations sont communiquées pour la première fois en application de la loi.
- Chaque année, si :

- Les destinataires finaux des données personnelles sont modifiés ;
- La liste des comptes financiers déclarables est modifiée ;
- Vous redevenez une personne déclarable après ne plus l'avoir été pendant une ou plusieurs années civiles.

Conformément au Règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, les institutions financières déclarantes et le SPF Finances sont considérés comme responsables du traitement des données personnelles liées aux informations mentionnées ci-dessus.

En tant que personne physique, vous avez le droit :

- D'obtenir, sur demande, communication des données spécifiques qui seront ou ont été communiquées concernant un compte financier déclarable ;
- De rectifier les données personnelles vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés en envoyant un e-mail, accompagné d'une copie recto-verso de votre carte d'identité ou d'un document similaire, à l'adresse suivante : support@revolut.com.

Les bases de données informatisées communiquées par les institutions financières déclarantes aux autorités fiscales belges sont conservées pendant 7 ans à compter du 1er janvier de l'année civile suivant celle au cours de laquelle elles ont été communiquées.

Partie II

Conditions personnelles de Revolut Bank UAB

Sauf indication contraire, la présente version des conditions générales s'appliquera à compter du 2 décembre 2026. Veuillez cliquer ici pour consulter les conditions générales précédentes qui s'appliquent jusqu'au 2 décembre 2026.

Mon compte Revolut

1. Importance de cette information

Ce document définit les conditions générales de votre compte personnel Revolut (votre compte) et ses services relatifs. Il indique également d'autres éléments importants à savoir.
Les présentes conditions générales, ainsi que la page Tarification, notre politique de confidentialité et nos autres conditions générales applicables à nos services, constituent un accord légal (dénommé ci-après « l'accord ») entre :

- vous, le titulaire du compte ; et
- nous, Revolut Bank UAB (société constituée en République de Lituanie sous le numéro d'immatriculation d'entreprise 304580906 et dont le siège social est sis Konstitucijos ave. 21B, 08105 Vilnius, République de Lituanie).

Ce contrat est illimité. Cela signifie qu'il est valide jusqu'à ce que vous ou nous y mettions fin.
Revolut Bank est une banque constituée et agréée en République de Lituanie sous le numéro d'immatriculation d'entreprise 304580906 et le code d'autorisation

LB002119 et dont le siège social est sis Konstitucijos ave. 21B, 08105 Vilnius, République de Lituanie. Nous sommes agréés et réglementés par la Banque de Lituanie et la Banque Centrale Européenne en tant qu'institution de crédit. Vous pouvez consulter notre licence sur le site internet de la Banque de Lituanie ici et nos documents de constitution et de société sur le site Internet du Registre lituanien des entités juridiques ici.
La Banque de Lituanie est la banque centrale et l'autorité de surveillance financière de la République de Lituanie dont l'adresse est Gedimino ave. 6, 01103 Vilnius, République de Lituanie, numéro de registre 188607684 (d'autres informations sur la Banque de Lituanie peuvent être obtenues sur son site Web à l'adresse : www.lb.lt, la Banque de Lituanie peut être contactée au numéro de téléphone +370 800 50 500).
Nous sommes également soumis à la Loi sur les paiements de la République de Lituanie qui réglemente nos activités et notre responsabilité, notre prestation de services de paiement, les droits et obligations de nos clients et les frais applicables.
Nous notons que nous opérons et fournissons des services au cours des jours ouvrables en République de Lituanie et uniquement lorsque ces jours ouvrables en République de Lituanie coïncident avec les jours ouvrables du Royaume-Uni.
Il est important que vous compreniez comment fonctionne votre compte. Vous pouvez demander à tout moment un exemplaire des présentes conditions générales via l'application Revolut.
Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pourriez trouver utile de lire notre FAQ. (mais cette FAQ ne fait pas partie de notre contrat avec vous).
Vous trouverez ici l'Énoncé d'accessibilité de Revolut.

2. De quel type est mon compte Revolut ?

Votre compte chez nous est un compte de paiement et l'argent que nous détenons est un dépôt. Ce type de compte est communément appelé « compte courant ». Il s'agit d'un type de compte bancaire où vous pouvez stocker et retirer de l'argent et effectuer des paiements. Dans les présentes conditions générales, nous pouvons l'appeler le « compte Revolut », un « compte courant » ou un « compte ».
Vous ne devez pas l'utiliser à des fins professionnelles. Si vous souhaitez utiliser un compte Revolut à des fins professionnelles, vous devrez demander un compte Revolut Pro ou un compte Revolut Business.
Nous ne payons pas d'intérêts sur les dépôts de votre compte courant. Vous pouvez gagner des intérêts en déposant vos fonds dans l'un de nos produits portant intérêt que nous pouvons proposer de temps à autre.

3. Utiliser de l'argent sur votre compte

Vous pourrez utiliser nos services lorsque de l'argent sera déposé sur votre compte. Par exemple, vous pourrez effectuer les opérations suivantes :

- envoyer et recevoir de l'argent vers et depuis d'autres comptes Revolut et non Revolut ;
- convertir de l'argent en une devise différente (ce que nous appelons un change de devises). les devises disponibles peuvent changer occasionnellement ;
- payer et retirer de l'argent à l'aide de votre carte Revolut ; et
- afficher les informations relatives à votre compte et le gérer.

Nous proposons régulièrement de nouveaux services et fonctionnalités. Nous vous informerons de ces ajouts via l'application Revolut.
La principale façon dont nous fournissons nos services est via l'application mobile Revolut. Cependant, nous fournissons également nos services d'autres manières, comme par le biais de pages Web, d'autres applications, d'API et d'autres moyens. Les présentes conditions s'appliquent chaque fois que vous accédez à nos services et quelle que soit la manière dont vous les utilisez. Cela signifie qu'elles s'appliquent à toutes les façons dont vous pouvez accéder à un service particulier, même si nous faisons référence au service auquel vous accédez par un moyen spécifique dans les présentes conditions. Les « paiements par carte Revolut », par exemple, incluent les paiements par carte physique et virtuelle, par carte dotée de Click to Pay ou par carte via Apple Pay ou Google Pay.

4. Puis-je ouvrir un compte Revolut ?

En acceptant les présentes conditions générales, vous confirmez que :

- vous avez reçu par e-mail, lu et compris les présentes conditions générales ;
- vous avez reçu par e-mail, lu et compris les informations standard relatives à l'assurance des dépôts de l'Assurance des dépôts et des investissements des l'Entreprise Publique (VŠĮ « Indėlių ir investicijų draudimas ») qui sont également disponibles ici ;
- vous avez lu, compris et accepté la Politique de confidentialité ;
- vous avez fourni des coordonnées correctes et exactes (y compris une adresse e-mail que vous vérifiez régulièrement) pendant le processus d'inscription ;
- vous agissez en votre propre nom, disposez de la pleine autorité légale pour effectuer des transactions liées au compte ; et

- vous êtes le/la bénéficiaire effectif/ve de tous les fonds détenus sur le compte et avez fourni des informations exactes à cet égard.

Vous devez normalement être âgé de 18 ans ou plus pour ouvrir un compte Revolut. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans et que nous vous permettons d'avoir un compte Revolut ou un autre service, nous vous ferons savoir les conditions générales spéciales qui s'appliquent.
Lorsque vous nous demandez d'ouvrir un compte, nous ou un tiers agissant en notre nom demanderons des informations sur vous et l'origine de l'argent que vous placez sur votre compte. Nous procédons ainsi pour plusieurs raisons, notamment pour vérifier votre cote de solvabilité et votre identité, et pour répondre aux exigences réglementaires et légales. Notre politique de confidentialité explique plus en détail comment nous utilisons vos informations à ces fins. Lorsque nous obtenons les informations dont nous avons besoin, nous ouvrirons votre compte.
Vous ne pouvez pas :

- ouvrir plus d'un compte personnel Revolut pour votre usage personnel ;
- utiliser un compte personnel Revolut à des fins professionnelles ; ou
- Représenter ou agir pour le compte de tout tiers dans le cadre de transactions effectuées via le compte. Il est strictement interdit de représenter ou d'agir en tant qu'agent pour une autre personne ou entité, et vous êtes seul(e) responsable de vos propres actions et transactions.

Si vous souhaitez utiliser un compte Revolut à des fins professionnelles, vous devrez demander un compte Revolut Pro en vertu des conditions du compte Revolut Pro, ou vous devrez ouvrir un compte professionnel distinct en vertu de nos conditions commerciales.

5. Comment obtenir des informations sur les paiements depuis et vers mon compte ?

Vous pouvez vérifier tous les paiements effectués sur votre compte via l'application Revolut dans l'historique de vos transactions et dans les informations de votre compte, qui comprennent les relevés mensuels et votre relevé annuel des frais. Nous ne modifierons pas les informations de votre compte et vous pourrez y accéder via l'application Revolut tant que vous êtes un client. Si vous avez besoin de conserver une copie de vos informations du compte après la clôture de votre compte, vous pouvez la télécharger pendant que votre compte est toujours actif. Si vous clôturez votre compte et que vous souhaitez obtenir ces informations, vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse support@revolut.com. Vous pouvez également télécharger des informations à tout moment depuis l'application.

Nous enverrons une notification sur votre téléphone portable après chaque paiement depuis ou vers votre compte. Vous pouvez désactiver ces notifications, via l'application Revolut mais, dans ce cas, vous devrez régulièrement vérifier vos paiements sur l'application Revolut. Il est important d'avoir connaissance des paiements entrant et sortant de votre compte. Nous vous recommandons donc de ne pas désactiver les notifications.

COMMUNICATION AVEC VOUS

Nous vous contacterons généralement via l'application Revolut et le tout gratuitement. D'autres entités du groupe Revolut peuvent également communiquer avec vous via l'application Revolut si cela est convenu entre vous et cette entité. Pour utiliser l'application Revolut, recevoir nos communications et garantir la sécurité de votre compte et de vos données, votre appareil mobile doit répondre à certaines exigences techniques et logicielles. Par conséquent, vous devez toujours :

- utiliser le système d'exploitation d'origine de votre appareil, pris en charge par le fabricant ;
- installer rapidement toutes les mises à jour logicielles et de sécurité officielles ;
- télécharger la dernière version du logiciel et de l'application Revolut.

Le contournement des fonctionnalités de sécurité standard de votre appareil ou l'installation de systèmes d'exploitation non officiels augmente considérablement le risque pour vos données. Si vous modifiez le système d'exploitation standard ou les autorisations de sécurité de votre appareil, nous ne serons pas responsables des failles de sécurité de l'appareil ni des pertes subies en conséquence. Consultez notre Centre d'aide ici pour en savoir plus.

Nous l'utiliserons pour vous fournir des informations sur votre compte (y compris les relevés mensuels et votre relevé annuel des frais) et pour vous tenir informé des fraudes, ou suspicions de fraude, liées à votre compte. Le tableau de bord nous permet également de vous avertir des menaces de sécurité concernant votre compte. Veillez à vérifier régulièrement l'application Revolut afin d'obtenir ces informations.

Nous pouvons aussi vous contacter par SMS, appel téléphonique ou par e-mail. Pensez donc à vérifier régulièrement vos SMS et votre messagerie.

Vos consentements, approbations, acceptations et autres déclarations données à l'aide de l'application Revolut auront la même valeur juridique que votre signature sur un document écrit. Vos accords conclus avec nous via l'application Revolut seront réputés être des accords écrits conclus entre vous et nous. Toutes les instructions qui nous sont données pour effectuer des opérations et les autres actions soumises/exécutées en provenance de vous via l'application Revolut seront

traitées comme soumises/exécutées par vous et valides comme des actions que vous effectuez personnellement.
Nous vous communiquerons généralement avec vous en anglais ou français ou néerlandais. Nous pouvons convenir d'une autre langue de communication au cas par cas.
La langue d'affichage de l'application Revolut correspond aux paramètres de langue de votre appareil. Nous vous fournirons les messages dans l'application, les documents et les autres informations dans la langue de votre appareil si notre application la prend en charge. À défaut, ils vous seront fournis en anglais. Pour utiliser Revolut en français ou néerlandais, il vous suffit de modifier les paramètres de langue de votre appareil.

Nous tenir informés
Tenez vos informations personnelles à jour et contactez-nous immédiatement si elles ont été modifiées. Si vos coordonnées changent, veuillez les mettre à jour dans l'application ou informer l'assistance qu'elles ont changé dès que possible.
Si nous découvrons une erreur, nous mettrons à jour vos informations.
Lorsque nous faisons référence à un « e-mail », nous entendons l'adresse e-mail que vous nous avez fournie pendant le processus d'inscription (excepté si vous avez mis à jour votre adresse e-mail ultérieurement). Il est important que vous fournissiez votre adresse e-mail principale et que vous la vérifiiez régulièrement. Si votre adresse e-mail change ou si vous rencontrez des difficultés à recevoir ou ouvrir des e-mails provenant de nous, vous devez nous en informer immédiatement. Sinon, vous acceptez que si un e-mail a été envoyé à votre adresse e-mail, vous devriez l'avoir lu, même si vous n'avez pas réussi à le faire pour une raison quelconque.
Afin de respecter nos exigences légales et réglementaires, nous pouvons occasionnellement vous demander de plus amples informations à votre sujet (par exemple, lors d'une augmentation de vos dépenses). Veuillez rapidement fournir lesdites informations afin de ne pas causer de perturbations au niveau de votre compte ou de nos services.

6. Comment fermer mon compte ?

Vous pouvez fermer votre compte, et mettre ainsi un terme au contrat, à tout moment en nous informant de votre souhait. Vous pouvez le faire via l'application Revolut, en nous écrivant à notre siège social ou par e-mail à l'adresse support@revolut.com. La clôture de votre compte est gratuite.
Vous devez toujours payer les frais en cours (par exemple, si vous avez demandé une carte Revolut supplémentaire). Nous pourrons aussi vous facturer des frais de

résiliation qui s'appliquent à d'autres contrats signés avec nous (par exemple, si vous annulez votre abonnement payant en vertu des Conditions de nos abonnements payants). Vous n'êtes tenu de payer les frais au prorata que jusqu'à la résiliation du contrat. Si vous avez payé ces frais à l'avance, vous recevrez un remboursement proportionnel.
Nous vous demanderons de retirer tout solde de compte restant dont vous disposez, y compris de liquider tout autre solde dont vous disposez sur d'autres comptes Revolut dans l'application (par exemple, tout solde sur un compte joint ou des actions sur un compte de trading). Lorsque vous aurez liquidé tout autre solde dont vous disposez sur d'autres comptes Revolut et que le solde de votre compte sera nul, nous fermerons votre compte et vous perdrez l'accès à l'application, y compris les autres comptes, services et cartes Revolut que vous possédez.
Si votre compte a été temporairement restreint, il est possible que nous ne puissions pas le fermer avant d'avoir terminé nos procédures.

Comment puis-je résilier le contrat ?
Vous pouvez vous rétracter du présent contrat et ainsi y mettre fin dans les 14 premiers jours suivant l'ouverture d'un compte Revolut en nous en informant via l'application Revolut ou en nous envoyant un e-mail à l'adresse support@revolut.com. Vous avez le droit de vous rétracter sans payer de pénalités et sans avoir à indiquer de raison. En cas de rétractation du contrat, nous vous restituerons tout solde restant

Protéger mon compte

7. Comment mon argent est-il protégé ?

Votre argent est protégé une fois qu'il atteint votre compte Revolut ou votre compte de dépôt ouvert dans une autre institution de crédit qui participe au régime d'assurance des dépôts. Votre argent sera crédité sur votre compte Revolut dès que possible après son arrivée chez nous et, dans tous les cas, au plus tard le jour ouvrable suivant.
Par exemple, si vous ajoutez/transférez de l'argent vers/depuis votre compte Revolut un jour qui n'est pas un jour ouvrable, votre argent ne sera pas protégé par le régime d'assurance des dépôts jusqu'à ce qu'il atteigne votre compte Revolut ou votre compte de dépôt ouvert dans une autre institution de crédit qui participe au régime d'assurance des dépôts. Néanmoins, votre argent sera protégé par d'autres moyens, comme la loi le prévoit.

L'argent de votre compte Revolut est protégé par une assurance des dépôts lituanienne gérée par l'Assurance des dépôts et des investissements des l'Entreprise Publique (VŠĮ « Indėlių ir investicijų draudimas ») conformément aux conditions établies par la Loi sur l'assurance des dépôts et les obligations envers les investisseurs de la République de Lituanie disponibles ici. Il n'existe pas de mécanismes supplémentaires (nous les appelons « fonds de garantie ») en vertu des présentes conditions générales qui protègent votre argent sur votre compte Revolut.

8. Protéger vos informations de sécurité et votre carte Revolut

Nous nous efforçons de protéger au mieux votre argent. Nous vous prions de faire de même en protégeant vos informations de sécurité et de votre carte Revolut. Cela signifie qu'il est déconseillé de conserver vos informations de sécurité à proximité de votre carte Revolut, et il est recommandé de les déguiser ou de les protéger lorsque vous les écrivez ou stockez. Ne partagez vos informations de sécurité avec personne, à l'exception d'un prestataire de services bancaires ouverts ou d'un prestataire tiers qui respecte les exigences réglementaires. Nous avons parlé plus en détail des prestataires de services bancaires ouverts et des prestataires tiers dans la section 9 de ces conditions générales.
On oublie parfois facilement de prendre les mesures nécessaires pour protéger son argent. Voici quelques astuces :

- Assurez-vous de bien fermer l'application Revolut lorsque vous ne l'utilisez pas. Et
- Protégez votre téléphone portable et votre compte de messagerie électronique, et ne laissez personne les utiliser.

Contactez-nous via l'application Revolut dès que possible en cas de perte ou de vol de votre carte Revolut, ou si vous pensez que votre Carte Revolut ou vos informations de sécurité ont été utilisées sans votre autorisation.
Si vous le pouvez, vous devriez également, sans retard injustifié, faire opposition à votre carte Revolut à partir de l'application Revolut ou en appelant le numéro automatique ci-dessous. Vous pourrez dégeler votre carte ultérieurement si vous découvrez que la sécurité de votre carte Revolut n'est pas menacée.
Nous contacter
Pour nous écrire :

- Konstitucijos ave 21B, 08105 Vilnius, République de Lituanie.

Pour faire opposition à votre carte Revolut :

- +370 5 214 3608 (les tarifs standard de votre prestataire de services de télécommunication s'appliquent).

Pour nous informer d'une perte ou d'un vol de carte Revolut ou d'informations de sécurité :

- Envoyez-nous un message via l'application Revolut depuis l'appareil d'une autre personne.
- Envoyez-nous un message sur les réseaux sociaux.
- Envoyez-nous un e-mail à support@revolut.com.

Pour nous appeler :

- +370 5 214 3608 (les tarifs standard de votre prestataire de services de télécommunication s'appliquent). Il s'agit d'une ligne téléphonique automatisée qui ne peut pas vous mettre en communication avec un agent humain. Elle ne peut être utilisée que pour bloquer votre carte Revolut et ne peut fournir que des réponses générales automatisées.

9. Effectuer des paiements et accéder à des comptes à l'aide de l'option « open banking »

Vous pouvez utiliser l'option « open banking » pour accéder aux comptes que vous possédez auprès d'autres prestataires via l'application Revolut et pour permettre à d'autres prestataires d'accéder à votre compte Revolut.

Permettre à d'autres prestataires d'avoir accès à votre compte Revolut

Vous pouvez autoriser d'autres prestataires à accéder à vos informations de compte ou à effectuer des paiements en votre nom. Ces prestataires sont souvent appelés « prestataires open banking » ou « prestataires tiers ».

Ces prestataires devront souvent être autorisés par un organisme de réglementation tel que la Banque de Lituanie ou par l'organisme de réglementation de tout autre pays concerné. Si vous envisagez d'utiliser les services d'un prestataire de services bancaires ouverts ou d'un prestataire tiers, nous vous conseillons de lui demander des informations sur son autorisation (s'il en a une) et de les vérifier vous-même. (Vous pouvez le faire en consultant le registre en ligne des sociétés autorisées de la Banque de Lituanie).

Lorsque vous accédez à votre compte Revolut par l'intermédiaire d'un prestataire open banking ou d'un prestataire tiers, nos conditions générales s'appliquent toujours à votre utilisation de votre compte Revolut.

Nous pouvons bloquer l'accès à votre compte pour un prestataire open banking ou un prestataire tiers (par exemple, si nous suspectons une fraude ou s'ils ne

possèdent pas l'autorisation nécessaire, ou s'il existe des raisons légales ou réglementaires). Le cas échéant, nous essaierons de vous en informer au préalable ou dès que possible a posteriori. Nous le ferons par le biais de l'application Revolut ou par e-mail, à moins qu'il ne soit illégal de le faire ou qu'il n'y ait des raisons de sécurité valables pour lesquelles nous ne pouvons pas le faire. Nous débloquerons également l'accès du prestataire tiers dès que les raisons de son refus n'existeront plus.
Vous avez également le droit de bloquer l'accès d'un prestataire open banking ou d'un prestataire tiers à votre compte Revolut. Vous devez nous contacter si vous pensez qu'un prestataire tiers agit sans votre consentement.
Lorsque vous utilisez un prestataire open banking ou un prestataire tiers, vous les autorisez et leur donnez leur consentement pour avoir accès aux informations de votre compte Revolut ou effectuer des paiements à partir de votre compte Revolut en votre nom. La manière dont nous partageons vos informations à ces fins et d'autres est énoncée dans notre Politique de confidentialité.

Utilisation de l'application Revolut pour accéder aux comptes auprès d'autres prestataires

Vous pouvez également accéder à vos comptes auprès d'autres prestataires et initier des paiements à partir de ces comptes, via l'application Revolut. Nous les appelons nos « Services open banking ». Revolut est autorisée à fournir ces services.
Lorsque vous utilisez nos Services open banking pour afficher des informations sur un compte que vous détenez auprès d'un autre prestataire, vous devez nous autoriser à accéder à ce compte. Nous ne stockerons aucune des données de paiement sensibles que vous fournissez pour donner cette autorisation.
Une fois que vous nous avez autorisés à accéder au compte à des fins d'information sur le compte :

- Nous accéderons aux informations de votre compte en votre nom (c'est-à-dire des informations telles que les détails de votre compte, l'historique des transactions et les fonctionnalités de votre compte).
- Nous analyserons ces informations pour vous fournir des informations sur les dépenses (comme suggérer comment vous pourriez être en mesure d'économiser de l'argent).
- Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment via l'application Revolut.

La manière dont nous utilisons vos informations à ces fins et d'autres est énoncée dans notre Politique de confidentialité.
Lorsque vous utilisez nos Services open banking pour initier un paiement à partir d'un compte que vous détenez auprès d'un autre prestataire, vous devez

également nous autoriser à effectuer ce paiement. Nous ne stockerons aucune des données de paiement sensibles que vous fournissez pour donner cette autorisation. Nous considérerons que vous nous avez donné votre consentement et nous avez autorisé à effectuer des paiements à partir de ces comptes lorsque vous choisissez dans l'application Revolut d'utiliser un certain service de paiement et après avoir rempli toutes les informations nécessaires et demandées que vous soumettez sur l'application Revolut.

10. Est-ce que des restrictions s'appliquent à l'utilisation de l'application Revolut ou de la carte Revolut ?

Utilisez l'application Revolut et la carte Revolut de manière raisonnable et responsable.
L'application Revolut et la Carte Revolut ne doivent pas être utilisées (directement ou indirectement) comme suit :

- à des fins illégales (par exemple, pour commettre une fraude) ;
- d'une façon qui pourrait raisonnablement nuire à notre capacité à fournir des services ;
- pour transférer des fonds de façon abusive, utiliser nos produits, nos services ou notre support client de façon abusive, ou utiliser votre compte personnel à des fins non personnelles. Cela inclut des activités susceptibles de compromettre l'intégrité de nos services ou de menacer la sécurité et le bien-être de Revolut et de ses clients ;
- uniquement pour transférer de l'argent depuis et vers le compte d'une carte de crédit ;
- pour effectuer des transactions permettant de recevoir de l'argent, sauf pour effectuer un retrait à un DAB ;
- pour contrôler ou utiliser un compte Revolut qui ne vous appartient pas ;
- pour donner une Carte Revolut à toute autre personne ;
- pour permettre à quiconque d'avoir accès ou d'utiliser votre compte ou votre application Revolut ;
- pour violer, exploiter ou contourner les restrictions d'utilisation définies par un prestataire de services associé à votre carte Revolut enregistrée. Par exemple, vous ne devez utiliser qu'une seule carte Revolut pour un prestataire de services particulier proposant une période d'essai ou un abonnement gratuit ; ou

- pour échanger des devises étrangères à des fins spéculatives (notamment pour exploiter une baisse ou une hausse prévue de la valeur de la devise) ou pour tirer profit des disparités du marché des changes.

Veuillez agir de manière respectueuse avec nous et notre personnel de support, car nous souhaitons vous aider.

Entrées et sorties d'argent

11. Ajouter de l'argent à mon compte

Vous pouvez ajouter de l'argent sur votre compte en procédant comme suit:

- d'une carte de débit ou de crédit enregistrée chez nous (ce que nous appelons une carte stockée). Votre carte stockée doit être à votre nom.
- Virement bancaire. Lorsque vous ajoutez de l'argent par virement bancaire, vous devez utiliser les informations de compte indiquées dans l'application Revolut. Assurez-vous de suivre attentivement les invites de l'application afin d'éviter tout retard. Les informations de compte que vous devez utiliser pour déposer de l'argent sur votre compte dépendent de la devise que vous ajoutez. Par exemple, si vous souhaitez déposer des euros (€) sur votre compte, vous devez utiliser les informations du « compte en Euro » indiquées dans l'application Revolut.
- En ajoutant de l'argent liquide. Parfois, nous pouvons proposer différentes méthodes pour recharger votre compte en espèces. Cette fonctionnalité n'est pas disponible dans tous les pays.

Des frais peuvent s'appliquer lorsque vous ajoutez de l'argent à votre compte. Pour en savoir plus sur ces frais, consultez notre Page sur les frais.
Si vous transférez de l'argent depuis une carte stockée ou un compte bancaire dans une certaine devise vers votre compte qui utilise une devise différente, votre banque ou l'émetteur de votre carte peut vous facturer des frais.
Nous considérerons que vous nous avez donné votre consentement et nous avez autorisé à exécuter la transaction une fois que vous aurez soumis votre ordre de paiement sur l'application Revolut.
Pour en savoir plus sur les ajouts d'argent sur votre compte, consultez nos FAQ.
Détenir de l'argent sur votre compte
Une fois que vous avez ajouté de l'argent sur votre compte, vous pouvez le transférer entre les plusieurs types de sous-comptes que nous proposons. Par exemple, vous pouvez transférer votre argent entre des devises, ou le conserver

dans un pocket personnel. Ce sont tous des sous-comptes de votre compte.Toutes les règles qui s'appliquent à votre compte principal s'appliquent également à vos sous-comptes. Par exemple, ils sont accessibles aux agences de recouvrement de créances.
Dans certaines circonstances, il se peut que nous devions fermer votre sous-compte. Si nous le faisons, nous vous en informerons à l'avance et vous pourrez transférer ou échanger les fonds que vous détenez sur le sous-compte avant sa clôture. Vous nous autorisez à convertir les fonds restants dans votre devise de base et à fermer votre sous-compte.

Ne vous inquiétez pas si la balance de votre compte Revolut est trop basse

Nous savons qu'il est important de pouvoir effectuer des paiements depuis votre compte lorsque vous le souhaitez. Vous pouvez nous autoriser à ajouter un montant spécifique sur votre compte depuis votre carte stockée dès que la valeur en argent sur votre compte passe sous un certain seuil. Nous appelons cette fonctionnalité l'ajout automatique. Vous pouvez annuler un ajout automatique à tout moment via l'application Revolut ou en contactant votre fournisseur de carte.

Limites de paiement

Afin d'assurer notre conformité avec les lois anti-blanchiment d'argent et anti-financement du terrorisme, nous pourrons limiter les paiements entrants ou sortants sur votre compte ainsi que vos paiements ou retraits par carte Revolut. Ces limites peuvent évoluer de temps en temps et sont affichées dans l'application lorsque cela est possible.
Parfois, vous pourrez demander une augmentation de limite dans l'application et devrez à cette fin fournir des documents d'identité supplémentaires. Notre approbation sera soumise à nos vérifications de conformité. Nous pouvons aussi limiter la quantité de devises que vous pouvez convertir en une seule opération ou au cours d'une période. Ces limites sont susceptibles d'être modifiées occasionnellement. Pour en savoir plus sur ces limites, des informations sont disponibles ici.

Maintenez une cohérence de devise

Il est important que tous les paiements sur votre compte soient effectués dans la devise de votre compte. Autrement, ils seront convertis dans la devise de votre compte. Cela signifie que votre compte pourrait être crédité plus ou moins que prévu. Nous ne serons pas responsables de toutes pertes engendrées.

12. Transférer de l'argent entre des comptes Revolut

Vous pouvez envoyer et recevoir de l'argent vers et depuis d'autres comptes Revolut. Nous appelons ces paiements des « transferts instantanés ». Tous les transferts instantanés sont reçus immédiatement.

Vous pouvez effectuer un transfert instantané vers le compte d'un autre utilisateur Revolut en le sélectionnant dans la liste des contacts de l'application Revolut, en utilisant son nom d'utilisateur ou au moyen de toute autre méthode que nous fournissons pour l'identifier, puis en suivant les instructions.

Messenger Revolut
Vous pouvez également utiliser ce fil de discussion dans la section virement de l'application Revolut pour discuter avec vos contacts. Nous appelons cette fonction « Revolut Messenger ». Revolut Messenger est destiné à rendre votre utilisation de Revolut plus sociale en vous permettant de communiquer avec d'autres utilisateurs Revolut au sujet de vos activités sur l'application Revolut.

Pour utiliser Revolut Messenger :

- vous et l'utilisateur avec lequel vous souhaitez discuter devez tous deux avoir utilisé une version de l'application Revolut et vous être inscrits à Revolut dans un pays qui prend en charge Revolut Messenger ; et
- soit vous devez avoir effectué avec succès un paiement à l'utilisateur par le passé ; soit
- vous devez tous deux vous enregistrer mutuellement dans les contacts de votre appareil mobile et synchroniser ces contacts avec l'application Revolut ; ou
- vous devez tous deux avoir été ajoutés à une fonctionnalité de groupe dans laquelle Revolut Messenger est pris en charge (comme notre fonctionnalité Partager la facture).

Si vous ne souhaitez pas recevoir de messages sur Revolut Messenger de la part d'un utilisateur, vous pouvez le bloquer. Si vous ne souhaitez pas du tout recevoir de messages sur Revolut Messenger, vous pouvez le désactiver complètement. Vous pouvez faire ces deux choses dans l'application Revolut.

Pour garantir la confidentialité de toute communication, Revolut Messenger est protégé par un cryptage de bout en bout. Cela signifie que Revolut ne peut en aucun cas accéder aux messages dans votre Revolut Messenger. Par exemple, si vous contactez notre équipe support concernant une chose qui s'est produite sur Revolut Messenger, nous ne serons pas en mesure de voir votre fil de discussion. Cela signifie également que nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations sur les messages dans votre Revolut Messenger, même si vous nous en faites la demande.

Revolut Messenger ne fournit aucun stockage ou sauvegarde permanent des messages dans votre fil de discussion. Si vous supprimez et réinstallez l'application Revolut, ou si vous modifiez l'appareil que vous utilisez pour accéder à l'application Revolut, vos messages seront définitivement perdus.

Les virements instantanés affichés dans votre fil de discussion Revolut Messenger ne sont pas des messages, ne sont pas cryptés et sont stockés de manière permanente (de la même manière que toute autre donnée de transaction vous appartenant). Il ne s'agit que de rappels des paiements effectués entre vous et à la personne avec laquelle vous discutez. Ils apparaîtront dans votre fil de discussion même si vous changez d'appareil ou réinstallez l'application.

Notre règlement de la communauté s'applique chaque fois que vous utilisez Revolut Messenger. Si vous enfreignez ce règlement de la communauté, nous pouvons restreindre ou supprimer votre accès à Revolut Messenger, ou fermer complètement votre compte Revolut. Si vous pensez qu'une autre personne enfreint ce règlement (par exemple, si elle vous harcèle ou se fait passer pour quelqu'un d'autre), vous pouvez le signaler en contactant l'équipe support. Cependant, n'oubliez pas que vos messages étant cryptés, nous ne pouvons pas les voir. Cela peut signifier que vous devrez fournir des captures d'écran à l'équipe support comme preuve de tout signalement que vous faites.

Pockets de groupe
Si vous êtes membre d'un pocket de groupe, vous pouvez envoyer des transferts instantanés vers ce coffre également.
Un pocket de groupe est un compte configuré et contrôlé par un utilisateur Revolut individuel. Tous les membres d'un pocket de groupe peuvent voir leurs propres transactions dans le pocket de groupe et le quitter à tout moment. Seul l'utilisateur Revolut qui a configuré le pocket de groupe (le propriétaire) peut automatiquement voir toutes les transactions du pocket de groupe, fermer le pocket de groupe, ajouter ou supprimer d'autres membres, et permettre aux membres du pocket de groupe de retirer des fonds (ou de révoquer leur accès). Vous ne devez rejoindre un pocket de groupe, ou lui envoyer de l'argent, que si vous faites confiance au propriétaire qui détient les fonds. Si le propriétaire cesse à tout moment d'être titulaire d'un compte Revolut ou si son compte est verrouillé, vous ne pourrez pas accéder aux fonds dans le pocket de groupe.

Faire des achats en utilisant « Payer avec Revolut »
Vous pouvez également effectuer un virement instantané vers une entreprise qui utilise « Payer avec Revolut » pour recevoir des paiements. Cela peut se produire

des deux manières suivantes :

- Vous pouvez nous demander d'effectuer un virement instantané pour un montant déterminé de votre compte Revolut à une entreprise, (par exemple, au lieu de payer par carte lors de la validation d'un panier). Nous appelons ces paiements « Paiements initiés par le client ».
- Vous pouvez consentir à ce qu'une entreprise puisse percevoir des virements instantanés à partir de votre compte Revolut à l'avenir (par exemple, si vous autorisez une entreprise à percevoir des paiements à partir de votre compte lorsque vous achetez quelque chose ou régulièrement, comme pour un abonnement). Nous appelons ces paiements « Paiements initiés par le commerçant ».

Paiements initiés par le client
Les Paiements initiés par le client correspondent à un montant défini et sont ponctuels. L'entreprise recevra seulement le montant que vous confirmez et l'entreprise ne pourra pas percevoir d'autres paiements sans votre permission.

Paiements initiés par le commerçant
Les Paiements initiés par le commerçant sont prélevés par l'entreprise sur la base de votre consentement précédent et peuvent donc correspondre à n'importe quel montant ou à n'importe quel intervalle. Si vous souhaitez arrêter un Paiement initié par le commerçant, vous devez contacter l'entreprise qui le facture pour annuler le service. Vous pouvez également nous contacter pour retirer votre consentement (par messagerie instantanée) et nous traiterons votre demande d'ici la fin du jour ouvrable suivant.
Nous vous informerons dans l'application Revolut chaque fois qu'un Paiement initié par le client ou qu'un Paiement initié par le commerçant est effectué à partir de votre compte Revolut.

Protection lors de l'utilisation de « Payer avec Revolut »
« Payer avec Revolut » est un service que nous proposons aux entreprises pour vous permettre de les payer directement à partir de votre compte Revolut, sans devoir fournir des informations de carte bancaire. Cependant, nous voulons que « Payer avec Revolut » fonctionne pour vous ainsi que pour les entreprises. Nous avons donc créé une Politique de protection de l'acheteur qui s'applique lorsque vous effectuez un achat éligible à l'aide de « Payer avec Revolut ».

Remboursements des Paiements initiés par le commerçant

Les Paiements initiés par le commerçant sont prélevés sur votre compte sur la base d'un consentement que vous avez donné par le passé. Nous encourageons les entreprises à vous indiquer le montant de tout Paiement initié par le commerçant avant qu'elles ne le prélèvent. Toutefois, si vous pensez qu'un Paiement initié par le commerçant a été prélevé par erreur sur votre compte, vous pouvez nous demander de le rembourser dans les 8 semaines suivant son paiement. Pour demander un remboursement, contactez-nous par messagerie instantanée et nous vous informerons si votre remboursement est réussi dans les 10 jours ouvrables.

La section suivante s'applique à compter du 30 septembre 2026
Automatisation des transferts d'argent (en fonction du solde)
Dans l'application Revolut, vous pouvez avoir accès à une fonctionnalité vous permettant d'automatiser les transferts d'argent entre votre compte bancaire Revolut éligible et vos sous-comptes (comme les pockets) auprès d'une entité Revolut, déclenchés par le solde du compte de votre choix :

- **Déclencheur « baisse en dessous de »** : le solde du compte de votre choix baisse en dessous d'un montant défini, et vous définissez un montant de recharge. Lorsque cela se produit, vous nous donnez instruction de transférer immédiatement (d'exécuter un virement permanent interne) la totalité de l'excédent vers le compte de destination de votre choix.
- **Déclencheur « dépasse »** : le solde du compte de votre choix dépasse un montant défini. Lorsque cela se produit, vous nous donnez instruction de transférer immédiatement (d'exécuter un virement permanent interne) la totalité de l'excédent vers le compte de destination de votre choix.

Vous devez configurer et confirmer les paramètres d'automatisation dans l'application Revolut pour autoriser cette instruction permanente. Vous pouvez également définir des limites de montant quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles applicables à votre automatisation, afin de plafonner le montant total transféré au fil du temps. Pour les comptes joints, l'un ou l'autre des cotitulaires peut configurer une automatisation. Lorsqu'une automatisation est créée, modifiée ou annulée sur un compte joint, nous en informerons l'autre cotitulaire.
Si votre compte d'origine/de destination exige que le paiement soit traité via un compte désigné, votre instruction nous autorise à exécuter un virement en plusieurs étapes via ce compte intermédiaire.
Vous pouvez suspendre ou annuler l'instruction permanente à tout moment pour les futurs déclenchements, depuis votre tableau de bord dans l'application.
Comme ces transferts sont exécutés instantanément dès que votre solde franchit

un seuil de déclenchement, les transferts individuels ne peuvent pas être annulés ou arrêtés une fois initiés.
Vous pouvez configurer des automatisations impliquant un change de devises. Lors de la création d'une automatisation, vous verrez un aperçu du taux de change, des frais estimés et du coût total estimé. Le marché des devises étant fluctuant, le taux réel appliqué lors du déclenchement de votre automatisation peut différer de cet aperçu initial. La transaction finale inclura les frais applicables selon votre abonnement Revolut, le volume de devises échangé au cours du mois et le jour d'exécution de l'opération, notamment :

- **Frais le week-end** : appliqués aux opérations de change effectuées le week-end (entre le vendredi à 17 h 00 et le dimanche à 18 h 00, heure de l'Est)
- **Frais d'utilisation équitable** : appliqués si vous dépassez la limite mensuelle de change de votre abonnement.

Pour en savoir plus, consultez notre page Frais personnels.
Vous pouvez consulter à tout moment le taux de change exact et les frais finaux de toute automatisation finalisée dans votre historique des transactions.

13. Effectuer d'autres types de paiements

Vous pouvez envoyer de l'argent vers votre compte ou celui d'une autre personne en toute simplicité. Vous pouvez effectuer un paiement ponctuel ou configurer un paiement récurrent. Il vous suffit de saisir dans l'application Revolut un code guichet et un numéro de compte (ou, pour les paiements internationaux, le numéro IBAN) du compte vers lequel vous envoyez l'argent, puis de suivre les invites. Nous pouvons vous demander d'autres informations.
Utiliser votre carte Revolut
Vous pouvez aussi payer ou retirer de l'argent à l'aide de votre carte Revolut. Vous pouvez le faire en saisissant les détails de votre Carte Revolut (le numéro de carte, la date d'expiration et le numéro CVC) ou votre code PIN. Nous examinerons ces actions lorsque vous donnerez votre consentement pour effectuer des paiements ou retirer de l'argent de votre compte Revolut. Vous donnez également votre consentement pour effectuer des paiements à partir de votre Carte Revolut :

- en passant votre carte Revolut sur le terminal (transaction sans contact) et en effectuant d'autres actions sur le lecteur de carte électronique. Aucun code PIN n'est requis pour les paiements sans contact jusqu'à un certain montant ;
- en signant pour l'achat sur le reçu émis par le lecteur de carte électronique ;
- en insérant votre Carte Revolut dans le lecteur de carte électronique et en accomplissant toute tâche supplémentaire que le lecteur de carte électronique

demande sans saisir votre code PIN (par exemple, lorsque vous payez le péage, les frais de parking, etc.) ;

- en fournissant votre numéro de Carte Revolut et d'autres détails et en consentant à l'initiation d'ordres de paiement pour débiter votre compte lors de la conclusion d'un accord avec un négociant ou un prestataire de services ; ou
- en fournissant votre numéro de Carte Revolut et d'autres détails à un prestataire commercial ou de service et en authentifiant ce paiement au moyen d'une méthode 3D Secure. Il s'agit d'une étape que vous devrez suivre lorsque vous achetez en ligne à l'aide de votre Carte Revolut si un prestataire commercial ou de service a mis en œuvre cette méthode. Le cas échéant, une fenêtre apparaîtra sur le site Web du prestataire commercial ou du prestataire de service vous demandant de vérifier le paiement et vous recevrez une notification push sur votre Application Revolut. Vous devrez ouvrir votre application et confirmer la transaction pour finaliser le paiement.

Lorsque vous utilisez votre carte Revolut pour retirer de l'argent à un DAB ou pour effectuer un paiement (par exemple, dans un magasin ou un restaurant), nous considérerons que vous avez autorisé ce dernier, sauf si :

- vous nous informez que de l'argent a été volé sur votre compte ; ou
- si vous pensez que nous n'avons pas correctement suivi vos instructions.

Nous pouvons vous facturer des frais pour les retraits. Pour en savoir plus sur ces frais, consultez notre Page sur les frais.

Nous ne sommes pas responsables des pertes encourues lorsqu'un paiement est renvoyé dans une autre devise

Lorsque vous nous demandez de transférer de l'argent vers le compte d'une autre personne, la somme n'est parfois pas versée et elle nous est renvoyée. Si nous avons dû procéder à un change de devises lors de l'envoi du paiement et que nous pouvons prouver que nous avons tout fait correctement, lorsque nous vous rendrons l'argent, nous vous le restituerons dans la devise convertie ou nous le reconvertirons dans la devise d'origine. Cela signifie que le montant que vous recevez sur votre compte peut être inférieur au paiement que vous avez effectué (ou supérieur !). Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous subissez.

ASSUREZ-VOUS DE SAISIR LES INFORMATIONS SUR LE BÉNÉFICIAIRE DE VOTRE PAIEMENT

Lorsque vous entrez les informations sur le bénéficiaire de votre paiement, assurez-vous qu'elles soient exactes. Dans le cas contraire, votre paiement risque d'être retardé, voire perdu si vous l'envoyez sur le mauvais compte.

Assurez-vous de connaître la personne à laquelle vous versez de l'argent. Si un individu vous contacte pour vous demander de lui transférer de l'argent, mais vous ne connaissez ni son identité, ni le motif du paiement, vous êtes probablement victime d'une arnaque et nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer l'argent pour vous.
Si le bénéficiaire ne reçoit pas l'argent que vous lui avez versé, nous ne sommes pas responsables si nous avons effectué le paiement correctement, mais que vous avez fourni des informations erronées. Nous ressaierons de récupérer l'argent avec plaisir si vous nous le demandez, mais l'opération peut être plus ou moins simple selon le pays.
Si vous contactez notre équipe de support client via l'application Revolut, nous pouvons vous fournir des informations, y compris celles sur la personne ayant reçu l'argent si nous les avons, afin de vous aider à procéder au recouvrement. L'EEE est constitué de tous les pays de l'Union européenne, ainsi que de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein. Un « jour ouvrable » désigne un jour où les banques sont ouvertes à la fois en République de Lituanie et au Royaume-Uni.

Prélèvements automatiques
Selon votre lieu de résidence, vous pouvez payer par prélèvement automatique depuis votre compte, en euros, vers des comptes bancaires détenus dans l'espace unique de paiements en euros (tous les pays de l'EEE plus la Suisse, Monaco et Saint-Marin). Il s'agit de prélèvements automatiques SEPA.
La banque détenant le compte vers lequel le prélèvement automatique est versé (la banque du bénéficiaire) est chargée de demander l'échéance du paiement.
Vous pouvez :

- limiter le montant et/ou la fréquence du prélèvement automatique sur votre compte ;
- annuler les prélèvements automatiques payés depuis votre compte ; et
- choisir d'autoriser les prélèvements automatiques provenant de certaines personnes uniquement.

Pour ce faire, contactez-nous via Single European Payments l'application Revolut.
Si vous avez configuré un prélèvement automatique, la banque du bénéficiaire le demandera le jour ouvrable précédant l'échéance, puis nous le verserons à la banque à la date prévue. Si la date de l'échéance n'est pas un jour ouvré pour la banque du bénéficiaire (généralement, pendant le week-end ou un jour férié de la banque), elle recevra le prélèvement au prochain jour ouvré.
Lorsqu'un prélèvement automatique sera dû, nous essaierons de l'encaisser dans l'ordre suivant :

- Nous commencerons par tenter d'encaisser le paiement dans la devise du prélèvement automatique (par exemple, en EUR pour les prélèvements automatiques SEPA).
- Si les fonds sont insuffisants pour couvrir la totalité de la somme, nous essaierons ensuite de recouvrer le paiement depuis votre compte principal (s'il est dans une devise différente de celle du prélèvement automatique).
- Enfin, si les fonds sont insuffisants pour couvrir la totalité de la somme, nous essaierons de recouvrer le paiement à partir d'une autre monnaie fiduciaire que vous détenez, en priorisant la devise dont le solde est le plus élevé.

Votre prélèvement automatique sera traité uniquement si vous avez des fonds suffisants pour couvrir la totalité de la somme dans une seule devise. Nous ne diviserons pas le paiement entre plusieurs devises.
Nous ne facturons aucuns frais pour ce service, et le change n'est pas pris en compte dans vos limites de change. Des taux de change classiques s'appliquent.

Paiements pour les services fournis par d'autres sociétés du groupe Revolut
L'application Revolut est plus qu'un simple compte courant. Il s'agit d'une plateforme où vous pouvez accéder à une gamme complète de services.
Nous ne fournissons pas tous ces services (Revolut Bank UAB). Certains sont fournis par d'autres sociétés au sein de notre groupe. Lorsque c'est le cas, vous devez accepter des conditions générales distinctes avec ces sociétés, qui régiront ces services. Par exemple :

- Si vous utilisez des services de crypto-monnaie, ceux-ci sont fournis par Revolut Digital Assets Europe Limited ("RDAEL"), et sont régis par les Conditions générales de crypto-monnaie que vous avez acceptées. Nous ne fournissons pas ces services et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de crypto-monnaie.
- Si vous utilisez des services de métaux précieux, ceux-ci sont fournis par Revolut Ltd et sont régis par les Conditions générales de métaux précieux que vous avez acceptées. Nous ne fournissons pas ce service et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de métaux précieux.
- Si vous utilisez des services de courtage, ceux-ci sont fournis par Revolut Securities Europe UAB et sont régis par les Conditions générales de courtage que vous avez acceptées. Nous ne fournissons pas ce service et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu de ces Conditions générales de courtage.

- Si vous utilisez des services de "Stays", ceux-ci sont fournis par Revolut Ltd, et sont régis par les Conditions générales de "Stays" que vous avez acceptées. Nous ne fournissons pas ces services et vous n'avez pas de droits à notre encontre en vertu des présentes Conditions générales de "Stays".
- Tous les autres services fournis par une autre société du groupe.

Bien que nous ne fournissions pas ces services, ils entraîneront en principe un paiement devant être effectué à destination ou en provenance de votre compte courant chez nous. Par exemple, lorsque vous achetez ou vendez des crypto-monnaies, un paiement sera prélevé ou effectué sur votre compte courant chez nous en crypto-monnaies. Lorsque c'est le cas, nous créditerons ou débiterons votre compte courant, comme demandé par d'autres sociétés du groupe Revolut, sur la base de vos conditions générales avec elles.
Parfois, nous pouvons créer un sous-compte dans votre compte courant si nécessaire pour ces services. Par exemple, si vous utilisez des services de courtage, vous verrez que vous avez un sous-compte que vous devez financer avant de pouvoir utiliser les services de courtage.

Virements par carte
Vous pouvez utiliser Revolut pour envoyer de l'argent sur une carte. Cela signifie un paiement envoyé via des systèmes de carte au lieu des systèmes de paiement traditionnels. Le destinataire du paiement est identifié par son numéro de carte au lieu de son numéro de compte bancaire.
Les virements par carte sont envoyés instantanément et doivent arriver dans un délai de 30 minutes. Cela signifie qu'il n'y a aucune possibilité d'annuler ce type de paiement après l'envoi, veuillez donc vous assurer que les informations que vous saisissez sont correctes.
N'oubliez pas que votre numéro de carte est un élément d'information précieux qui peut être utilisé pour commettre une fraude contre vous. La seule chose que vous avez besoin de communiquer à propos de votre carte pour effectuer un virement par carte est le numéro de la carte ; vous n'avez pas besoin de la date d'expiration et certainement pas du code de sécurité. Veuillez donc vous assurer de conserver ces informations en toute sécurité.

Données du compte bancaire local
Si nous vous fournissons des informations de compte local en dehors de l'EEE (par ex. en GBP, USD ou similaire), chaque fois que vous recevez un paiement dans le compte avec ces informations, nous émettrons un montant équivalent en monnaie électronique. Lorsque nous le faisons, vous nous autorisez à transférer immédiatement cette monnaie électronique sur votre compte courant. Chaque fois que vous effectuez un paiement à partir de ces informations de compte, vous nous

autorisez à prélever les fonds de votre compte courant, à émettre immédiatement un montant équivalent en monnaie électronique et à le verser immédiatement au destinataire conformément aux présentes conditions générales.

Effectuer des paiements en yuans chinois
Vous pouvez effectuer des paiements à partir de votre compte Revolut en yuans chinois.
Paiements avec un partenaire de paiement

Revolut peut faire appel à un ou plusieurs partenaires de paiement pour faciliter les paiements en yuans. Vous trouverez plus d'informations concernant ces partenaires dans l'application Revolut.
Si vous avez mené une activité liée aux crypto-monnaies avec une entité du groupe Revolut au cours des six derniers mois, il est possible que vous ne puissiez pas utiliser Revolut pour effectuer des paiements en yuans chinois auprès de notre partenaire de paiement. Cela est dû aux restrictions mises en place par les partenaires auxquels nous faisons appel pour proposer ce service. Par « activité liée aux crypto-monnaies », nous comprenons :

- avoir détenu, acheté ou vendu des crypto-monnaies directement via l'application Revolut ; ou
- avoir envoyé ou reçu des actifs en crypto-monnaies provenant d'une plateforme d'échange de crypto-monnaies via votre compte Revolut.

La valeur maximum pour un paiement est de 50 000 CNY.
La réglementation chinoise impose des restrictions au niveau du montant des fonds et du nombre de transferts qu'un bénéficiaire détenant un compte associé à notre partenaire de paiement désigné peut recevoir en un mois ou en un an, en fonction du motif du transfert. En cas de dépassement de ces limites du côté du bénéficiaire, le paiement est annulé.
Vous ne pouvez pas détenir de soldes en yuans.
Pour pouvoir réaliser un tel paiement, vous devrez fournir les informations requises par nos partenaires de paiement, lesquelles sont précisées dans l'application Revolut.
Vous acceptez par ailleurs que certaines de vos données personnelles puissent être transférées aux banques de nos partenaires en Chine en cas de paiement en yuans chinois. Cela est nécessaire pour procéder au paiement. Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données personnelles, veuillez vous référer à notre Politique de confidentialité client (disponible ici).
Vous pourrez consulter le taux de change utilisé pour votre paiement en yuans dans l'application avant d'effectuer votre paiement. Ce taux est calculé de la même

manière que pour tout autre change de devises sur Revolut et comptera également pour votre limite d'utilisation équitable.
Les paiements effectués avec nos partenaires de paiement sont exécutés quasiment en temps réel lorsqu'ils sont réalisés pendant un jour ouvrable. Les paiements effectués en dehors des jours ouvrables sont exécutés le jour ouvrable suivant.

Virements vers des Portefeuilles mobiles
Selon votre pays, vous pouvez utiliser l'application Revolut pour envoyer des paiements sortants à des titulaires de portefeuilles mobiles. Comme l'envoi de ce type de paiement ne se fait pas par l'intermédiaire d'un système de paiement traditionnel, vous n'avez pas besoin d'informations bancaires pour effectuer le virement. Votre destinataire sera identifié grâce au numéro de téléphone ou à l'adresse e-mail lié(e) au compte du Portefeuille mobile (numéro de téléphone ou e-mail).
Pour envoyer un paiement à l'aide de vos Portefeuilles mobiles, vous devez fournir un identifiant de portefeuille et des informations sur votre paiement.
Ces paiements sont normalement envoyés instantanément et devraient arriver sur le portefeuille de votre destinataire dans les 30 minutes. Cela prendra jusqu'à 24 heures dans de rares cas. Puisqu'il s'agit d'un paiement international, les frais de paiement internationaux habituels s'appliquent (veuillez consulter nos pages des frais ici pour accéder aux frais applicables). Aucuns frais supplémentaires ne s'appliquent à ces paiements.

14. Que se passe-t-il si un paiement est envoyé sur le mauvais compte, n'est pas envoyé ou est retardé ?

Nous essaierons toujours de réaliser votre paiement correctement et au moment opportun, mais une erreur peut survenir. Il peut alors être retardé ou ne pas être reçu par la personne que vous souhaitez payer.
En cas d'erreur, si :

- la personne qui vous paye ;
- le compte bancaire auquel vous souhaitez verser l'argent ; ou
- le détaillant que vous payiez ;

est situé dans la zone EEE, veuillez nous en informer via l'application Revolut. Vous devez nous avertir dès que possible, et au plus tard sous 13 mois à compter du prélèvement du montant sur votre compte.

Si le compte du bénéficiaire n'a jamais reçu l'argent, nous vous rembourserons le paiement sur votre compte. Tous les intérêts et charges encourus à la suite de notre erreur seront également remboursés.
Si nous avons reçu un paiement en votre nom, mais que l'argent n'a pas été versé à temps sur votre compte, nous y créditerons immédiatement la somme adéquate.
Les présentes règles ne s'appliquent pas au change de devises.

Que faire si vous pensez avoir fait une erreur ?
Vous devez toujours vérifier que vous avez saisi les détails corrects pour la personne que vous souhaitez payer avant d'effectuer un paiement. C'est toujours une bonne idée d'effectuer un paiement test d'un petit montant (par exemple, 1 €) pour s'assurer que les détails du compte sont corrects. Vous devez toujours réfléchir aux éléments suivants :

- Assurez-vous toujours de connaître la personne à laquelle vous versez de l'argent. Si un individu vous contacte pour vous demander de lui transférer de l'argent, mais vous ne connaissez ni son identité, ni le motif du paiement, vous êtes probablement victime d'une arnaque.
- Les contacts que vous voyez dans l'application Revolut proviennent des noms et numéros de téléphone que vous avez enregistrés sur votre propre téléphone. Ces noms et numéros ne sont pas vérifiés par nous ou par toute autre personne. Cela signifie que si vous avez enregistré le mauvais numéro ou le mauvais nom sur votre téléphone, vous paierez la mauvaise personne et vous risquez de perdre votre argent.
- Les noms d'utilisateur que vous voyez dans l'application Revolut peuvent ressembler à d'autres noms d'utilisateur et peuvent être modifiés par des utilisateurs individuels. Nous prenons des mesures pour supprimer tout nom d'utilisateur inapproprié, mais ces noms d'utilisateur ne sont pas vérifiés par nous ou par toute autre personne. Cela signifie que si vous n'êtes pas sûr(e) que la personne est qui elle dit être, vous pouvez payer la mauvaise personne et perdre votre argent.

Nous ne sommes pas responsables si nous effectuons un paiement à la personne à laquelle vous nous le demandez, même si vous nous avez donné par erreur le mauvais numéro de compte, nom d'utilisateur ou numéro de téléphone. Toutefois, si vous nous le demandez, nous essaierons de récupérer votre argent pour vous. Nous pouvons également essayer d'obtenir des informations sur le bénéficiaire afin que vous puissiez essayer de le récupérer vous-même (si la loi nous le permet). Bien que nous nous efforcions de prendre ces mesures, nous ne garantissons pas que nous le ferons, et dans certains cas, nous ne serons pas en mesure de le faire.

Que faisons-nous si un paiement a été effectué par erreur, de manière frauduleuse ou fait l'objet d'une demande de retour de fonds ?
En acceptant ces conditions, vous nous autorisez à annuler un paiement crédité sur votre compte dans les cas suivants :

- Les fonds ont été crédités suite à une erreur du prestataire de services de paiement du payeur, d'un tiers ou de Revolut ; ou
- Nous recevons et approuvons une demande de retour de fonds justifiée (y compris les rappels SEPA) de la part d'une autre institution financière de l'EEE, signalant une suspicion de fraude ; ou
- Nous déterminons, grâce à nos procédures de sécurité internes, que les fonds ont été transférés depuis un autre compte Revolut en raison d'une suspicion de fraude, d'un accès non autorisé ou d'une activité criminelle ; ou
- Une demande de retour de fonds concernant un paiement erroné, en doublon, frauduleux, lié à une escroquerie ou autrement illicite (qu'elle soit soumise en interne ou reçue d'une autre institution financière de l'EEE) a été examinée et approuvée par Revolut, conformément à la loi applicable et aux règles du système de paiement concerné.

Lorsque la loi le permet et que cela est possible sur le plan opérationnel, nous vous informerons avant ou immédiatement après l'annulation du paiement, et nous vous en expliquerons la raison. Si la personne qui a effectué le paiement par erreur sur votre compte fait valoir ses droits pour récupérer son argent par ses propres moyens, nous devrons peut-être lui communiquer vos coordonnées si la loi nous y autorise ou nous y oblige. Nous prenons votre vie privée et le secret bancaire très au sérieux. Nous ne partagerons vos informations que si nous y sommes légalement obligés ou si vous nous y autorisez explicitement.
Si vous pensez qu'un paiement a été annulé par erreur, veuillez contacter rapidement le support de notre application et fournir des justificatifs pour appuyer votre demande.
Vous convenez que si nous préfinançons un paiement sur votre compte lorsque vous initiez une recharge en utilisant nos Services Open Banking ouverts comme décrit à la section 9, et que le paiement n'arrive pas, nous pouvons annuler le paiement ou le mettre en attente.
Pour ces raisons, vous devez toujours vérifier votre compte régulièrement pour vous assurer que tout est correct.

15. Envoyer et recevoir de l’argent via un lien de paiement

Vous pouvez facilement envoyer de l'argent à un ami qui n'a pas de compte Revolut, en créant un « lien de paiement » dans l'application Revolut. Un lien de paiement vous permet d'accepter de payer un certain montant sans saisir les informations du compte ou de la carte sur lequel/laquelle le paiement sera effectué. Au lieu de cela, vous choisissez le montant, partagez le lien et le destinataire saisit lui-même les coordonnées de son compte ou de sa carte.
Une fois que vous avez envoyé le lien à votre ami, il devra compléter le lien de paiement en saisissant les détails pertinents.

- Si vous envoyez de l'argent à l'aide d'un lien de paiement, votre ami devra saisir ses coordonnées bancaires cou numéro de carte dans le lien. Le paiement sera ensuite effectué sur son compte bancaire ou sa carte, comme si vous aviez saisi ces informations dans l'application vous-même. Parfois, en raison de la taille ou de la nature du paiement, il sera demandé à votre ami de contacter Revolut afin de finaliser la transaction. Une fois qu'il l'aura fait, le paiement sera effectué sur son compte Revolut.
- Si vous recevez de l'argent à l'aide d'un lien de paiement, votre ami devra saisir les informations de sa carte de débit ou de crédit, ou les détails d'une carte ajoutée à Apple Pay ou Google Pay, dans le lien. Le paiement sera alors effectué depuis sa carte. Nous pouvons imposer des limites au montant que vous pouvez demander à l'aide d'un lien de paiement, ce que nous vous montrerons dans l'application.

Parfois, nous pouvons être amenés à demander à votre ami d'ouvrir un compte Revolut avant qu'il puisse recevoir un paiement pour d'autres raisons également. S'il ne le fait pas, nous ne serons pas en mesure d'effectuer la transaction.
Tous les liens de paiement ont une limite de temps. Après cela, le lien expirera, et votre ami ne pourra plus effectuer ou recevoir votre paiement. Nous vous dirons quelle est cette limite de temps dans l'application lorsque vous créerez le lien.
N'oubliez pas que lorsque vous créez un lien de paiement pour envoyer de l'argent, vous acceptez d'effectuer un paiement sans saisir vous-même les informations du compte ou de la carte. Le paiement sera effectué à l'aide des détails saisis dans le lien. Assurez-vous d'être prudent lorsque vous partagez un lien et avec qui vous le partagez. Par exemple, si vous partagez un lien « envoyer de l'argent » sur le profil des réseaux sociaux de votre ami, quelqu'un d'autre pourrait cliquer sur le lien et réclamer l'argent lui-même. Si vous êtes inquiet à propos d'un lien de paiement que vous avez créé, vous pouvez l'annuler (avant qu'il ne soit finalisé) via l'historique des transactions dans l'application.

Revolut.Me

Vous pourrez peut-être envoyer à, ou recevoir des paiements d'autres personnes en utilisant les liens Revolut.Me. En communiquant votre lien Revolut.Me ou votre

code QR, vous pouvez recevoir des paiements Revolut.Me de la part de toute personne disposant d'un moyen de paiement valide, où qu'elle se trouve. Toute personne disposant de vos informations Revolut.Me pourra vous envoyer un paiement Revolut.Me. Ils devront ajouter une description et indiquer le montant qu'ils souhaitent vous payer. S'ils ne terminent pas ce processus, vous ne serez pas payé.
Contrairement aux liens de paiement, les liens Revolut.Me sont une URL statique qui peut être utilisée pour recevoir des paiements de manière continue. Nous pouvons imposer des limites au montant que vous pouvez demander à l'aide du lien Revolut.Me que nous vous montrerons dans l'application.
La première fois que vous utiliserez Revolut.Me, nous générerons un nom d'utilisateur Revolut.Me pour vous. Ce nom s'affichera comme une partie de votre code QR ou dans votre lien Revolut.Me. Vous trouverez le code QR et votre lien Revolut.Me dans l'application Revolut.
Vous avez la possibilité de modifier votre nom d'utilisateur Revolut.Me si vous ne l'aimez pas.
Nos Normes communautaires s'appliquent à votre nom d'utilisateur Revolut.Me et à votre utilisation de Revolut.Me.

16. Quel est le taux de change appliqué ?

Pour de plus amples informations les frais, consultez notre Page sur les frais. Vous pouvez toujours consulter notre taux de change en cours dans l'application Revolut.
Tous les utilisateurs Standard et Plus peuvent effectuer un montant défini de changes à ce taux chaque mois. Le montant fixé dépend de votre devise de base et est indiqué sur notre Page sur les frais. Les utilisateurs Standard et Plus qui changent plus que ce montant commencent à payer une commission d'utilisation équitables (mais pas les clients Premium, Metal et Ultra).
Une fois une devise convertie, le taux de change que nous appliquons s'affichera également dans votre historique de transaction sur l'application Revolut.
Le taux de change peut changer entre le moment où vous nous avez dit que vous souhaitiez changer des devises et le moment où nous effectuons réellement la conversion. Cela signifie que si vous nous demandez de changer de la devise, vous pourriez recevoir un peu plus ou moins de remboursement que ce que vous attendiez.
Nous ne sommes pas responsables si :

- vous perdez de l'argent à la suite d'un change de devises ; ou

- vous payez des frais ou perdez de l'argent après avoir utilisé votre carte Revolut dans un autre pays et demandé au détaillant (ou à la banque du détaillant) d'effecteur la conversion. (Par exemple, imaginez que vous êtes un client lituanien voyageant au Japon. Lorsque vous payez votre facture dans un restaurant, vous acceptez de payer en euros plutôt qu'en yens. Cela signifie que vous avez demandé à la banque du détaillant de convertir la devise. Nous ne pouvons être tenus responsables si cette banque vous donne un taux de change moins bon ou vous facture des frais).

Suspension des opérations de change et des virements

Nous nous réservons le droit de suspendre ou d'interrompre temporairement le change d'une ou plusieurs devises à titre de contrôle préventif. Nous pouvons exercer ce droit si nous estimons raisonnablement :

(a) qu'il existe une volatilité extrême ou exceptionnelle du marché, ou d'autres anomalies ou perturbations ;

(b) que des contraintes de liquidité affectent la devise ou la paire de devises concernée ;

(c) qu'il n'est pas possible d'établir un taux de change suffisamment fiable ou précis pour la devise ou la paire de devises concernée ; ou

(d) que des défaillances techniques ou de systèmes échappent à notre contrôle raisonnable.

Pendant ces interruptions, les virements internes multidevises vers d'autres clients Revolut impliquant la devise concernée seront également temporairement suspendus. Si une devise est indisponible, nous l'indiquerons clairement dans l'application.

Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter d'une suspension. Toutefois, rien dans cette section n'exclut ni ne limite notre responsabilité pour les pertes causées par une fraude ou une négligence grave de notre part, ni toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.

17. Puis-je annuler un paiement ou un change de devises ?

Vous pouvez annuler un paiement (y compris un paiement régulier ou un prélèvement SEPA automatique) à tout moment jusqu'à la fin du dernier jour ouvrable avant la date d'échéance du prélèvement.

Vous ne pouvez pas annuler un prélèvement le jour même de l'échéance. Cela signifie que vous ne pouvez pas annuler les transferts entre des comptes Revolut. De plus, vous ne pouvez pas annuler un change de devises une fois que nous avons reçu votre demande.

Il est facile d'annuler un virement bancaire.

Vous pouvez annuler un virement bancaire via l’application Revolut.

18. Quel est le délai nécessaire pour un paiement ?

Nous comprenons que l'arrivée de vos paiements au moment prévu soit importante pour vous. Le temps d'arrivée d'un paiement dépend du moment où nous recevons l'instruction de l'envoyer, le moyen de paiement et la devise utilisée. Ce qui suit explique quand nous effectuerons les paiements. Veuillez noter que toutes les périodes indiquées dans les présentes conditions générales sont basées sur l’heure du Royaume-Uni, c’est-à-dire l’heure moyenne de Greenwich (GMT) d’octobre à mars et l’heure d’été britannique (BST) de mars à octobre.
Virements bancaires :

- **Virements SEPA instantanés (EUR) :**

Ces paiements peuvent être initiés à tout moment et seront traités sans délai. Les fonds devraient arriver sur le compte du bénéficiaire sous 10 secondes. Le service est disponible 24h/24 et 7j/7, 365 jours par an.

- **Virements SEPA (EUR) :**

Si nous recevons votre instruction de paiement avant 13 heures (heure britannique) un jour ouvré, les fonds devraient parvenir au bénéficiaire le jour même. Si l'instruction est reçue après cette heure limite ou un jour non-ouvré, le paiement sera traité le jour ouvré suivant.

- **Virements domestiques dans l'EEE (dans des devises autres que l'EUR, comme les PLN ou RON) :**

Les virements effectués dans d'autres devises valables dans l'EEE devraient parvenir au destinataire le jour ouvré suivant. Dans certains cas, cela peut prendre jusqu'à 4 jours ouvrés.

- **Virements internationaux :**

Les virements internationaux en dehors de l'EEE ou dans des devises non présentes dans l'EEE prennent généralement entre 0 et 2 jours ouvrés, mais peuvent prendre plus de temps en fonction des pays d'envoi et de destination, de la devise utilisée, du montant, des banques intermédiaires et des vérifications de conformité requises.

- **Autres moyens de paiement :**

Lorsque cela est possible, les paiements sont traités instantanément.

- **Paiements programmés ou récurrents :**

Tout paiement programmé à une date future sera traité ce jour-là (s'il s'agit d'un jour ouvré) ou le jour ouvré suivant (si ce n'est pas un jour ouvré).
Si le paiement comprend **une opération de change**, le montant du change vous sera crédité immédiatement.
Paiements par carte et virements vers des cartes :

- Les transactions par carte sont traitées au moment de l'achat. Cependant, le délai de crédit des fonds sur votre compte peut varier selon la banque acquéreuse du commerçant et les règles applicables des réseaux de carte.

19. Quand pouvons-nous refuser ou retarder un paiement

Nous pouvons refuser d'effectuer un paiement (y compris les paiements entrants et sortants) dans les situations suivantes :

- Des exigences légales ou réglementaires nous empêchent d'effectuer le paiement ou nous obligent à réaliser des vérifications supplémentaires.
- Vous avez violé les présentes conditions générales et nous jugeons raisonnablement que cela justifie un refus de votre paiement.
- si la mise en œuvre de vos instructions enfreint les présentes conditions générales ou que lesdites instructions ne contiennent pas les informations requises pour effectuer correctement le paiement.
- si le montant dépasse ou entraînerait le dépassement de l'un des plafonds appliqués à votre compte, y compris ceux définis par vous. Ces limites sont définies ici.
- Votre compte ne dispose pas de suffisamment de fonds pour effectuer le paiement et couvrir les charges.
- Une requête de faillite est émise à votre encontre ou vous avez convenu d'un accord volontaire individuel avec vos créditeurs.
- Même après avoir pris toutes les mesures raisonnablement possibles, nous ne parvenons pas à effectuer le paiement à temps.
- Un tiers nous empêche d'effectuer le paiement (par exemple, MasterCard ou Visa n'autorise pas un retrait ou un paiement en espèces avec une carte Revolut).
- Vous ne fournissez pas les informations importantes dont nous avons raisonnablement besoin et que nous vous avons demandées.
- Nous avons suspendu votre compte.

Nous pouvons aussi refuser de vous envoyer une nouvelle carte Revolut si vous n'avez pas le montant nécessaire sur votre compte pour payer l'expédition.
Nous sommes susceptibles de retarder un paiement (y compris les paiements entrants et sortants) si des exigences légales ou réglementaires nous empêchent d'effectuer le paiement ou nous obligent à réaliser des vérifications supplémentaires.
LORSQUE NOUS REFUSONS D'EFFECTUER UN PAIEMENT, NOUS NOUS EFFORCERONS TOUJOURS (SAUF S'IL SERAIT ILLÉGAL OU TECHNIQUEMENT IMPOSSIBLE DE LE FAIRE) DE VOUS INFORMER DE CE REFUS, DES RAISONS DE CE REFUS (SI POSSIBLE) ET DE LA PROCÉDURE DE RECTIFICATION DES ERREURS FACTUELLES QUI MÈNENT À CE REFUS. LADITE NOTIFICATION VOUS SERA TRANSMISE DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LE REFUS.
Si nous le pouvons, nous utiliserons l'application Revolut pour vous informer de notre refus d'effectuer le paiement. Si vous voulez en savoir plus sur la raison de notre refus, et sur la façon de résoudre ce problème, veuillez nous contacter via l'application.
Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous subissez à la suite de notre refus ou du retard du paiement.

20. Frais tiers encourus à l'envoi ou la réception de paiements

Nous essayons de préserver la gratuité de nos paiements. Cependant, nous devons parfois facturer des frais pour pouvoir fournir un service. Lorsque nous le faisons, nous cherchons à maintenir nos frais bas. Nous vous indiquerons toujours les frais qui s'appliquent à un paiement dans l'application avant que vous n'effectuiez le paiement, et vous pouvez également voir nos frais actuels sur notre Page des frais.
Nous ne facturons aucun frais pour la réception de paiements. Nous ne facturons pas non plus de frais pour l'envoi de paiements locaux dans votre devise de base.
Si vous effectuez un paiement dans une autre devise ou dans un autre pays, nous pouvons facturer des frais de paiement transfrontaliers ou SWIFT. Ces frais sont présentés sur la Page sur les frais. Nous vous en parlerons et nous vous indiquerons toujours combien ils coûtent, dans l'application Revolut avant d'effectuer un paiement.
D'autres banques associées, notamment la banque du bénéficiaire de votre paiement ou des banques correspondantes ou intermédiaires (des banques qui facilitent les transferts entre d'autres banques) peuvent parfois prélever leurs frais du paiement que vous envoyez ou recevez. Le cas échéant, vous, ou la personne que vous payez, pouvez recevoir moins d'argent que prévu. Par exemple, vous

pouvez ne recevoir que 90 € sur un paiement de 100 € que quelqu'un vous envoie, car la banque de l'émetteur a facturé 10 € de frais.
Cela peut se produire dans les cas suivants :

- La banque du bénéficiaire ou de l'émetteur d'un paiement est située dans la zone EEE, et le paiement est effectué dans une devise qui n'est pas courante dans un état membre de l'EEE.
- Vous effectuez ou recevez un paiement d'une personne dont la banque est située hors de la zone EEE.

Nous précisons que nous ne facturons aucun frais pour la réception des paiements. Nous vous enverrons toujours l'intégralité de la somme que nous recevons d'une autre banque. De même, nous enverrons toujours l'intégralité de la somme que vous nous demandez d'envoyer, mais nous ne pouvons pas garantir que la totalité sera versée sur le compte du bénéficiaire sans que sa banque ne prélève le moindre frais.

Si vous effectuez un virement par carte, des frais vous seront également facturés. Ces frais dépendront du montant que vous envoyez et de l'endroit où vous l'envoyez. Ces frais seront calculés en temps réel et vous seront présentés dans l'application avant que vous n'effectuiez le paiement.

Que faire en cas de problèmes

21. Que se passe-t-il lorsque de l'argent est volé sur mon compte ?

Contactez-nous dès que possible via l'application Revolut (au plus tard, sous 13 mois après la date du vol sur votre compte). Nous recouvrerons l'intégralité de la somme sur votre compte si l'une des conditions suivantes s'applique :

- Vous ne pouviez pas savoir que vos informations de sécurité ou votre carte Revolut étaient susceptibles d'être utilisées de manière abusive.
- Le paiement a été effectué à la suite d'une erreur commise par une personne dont nous sommes responsables.
- le paiement a été prélevé après que vous nous avez avertis qu'une tierce personne avait connaissance de la perte ou du vol de vos informations de sécurité ou de votre carte Revolut, ou si nous ne vous avons pas fourni de moyen de nous en informer ;

- la loi nous exige de vous faire suivre certaines invites lorsque vous nous demandez d'effectuer le paiement et que nous ne l'avons pas fait ; ou
- vous avez effectué un paiement pour payer certains biens ou services achetés en ligne ou via une autre méthode non face à face (certains types de contrats peuvent ne pas être concernés, comme les contrats de location d'hébergement, mais nous pouvons vous fournir plus d'informations lorsque vous nous ferez part du problème).

Nous vous rembourserons également toutes les charges que vous avez payées à la suite du prélèvement du paiement sur votre compte.
Nous ne vous rembourserons pas si vous avez agi de manière frauduleuse, ou si vous n'avez pas protégé vos informations de sécurité ou votre carte Revolut de manière volontaire ou par négligence (sauf si vous nous avez informés de ces faits avant le prélèvement sur votre compte). Par exemple, nous ne vous rembourserons pas si vous avez donné le code PIN de votre carte Revolut à une personne et que cette dernière l'a utilisée pour effectuer un paiement sans vous en avertir.

22. Lorsque nous pouvons bloquer votre compte ou votre carte Revolut

Nous accordons une grande importance à la sécurité de votre argent. Nous pouvons vous empêcher d'effectuer des paiements depuis votre compte ou avec votre carte Revolut si nous suspectons un problème de sécurité, ou une utilisation frauduleuse ou sans votre autorisation. Cette mesure se limite aux cas où votre compte est utilisé :

- à des fins non personnelles ;
- à des fins illégales (par exemple, pour commettre une fraude) ;
- pour enfreindre, exploiter ou contourner les restrictions d'utilisation définies par un prestataire de services associé à votre carte Revolut enregistrée ;
- pour échanger des devises étrangères à des fins spéculatives (notamment pour exploiter une baisse ou une hausse prévue de la valeur de la devise) ou pour tirer profit des disparités du marché des changes ;
- pour permettre à une autre personne d'accéder à votre compte Revolut, à l'application Revolut ou à votre carte Revolut, de les utiliser ou de les contrôler, ou pour utiliser un compte Revolut qui ne vous appartient pas.

Nous pouvons aussi bloquer votre compte ou votre carte Revolut afin de respecter nos obligations légales.

Nous vous avertirons via l'application Revolut en amont, ou a posteriori dès que possible, du blocage de vos paiements, de votre application ou de votre carte Revolut. Nous vous indiquerons également la raison de cette mesure, sauf si la communication de cette information est contraire à la loi ou restreinte par celle-ci, notamment en vertu des réglementations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous exécuterons vos paiements ou débloquerons votre compte ou votre carte Revolut dès que la ou les raisons du blocage auront disparu, sauf si cela compromet votre sécurité ou la nôtre, ou si cela est contraire à la loi.

23. Quand pouvez-vous suspendre ou fermer mon compte ?

Nous pouvons clôturer ou suspendre votre compte immédiatement (y compris l'accès aux services fournis par les autres entités du groupe Revolut) et mettre fin à votre accès à notre site Web, dans des circonstances exceptionnelles. Cela comprend les situations suivantes :

- si nous avons de bonnes raisons de vous suspecter de commettre des actes frauduleux ou autrement criminels ;
- vous n'avez pas fourni (à nous ou l'un de nos représentants) les informations formellement demandées, ou nous avons des raisons de croire que ces dernières sont fausses ou inexactes.
- Vous enfreignez sérieusement ou régulièrement nos conditions générales et vous n'avez pas résolu le problème dans une période raisonnable sur notre demande ;
- si nous avons des informations selon lesquelles votre utilisation de l'application Revolut peut nous nuire ou nuire à nos logiciels, nos systèmes ou notre matériel ;
- si vous effectuez des transactions entrantes et sortantes de façon abusive, que vous utilisez nos produits, nos services ou notre support client de façon abusive, que vous utilisez votre compte personnel à des fins non personnelles, ou que vous vous livrez à d'autres activités qui menacent la sécurité et le bien-être de Revolut et de ses clients ;
- Nous avons de bonnes raisons de croire que votre utilisation continue de votre compte nuit ou a nui à notre réputation ou notre clientèle.
- Nous vous avons demandé de payer vos dettes envers nous et vous ne l'avez pas fait dans le délai raisonnable qui vous a été dûment communiqué.

- Vous avez été déclaré en faillite; Ou
- Nous devons y mettre fin en vertu d'une loi, d'une réglementation, d'une ordonnance de justice ou sur instruction d'une autorité locale (comme un arbitre financier, un médiateur ou autre).

Si nous fermons votre compte en raison de circonstances exceptionnelles, vous pourrez échanger des fonds dans votre devise de base, liquider votre compte de trading, vendre des actions, des matières premières ou d'autres actifs et envoyer de l'argent par virement bancaire externe uniquement avant la fermeture du compte. Vous ne pourrez pas créditer le compte, effectuer des paiements par carte, retirer de l'argent à un DAB ou envoyaer de l'argent vers d'autres comptes Revolut. Les paiements entrants seront rejetés et renvoyés à l'expéditeur.
Nous pouvons également décider de clôturer votre compte pour d'autres raisons, en vous informant au préalable et en vous indiquant le motif de cette clôture. Si tel est le cas, nous vous contacterons via l'application Revolut et sur un support durable **au moins deux (2) mois** à l'avance.
La fermeture de votre compte et l'annulation du contrat peuvent également mettre fin à d'autres contrats que vous avez avec nous ou par notre biais. Vous pouvez obtenir plus d'informations via l'application Revolut ou en nous contactant.

Si nous décidons de fermer votre compte avec préavis :
Nous vous donnerons un préavis d'au soixante (60) jours pour retirer tout solde de compte restant, sauf s'il existe des raisons d'empêcher le transfert ou si nous décidons de fermer votre compte immédiatement comme expliqué ci-dessus.
À partir du moment où nous vous donnons un préavis, vous aurez un accès limité à l'application.
Pour le retrait du solde restant du compte, nous facturerons nos frais habituels en fonction de votre abonnement, sous réserve d'un montant de transfert minimum de 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut).
Si vous souhaitez retirer votre argent dans une devise différente de celle que nous détenons pour vous, nous la convertirons en utilisant le taux applicable à ce moment-là, puis nous prélèverons nos frais habituels avant de vous envoyer l'argent.
Enfin, si votre solde restant est inférieur ou égal à 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut) à la fin de la période de soixante (60) jours, ou s'il passe en dessous de ce montant à tout moment pendant cette période, le solde restant sera automatiquement débité et votre compte sera fermé. Vous pouvez conserver un accès limité en lecture seule à l'application pour obtenir des relevés de compte et d'autres informations relatives à votre compte.

Si vous disposez encore d'un solde sur votre compte lorsque nous le fermons :

Si soixante (60) jours se sont écoulés depuis que nous vous avons informé(e) que nous allions fermer votre compte, nous fermerons quand même votre compte même si vous disposez encore d'un solde. Si vous disposez d'un abonnement payant, nous vous déclasserons vers un abonnement standard.
Nous conserverons suffisamment d'argent pour couvrir tous les paiements que vous avez approuvés avant la fermeture de votre compte. Vous nous devrez également toujours l'argent que vous nous deviez pendant que votre compte était ouvert.

Comment accéder à mon argent après la fermeture de mon compte ?

Pendant une période de huit ans après la fermeture de votre compte ou l'expiration de votre carte Revolut, vous pourrez contacter le service client (à l'adresse support@revolut.com) et lui demander de vous envoyer l'argent que nous détenons encore pour vous et vous pourrez peut-être toujours le retirer via l'application si votre accès est maintenu. Cela n'affecte pas votre droit légal de réclamer les fonds restants, ni les délais de prescription légaux applicables.

Nous avons indiqué ci-dessous comment vous pouvez récupérer le solde de votre compte après sa fermeture.

- Vous pouvez retirer votre argent dans n'importe quelle devise que vous détenez sur votre compte à ce moment-là en le transférant sur un autre compte bancaire.
- Si vous devez effectuer du change de devises avant d'effectuer un retrait, vous ne pourrez convertir l'argent que dans votre devise de base (la devise du pays dans lequel vous vivez) et nos frais de change s'appliqueront.
- Si vous souhaitez que nous vous envoyions de l'argent dans une devise différente de celle que nous détenons pour vous, nous la convertirons en utilisant le taux applicable à ce moment-là, puis nous prélèverons nos frais habituels avant de vous envoyer l'argent.
- Pour le retrait du solde restant du compte, nous facturerons nos frais d'abonnement standard habituels, sous réserve d'un montant de transfert minimum de 2 € (ou l'équivalent dans la devise de votre compte Revolut).

Frais d'administration

Si nous fermons votre compte, mais qu'il présente encore un solde positif, vous conserverez l'accès limité à l'application Revolut pour retirer l'argent restant que

nous détenons pour vous. **Si votre compte dispose toujours d'un solde positif après la fin de la période de préavis de soixante (60) jours, nous commencerons à facturer des frais d'administration mensuels. Nos frais habituels pour les virements sortants** (le cas échéant et comme expliqué ci-dessus) s'appliqueront également lorsque vous effectuez un virement sortant. Les frais d'administration sont indiqués dans les Pages des frais. Ces frais seront appliqués pour couvrir nos coûts de détention et d'administration de vos fonds restants, tout en les rendant disponibles en toute sécurité pour que vous puissiez les retirer via l'application et recevoir toute l'assistance requise de notre part. Nous vous informerons lorsque ces frais seront dus et commenceront à s'appliquer afin que vous puissiez retirer votre solde restant. Si le solde restant du compte fermé est inférieur au montant des frais d'administration, le montant résiduel sera débité et vous perdrez l'accès à l'application Revolut.
Nous ne facturerons pas ces frais si votre compte n'a pas de fonds et cela n'entraînera jamais un solde négatif de votre compte.
Les dispositions de la présente section sur les frais d'administration restent applicables même après la fin du contrat jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fonds sur le compte fermé.

24. Nous pouvons modifier ces conditions

Nous ne modifierons ces conditions générales que pour les raisons suivantes :

- si nous pensons qu'elles seront plus simples à comprendre et plus utiles ;
- pour refléter la façon dont nous gérons notre entreprise, plus particulièrement si la modification est nécessaire en raison d'une modification de l'offre d'une technologie ou d'un système financier ;
- pour refléter toutes exigences réglementaires ou légales qui s'appliquent à nous ;
- pour refléter des changements dans nos coûts d'exploitation (par ex. taux d'inflation, frais de change, coûts de réseau, impôts et taxes) ou dans les dépenses opérationnelles applicables à notre secteur ; ou
- car nous modifions ou introduisons des services ou des produits qui affectent les produits et services existants couverts par ces conditions générales.

Vous avertir des modifications
Si nous ajoutons un nouveau produit ou service qui ne modifie pas les conditions générales de votre compte, nous pouvons ajouter le produit ou service immédiatement et vous informer avant que vous ne l'utilisiez.

Autrement, nous vous avertirons au moins 2 (deux) mois à l'avance par e-mail et, dans certains cas, via l'application Revolut avant de procéder à toute modification. Sauf dans le cas où vous nous informez ne pas accepter les modifications proposées avant leur date d'entrée en vigueur, nous considérerons que vous les avez acceptées.
Si vous souhaitez rejeter les modifications, vous pouvez résilier le contrat qui nous lie gratuitement. Vous pouvez procéder à cette résiliation à tout moment avant la date à laquelle les modifications entreraient en vigueur.

25. Vos droits en matière de remboursement des paiements par Carte Revolut et prélèvements SEPA automatiques

Paiements par carte Revolut
Vous pouvez nous demander le remboursement d'une somme prélevée sur votre compte si toutes les conditions suivantes s'appliquent :

- Vous avez accepté un prélèvement, mais vous n'avez pas accepté le montant réel du paiement.
- Le montant prélevé dépasse vos estimations raisonnables, compte tenu de toutes les circonstances (y compris vos schémas de dépenses).
- Le bénéficiaire du paiement est dans la zone EEE.
- Vous n'avez pas validé le paiement directement avec nous.
- Nous, et la personne que vous avez payée, ne vous avons pas fourni d'informations au sujet du paiement durant les quatre semaines précédant le prélèvement.
- Vous nous avez demandé le remboursement sous huit semaines à compter du prélèvement sur votre compte.

Par exemple, vous pouvez bénéficier d'un remboursement si vous avez autorisé un hôtel à utiliser votre carte Revolut pour payer tout ce que vous prenez dans le mini-bar, mais que la facture de ce dernier dépasse les estimations raisonnables que vous aviez au moment d'accorder l'autorisation.
Nous pouvons vous demander de plus amples informations dans le cadre de notre enquête. Nous vous fournirons un remboursement, ou nous vous informerons si nous ne pouvons pas vous rembourser, sous 10 jours ouvrables après avoir fourni les informations que nous vous avons demandées.
Prélèvements SEPA automatiques
Si vous avez effectué un prélèvement SEPA automatique, les circonstances énumérées ci-dessus n'ont pas à s'appliquer. Vous disposerez d'un droit à

remboursement inconditionnel si vous nous contactez sous huit semaines à compter de la date du prélèvement.

Reverser des remboursements

Après le remboursement, si nous découvrons que celui-ci était indu, vous devrez nous restituer ce montant.

26. Êtes-vous responsable si un problème survient avec mon compte, ma carte Revolut ou l'application Revolut ?

Nous ferons tout notre possible dans la mesure du raisonnable afin de garantir la continuité et l'accessibilité de nos services à une vitesse raisonnable. Toutefois, nous ne pouvons vous promettre que ce sera toujours le cas et que nos services ne rencontreront aucun problème. Nous dépendons également de certains tiers pour vous fournir des services, ce qui peut parfois perturber nos services. Nous nous efforcerons toujours de résoudre les problèmes que rencontrent nos services, quelle qu'en soit la cause.

Si vous possédez une carte Revolut, nous vous informerons de tout changement de notre système qui affectera votre capacité à utiliser la carte.

Nous ne serons pas responsables des pertes engendrées si nous ne parvenons pas à respecter nos obligations de paiements vers et depuis votre compte en raison :

- d'une exigence réglementaire ou légale ;
- d'événements imprévisibles échappant à notre contrôle et inévitables à ce moment-là ;
- d'actes criminels ou autres actes illégaux de tiers entraînant des dommages pour vous ou toute autre personne (sauf stipulation contraire des présentes conditions générales), ou
- du blocage de votre compte lors de la mise en œuvre des exigences légales, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Si vous ne pouvez pas utiliser votre carte Revolut pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité se limitera au remplacement de votre carte.

Nous ne serons responsables que des pertes prévisibles.

Si nous enfreignons le contrat, nous serons responsables de toutes les pertes que nous aurions pu prévoir au moment de la conclusion du contrat, ou de la perte qui découle de notre fraude ou de notre négligence grave.

Nous ne sommes pas responsables à votre égard pour les situations suivantes découlant directement ou indirectement des présentes conditions d'utilisation, ou s'y afférant :

- Perte de revenus ou de profits
- Perte de clientèle ou atteinte à votre réputation
- Perte d'opportunités ou de contrats commerciaux
- Perte d'économies futures
- Perte consécutive

Rien dans ces conditions générales n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de mort ou de blessure personnelle découlant de notre négligence ou de fraude ou de demandes et déclarations frauduleuses.

27. Motifs de dette

Vous ne pouvez pas emprunter d'argent sur votre compte, sauf si vous bénéficiez d'un de nos produits de crédit. Votre compte ne fournit pas de facilité de découvert.
Si votre solde devient négatif, parce que vous n'avez pas les fonds nécessaires pour couvrir les frais ou autres sommes qui nous sont dues en rapport avec votre compte, ou pour toute raison autre qu'un produit de crédit pré-approuvé, vous devez recharger immédiatement votre compte avec le montant nécessaire.
Si vous ne rechargez pas et ne ramenez pas votre solde à zéro, ou si vous nous devez des frais (autres que des frais de tiers pour effectuer ou recevoir un paiement) ou tout autre montant, nous pouvons, à tout moment, sans préavis ni demande, prélever le montant que vous nous devez sur tout montant que nous sommes tenus de vous payer, y compris de tout autre comte que vous détenez chez nous, seul ou conjointement. Il s'agit de notre droit à compensation. Nous pouvons également retirer l'argent de votre compte dans la devise du pays dans lequel vous vivez (votre devise de base) ou la valeur équivalente de votre compte dans une autre devise, jusqu'à ce que votre solde négatif ait été entièrement compensé.
Si vous ne disposez pas d'un solde suffisant sur votre compte pour couvrir vos frais ou autres dettes envers nous, nous pouvons prendre d'autres mesures pour recouvrer notre créance, comme expliqué ci-dessous et nous vous en informerons avant de le faire :

1. en récupérant la somme due sur votre carte stockée ;
2. en prenant d'autres mesures pour récupérer l'argent que vous nous devez, telles que :

- demander à une agence de recouvrement de créances de vous contacter ;
- initier une procédure judiciaire à des fins d'exécution ;

- informer les agences de prévention de la fraude lorsque cela est autorisé ; ou
- vendre, transférer ou attribuer le montant que vous nous devez à un tiers.

Si l'une ou la totalité de ces mesures est prise, nous sommes susceptibles de vous facturer des frais dans la mesure du raisonnable pour ce faire. Vous pouvez également être tenu de régler des frais supplémentaires tels que les frais de supplément de recharge, les majorations des taux de change le week-end, les frais d'engagement d'une agence de recouvrement de créances ou nos frais juridiques encourus.

Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez nous contacter via la messagerie instantanée de l'application pour obtenir de l'aide.
Vous pouvez être responsable du paiement de taxes et de coûts qui s'appliquent aux paiements que vous effectuez ou recevez via votre compte et que nous ne sommes pas responsables de collecter. Par exemple, si vous êtes résident légal de République d'Irlande et si vous retirez de l'argent via un DAB en République d'Irlande, nous pouvons collecter le montant approprié en droit de timbre au maximum légal comme requis par les Irish Revenue Commissioners. Ce faisant, votre solde peut devenir négatif (si nécessaire). Vérifiez donc par vous-même !

28. Cas où vous pouvez être tenu responsable de nos pertes

Vous pouvez être tenu responsable envers nous de certaines pertes
Si vous avez enfreint les présentes conditions générales ou que cela a engendré une perte de notre part, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- vous serez responsable de toutes les pertes prévisibles que nous subissons en conséquence de votre action (nous essaierons de minimiser les pertes) ; et
- Vous serez également responsable de tout coût légal raisonnable découlant de nos pertes.

29. Comment effectuer une réclamation

Si vous n'êtes pas satisfait de nos services, nous essaierons de résoudre les différents problèmes
Nous faisons toujours tout notre possible, mais nous savons qu'il peut arriver que tout ne se passe pas comme prévu. Si vous avez une réclamation, veuillez nous contacter. Nous accepterons et examinerons toute réclamation que vous nous aurez envoyée. Notre réponse finale à votre réclamation, ou une lettre expliquant pourquoi la réponse finale n'a pas été complétée, vous sera fournie dans les 15

jours ouvrables suivant la réclamation et, dans des circonstances exceptionnelles, dans les 35 jours ouvrables (et nous vous informerons si c'est le cas).

Effectuer une réclamation
Si vous souhaitez uniquement faire part d'un problème qui vous préoccupe, veuillez nous contacter via le chat disponible dans l'application Revolut. Le chat de l'application est notre outil d'assistance à la clientèle, et nos réponses aux questions que vous avez posées via le chat de l'application ne sont pas soumises aux délais de traitement des réclamations indiqués ci-dessus. Nous pouvons généralement résoudre les problèmes rapidement via l'application. Vous devrez probablement nous fournir les informations ci-dessous.
Si vous souhaitez déposer une plainte officielle, vous pouvez le faire à l'aide de ce formulaire. Vous pouvez nous envoyer un e-mail à formalcomplaints@revolut.com.
Si vous exprimez le souhait de présenter une réclamation dans le cadre de votre communication avec nous, nous vous fournirons un formulaire de plainte, ou nous pouvons vous soumettre le formulaire de réclamation formel et demander à nos agents d'analyser votre dossier en tant que réclamation formelle.
Pour traiter votre demande, nous aurons besoin des quelques informations suivantes :

- votre prénom et votre nom de famille ;
- le numéro de téléphone et l'adresse e-mail que vous utilisez pour votre compte ;
- en quoi consiste le problème ;
- quand le problème est survenu ; et
- comment vous aimeriez que le problème soit réglé.

Nous examinerons votre réclamation et vous répondrons par e-mail. Nous communiquerons en anglais ou en français ou en néerlandais, sauf accord contraire de notre part.
Indépendamment de ce qui précède, vous avez toujours le droit de contacter les autorités de résolution extrajudiciaire des litiges mentionnées ci-dessus en relation avec toute réclamation concernant notre service. Vous avez également le droit de vous adresser à toute juridiction compétente si vous pensez que nous avons enfreint la loi.

Autorité de résolution extrajudiciaire des litiges pour les réclamations liées aux services financiers
Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la manière dont nous avons traité votre réclamation, vous pouvez la transmettre à la Banque de Lituanie dans l'année

suivant la date à laquelle vous nous avez envoyé votre réclamation. Dans ce cas, la Banque de Lituanie agira en tant qu'autorité de résolution extrajudiciaire des litiges pour traiter les litiges entre les consommateurs et les prestataires de services financiers.
L'adresse est la suivante : 4 Totoriu str, LT-01121 Vilnius/ Totorių g. 4, LT-01121 Vilnius, République de Lituanie.
Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site web.
Veuillez noter que, si vous souhaitez avoir la possibilité de déposer une demande auprès de la Banque de Lituanie en tant qu'autorité de résolution extrajudiciaire des litiges, vous devrez alors nous envoyer votre réclamation dans un délai de trois (3) mois à compter du jour où vous avez découvert ou auriez dû découvrir la violation présumée de vos droits ou intérêts légitimes découlant du contrat conclu avec nous.
L'examen de votre réclamation déposée auprès de la Banque de Lituanie est gratuit.
L'organisme de résolution extrajudiciaire des litiges avec les consommateurs, pour les litiges ne dépendant pas des compétences de la Banque de Lituanie, est la State Consumer Rights Protection Authority.
Son adresse est sise A. Goštauto g. 12, 01108 Vilnius, République de Lituanie.
Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site web. Vous pouvez également vous référer aux obligations en matière de protection des consommateurs du pays de l'EEE dans lequel vous résidez. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès des autorités de résolution extrajudiciaire des litiges qui traitent les réclamations des consommateurs dans votre pays en ce qui concerne les services financiers que nous fournissons. La liste de ces autorités est disponible ici.

Autorité de résolution extrajudiciaire des litiges pour les réclamations liées au traitement des données à caractère personnel

Vous avez le droit de déposer une réclamation auprès de l'Inspection nationale de la protection des données (State Data Protection Inspectorate, SDPI), l'autorité de contrôle lituanienne pour les questions de protection des données.
L'adresse est la suivante : L. Sapiegos str. 17, 10312, Vilnius, République de Lituanie ; adresse e-mail : ada@ada.lt.
Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site web.

Informations supplémentaires

Cliquez ici pour en savoir plus sur notre procédure de gestion des réclamations.

Dispositions légales diverses

30. Protection des données et confidentialité

Pour fournir des services dans le cadre du contrat, nous devons collecter des informations sur vous. Pour plus d'informations sur la façon dont nous utilisons vos informations personnelles, consultez notre Avis de confidentialité du client (accessible ici).
En concluant le contrat, vous consentez à ce que nous recueillions et stockions vos informations à caractère personnel dans le but de vous fournir nos services. Cela n'affecte aucun droit et obligation que vous comme nous avons selon la loi de protection des données.
Vous pouvez nous retirer votre autorisation en fermant votre compte, ce qui mettra un terme au contrat que nous avons passé. Si vous faites cela, nous cesserons d'utiliser vos informations dans le but de fournir nos services, mais nous pouvons les conserver pour des raisons juridiques.

Confidentialité
En concluant le présent contrat, vous nous autorisez à divulguer à d'autres entités au sein du groupe Revolut (y compris Revolut Ltd), à des tiers qui nous fournissent des services (ou à d'autres entités au sein du groupe Revolut) et à des sous-traitants de ces tiers, les informations suivantes :

- le fait que vous êtes notre client ;
- les services que nous vous fournissons ;
- le numéro de compte ;
- le(s) solde(s) de votre compte ;
- les opérations effectuées ou en cours en votre nom ;
- vos obligations de dette envers nous ;
- les circonstances de notre prestation des services financiers ;
- votre situation financière et vos actifs ;
- d'autres informations commerciales que vous nous avez fournies lors de l'ouverture du compte ; et
- vos activités, abonnements, obligations de dette ou transactions avec d'autres personnes.

Les informations ci-dessus peuvent être divulguées aux destinataires susmentionnés lorsque : cela est nécessaire pour l'exécution de la comptabilité financière, d'audit ou d'évaluation des risques ;

- nous utilisons des systèmes informatiques ou du matériel technique communs (serveurs) ;
- ceux-ci sont requis afin de nous permettre de vous fournir nos services ;
- ceux-ci sont requis afin de traiter et d'exécuter des transactions par des moyens de paiement spécifiques ;
- vous avez consenti à recevoir du contenu promotionnel ou que nous vous le fournissons pour d'autres raisons juridiques.

Nous pouvons également divulguer les informations ci-dessus à un tiers à qui nous cédons, confions ou transférons, ou avons l'intention de céder, confier ou transférer (toute partie de) nos activités, droits, réclamations ou obligations découlant d'un contrat conclu avec vous.
Nous appelons tout ce qui précède un « secret client », que nous devons protéger conformément aux réglementations applicables. Nous veillerons à ce que les tiers à qui les informations ci-dessus sont divulguées soient liés par une obligation contractuelle ou légale de confidentialité, sauf disposition contraire de la loi.
Le secret client peut être divulgué lorsque la loi l'exige, notamment à la demande des autorités chargées de l'application de la loi, des autorités réglementaires, fiscales ou autres autorités publiques et de l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure judiciaire.
Dans chaque situation où nous devons partager vos données personnelles, nous nous engageons à le faire conformément aux lois pertinentes en matière de protection des données.
Certaines des fonctionnalités que nous mettons à disposition dans l’application Revolut sont de nature sociale. En concluant l’accord, vous comprenez et confirmez que, si vous n’avez pas modifié vos préférences en matière de confidentialité dans l’application Revolut, d’autres utilisateurs de Revolut peuvent voir des informations limitées vous concernant (telles que votre nom, votre photo de profil et l’abonnement Revolut que vous avez souscrit). Par exemple, si un client recherche votre nom d’utilisateur dans l’application, il verra votre nom complet et votre photo de profil. Vous pouvez modifier vos paramètres de confidentialité dans l’application Revolut à tout moment.

31. Notre propriété intellectuelle

Toute la propriété intellectuelle de nos produits (par exemple, le contenu de notre application et de notre site Web, notre logo et nos conceptions de cartes) est détenue par notre société mère, Revolut Ltd (société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro d’immatriculation d’entreprise 08804411, dont le

siège social est sis 30 South Colonnade, London, E14 5HX, Royaume-Uni) et utilisée par nous et d'autres sociétés du groupe Revolut. Il est interdit d'utiliser cette propriété intellectuelle comme si elle vous appartenait, hormis pour profiter de nos produits. Il est également interdit de procéder à des opérations d'ingénierie inversée sur nos produits (c'est-à-dire les reproduire après analyse détaillée de leur construction ou composition).

32. Éléments légaux supplémentaires

Notre contrat avec vous
Vous et nous sommes les seuls ayants droit en vertu du contrat.
Le contrat est personnel et vous ne pouvez transférer aucun droit ou obligation à qui que ce soit.
Notre droit de transfert et de cession
Vous acceptez et nous autorisez à fusionner, réorganiser, scinder, transformer ou exécuter toute autre forme de réorganisation ou de restructuration de notre société ou de notre entreprise et/ou à transférer ou céder tous nos droits et obligations en vertu des présentes conditions générales à tout tiers.
Nous ne transférerons nos ou vos droits ou obligations en vertu du contrat que si cela n'a aucun effet négatif important sur vos droits en vertu des présentes conditions générales ou si nous devons le faire pour respecter une exigence légale ou réglementaire, ou si cela est fait à la suite de la mise en œuvre d'une réorganisation (ou d'un processus similaire). Vous pourrez résilier votre compte dès la notification de la cession, de la fusion, de la réorganisation ou de toute autre notification similaire.
Le droit lituanien s'applique
Les lois de la République de Lituanie s'appliquent aux présentes conditions générales et au contrat. Malgré cela, vous pouvez toujours vous fier aux obligations en matière de protection des consommateurs de l'État membre de l'Espace économique européen dans lequel vous vivez.

La version néerlandais et française cet accord s'applique
Les présentes conditions générales sont conclues en néerlandais et français.
En cas de divergence d'interprétation entre la version en néerlandais et français les traductions, la version en néerlandais prévaut.
À votre demande, nous pouvons convenir d'une autre langue de communication au cas par cas.

Notre droit d'appliquer l'accord

Si vous avez rompu l’accord passé entre vous et nous et que nous n’appliquons pas nos droits, ou que nous ne les appliquons pas immédiatement, rien ne nous empêche de les appliquer ou d’appliquer tout autre droit à une date ultérieure.

Prendre des mesures juridiques contre nous

Une action en justice en vertu des présentes conditions générales ne peut être engagée que devant les juridictions de la République de Lituanie (ou auprès des tribunaux d'un pays de l'EEE dans lequel vous résidez).